



HAL
open science

Le médiateur, agitateur de culture du territoire : La question des publics dans la construction d'une politique culturelle municipale

Frédérique Hancock

► To cite this version:

Frédérique Hancock. Le médiateur, agitateur de culture du territoire : La question des publics dans la construction d'une politique culturelle municipale. Sciences de l'Homme et Société. 2020. dumas-03063797

HAL Id: dumas-03063797

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03063797>

Submitted on 14 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Juin 2020

MÉMOIRE

Le médiateur, agitateur de culture du territoire :

LA QUESTION DES PUBLICS DANS LA CONSTRUCTION D'UNE POLITIQUE CULTURELLE MUNICIPALE

L'exemple des expositions au Bouscat, commune de l'agglomération bordelaise

Frédérique HANCOCK

Sous la direction de Monsieur Clément Dussarps

REMERCIEMENTS

Je remercie l'équipe enseignante du Master, en particulier Madame Anne Lehmans, responsable de la formation, pour son accompagnement bienveillant tout au long de l'année, et Monsieur Clément Dussarps, mon directeur de mémoire pour sa disponibilité et la pertinence de ses conseils.

Mes remerciements sont aussi destinés à l'équipe en charge de la culture à la Mairie du Bouscat, Madame Emmanuelle Angelini, adjointe au maire déléguée à la vie culturelle et Madame Aurélia El Harrag, directrice des affaires culturelles, pour leur accueil et leur confiance tout au long de mon stage. Je remercie également Monsieur Dominique Vincent, adjoint en charge de l'éducation et la jeunesse de pour ses éclairages avisés en matière de culture.

Enfin, je remercie mon mari, mes enfants et mes collègues, pour leur indéfectible soutien et leur implication logistique à mes côtés tout au long de cette année.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	2
INTRODUCTION, CONTEXTE.....	3
PREMIÈRE PARTIE : ÉTAT DE L'ART	5
1. MÉDIATION(S), MÉDIATEUR CULTUREL	6
1.1. La médiation, les médiations culturelles	7
1.1.1. Conditions d'apparition de la notion	8
1.1.2. Une définition toujours en construction.....	8
1.2. Les « métiers » du médiateur culturel	10
1.2.1. Un métier qui se crée au sein des musées.....	11
1.2.2. Une vision large du métier de médiateur culturel en mairie.....	13
1.3. La notion d'exposition, la place du médiateur culturel	14
2. POLITIQUE CULTURELLE MUNICIPALE	16
2.1. Du cadrage national à la politique de la culture à l'échelon de la commune	16
2.2. Territoire, ressources et partenaires	19
2.3. La question des publics	21
PROBLÉMATIQUE.....	25
DEUXIÈME PARTIE : ÉLÉMENTS DE MÉTHODOLOGIE	
RECUEIL ET ANALYSE DES DONNÉES	26
1. ÉTAT DES LIEUX : Les expositions d'art contemporain au Bouscat	30
1.1. Les moyens existants	31
1.2. Un partenariat avec une institution culturelle privée	33
1.3. Saison 2019/2020 : trois exposants à l'oeuvre	36
2. ÉTUDE DE CAS : Une mission d'ÉAC dans le cadre d'un stage de master	36
2.1. Une opération construite pour un public ciblé	39
2.2. Les moyens mobilisés	43
2.3. Un partenariat avec une institution culturelle publique	44
3. LES DYNAMIQUES DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN	46
3.1 Les enjeux de la coopération culturelle sur le territoire de Bordeaux Métropole.....	46
3.2. Exemples choisis	52
TROISIÈME PARTIE : PERSPECTIVES ET PROPOSITIONS	58
1. LE PROJET DU CASTEL D'ANDORTE	59
2. LES PUBLICS IDENTIFIÉS À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE	61
2.1. Les publics scolaires.....	61
2.2. Les autres publics à mobiliser sur le territoire.....	62
3. DES DYNAMIQUES À METTRE EN OEUVRE	64
3.1. Des dynamiques participatives avec les publics.....	64
3.2. Des dynamiques partenariales avec des institutions culturelles.....	65
3.3. Des dynamiques de réseaux avec d'autres communes.....	68
CONCLUSION.....	71
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	74
SITOGRAFIE SOMMAIRE.....	77
TABLE DES ANNEXES	78

INTRODUCTION, CONTEXTE

Habitant Le Bouscat, dans l'agglomération bordelaise, depuis le début des années 1990, et y enseignant, à l'école maternelle Jean Jaurès depuis 2004, je dispose d'une bonne connaissance du tissu culturel de cette commune de la métropole bordelaise. C'est néanmoins avec étonnement que j'ai réalisé que si la Municipalité place la politique culturelle en tête de ses préoccupations (l'adjointe déléguée à la vie culturelle est la première de la liste des adjoints au maire), elle s'appuie pour cela sur une équipe restreinte. La directrice des affaires culturelles peut compter sur les personnels présents dans les structures culturelles pour les faire fonctionner, mais elle se trouve seule aux commandes pour animer, coordonner et développer une offre culturelle qui se veut la vitrine de la commune.

C'est dans ce contexte que mon stage m'a conduite sur une mission s'inscrivant dans le cadre de la manifestation phare de la politique culturelle à destination du jeune public, visant à coordonner et valoriser, par une contribution en médiation culturelle, l'exposition des travaux des élèves lors du Salon du Livre Jeunesse 2020.

Cette mission couvrait un répertoire d'actions variées, en trois temps : pendant l'automne, la mise en place d'un partenariat avec une institution culturelle locale, pour ensuite pouvoir mobiliser des ressources et organiser une exposition d'art contemporain, autour de laquelle il a été nécessaire de concevoir et la réaliser des dispositifs de médiation, allant de la scénographie à l'élaboration de dossiers pédagogiques pour engager les enseignants dans une phase de créations plastiques avec leurs élèves. La troisième phase de la mission, l'organisation de l'exposition finale des travaux des élèves, n'a pu se dérouler comme prévu en raison de la crise sanitaire du printemps 2020.

Cette mission, s'inscrivant dans un temps long, d'octobre 2019 à avril 2020, m'a permis de d'expérimenter différentes facettes du rôle d'un médiateur culturel à l'échelle d'une commune, dépassant le rôle traditionnel de construction de dispositifs et d'outils de médiation directe et indirecte variés de ses collègues opérant dans des institutions culturelles : il s'agissait de la construction et du pilotage d'un projet dans sa globalité, incluant le montage de partenariats qu'une mairie peut mobiliser pour enrichir son offre culturelle, à destination de publics ciblés, ici le public scolaire du premier degré, en positionnant la collectivité locale comme relais pour l'Éducation Artistique et Culturelle.

Sur un plan plus général, ce stage permet d'évoquer la place et le rôle d'un médiateur culturel en mairie, dans des fonctions de conseil et de maîtrise d'oeuvre de la politique locale, sous le prisme de l'organisation d'expositions d'art contemporain.

Nous adopterons ici le parti de le considérer comme un « agitateur de culture du territoire », capable de dynamiser les actions existantes et de les étoffer, prenant pour cela appui sur une analyse des besoins des publics, déjà mobilisés ou à conquérir.

Le présent mémoire tentera ainsi d'explorer les bénéfices de la médiation culturelle à l'échelle d'un territoire communal, en articulant la réflexion en trois grandes parties :

Dans un premier temps, quels enseignements tirer des publications scientifiques ? Nous dresserons un état de l'art sur les concepts et notions de médiation(s) culturelle(s) et de médiateur culturel, de politique culturelle à l'échelle des territoires, et de publics.

Ensuite, quel état des lieux dresser du terrain choisi ? Nous chercherons à examiner la situation existante au Bouscat, et à observer des exemples choisis dans deux communes voisines.

Enfin, quelles perspectives ouvrir ? Nous évoquerons ici les opportunités offertes par le projet d'un nouvel équipement culturel, avant de broser un tableau des publics identifiés à l'échelle de la commune, et d'identifier les dynamiques à mettre en oeuvre, en termes de participation des publics, de partenariats avec des institutions culturelles et de mise en réseaux avec d'autres communes.

PREMIÈRE PARTIE

ÉTAT DE L'ART

Dans la perspective de nourrir la réflexion et l'argumentation, il apparaît nécessaire de procéder à un tour d'horizon des différents concepts et notions permettant d'éclairer ces questions de la place et du rôle d'un médiateur culturel en mairie, sous le prisme de l'organisation d'expositions d'art contemporain.

Il conviendra dans un premier temps de poser les contours de la définition de la médiation culturelle, qui apparaît en fait plurielle, dans ses perspectives historiques et dynamiques d'une notion toujours en construction. Cette définition sera complétée par celle des différentes fonctions potentielles d'un médiateur culturel, en général au sein des institutions culturelles et plus précisément en mairie.

La notion d'exposition sera également définie, et mise en perspective avec la place qu'occupe le médiateur culturel vis-à-vis d'elle.

Dans un second temps, nous tenterons de cerner les questions relatives à la politique culturelle. D'abord en dressant un panorama des différents échelons auxquels elle est mise en oeuvre, de l'État aux communes. Ensuite, nous questionnerons la notion de territoire, avec les ressources et partenaires qui y sont attachés, notamment dans le cas de la métropole bordelaise. Enfin, la question des publics sera abordée sous le prisme de leur définition à l'échelle d'un territoire communal.

1. MÉDIATION(S), MÉDIATEUR CULTUREL

Dans le langage courant, le terme de médiation couvre les processus de résolution des conflits. Dans les domaines du social ou du juridique notamment, le médiateur, dans une position de neutralité, vise à retisser du lien en proposant des accompagnements, des arbitrages, des compromis...

En sciences de l'information et de la communication, la médiation vise à réduire la distance entre l'énonciateur et le récepteur, grâce à des individus, mais aussi des méthodes, des interfaces, des outils, et en produisant des traductions, reformulations, explications, étayages...

Dans le champ culturel, on pourrait dire, de façon très synthétique, que la médiation consiste en la création de liens entre les objets culturels et le public. Cécile Croce (2018) fait ainsi le parallèle entre l'idée générale de la médiation (familiale, judiciaire...), chargée de résoudre des conflits, et la médiation culturelle, génératrice de rencontres et de connaissance :

« La notion de médiations [...] la mise en relation entre les acteurs en présence [...] la transmission d'objets culturels par leur éclairage, leur traduction en différents langages afin que les publics puissent au minimum les rencontrer, au mieux se les approprier. » (Croce¹ 2018)

Mais la notion de médiation culturelle, spécificité française apparue dans les années 1980, ne connaît pas de définition univoque.

«Aucune définition véritablement partagée n'a émergé du travail théorique mené depuis les années 1990 notamment en information-communication, sociologie de l'art et de la culture, esthétique et sciences politiques. » (Bordeaux², 2018)

¹ Cécile Croce est maître de conférences en Esthétique et Sciences de l'Art à l'Université de Bordeaux Montaigne, et directrice adjointe du Laboratoire Médiations, Informations, Communication Art (MICA). Elle est notamment spécialiste des analyses de la réception des oeuvres.

² Après avoir été conseillère et consultante auprès du Ministère de la Culture, Marie-Christine Bordeaux est aujourd'hui professeure en Sciences de l'Information et de la Communication à l'Université de Grenoble Alpes, et chercheuse au Groupe de Recherche sur les Enjeux de la Communication (GRESEC). Ses recherches portent notamment sur les médiations culturelle et scientifique, l'Éducation Artistique et Culturelle, les publics dits « spécifiques », les formes traditionnelles et émergentes de la démocratisation et de la démocratie culturelles.

Héritière d'un processus historique remontant à la Révolution Française, au Front Populaire ou à la création du Ministère de la Culture par André Malraux en 1959, la médiation culturelle porte en France une connotation de parti-pris politique proche du champ social, qui la lie à une injonction de démocratisation de la culture (Dufrêne³, Gellereau⁴, 2004).

À l'éclairage des textes de recherche récents, on peut néanmoins tenter d'en cerner les contours, au travers du contexte dans lequel elle est apparue, en revenant sur l'évolution de sa définition, qui paraît s'élargir au fil du temps plutôt que se préciser, passant d'une médiation culturelle au singulier à des médiations culturelles au pluriel.

Un parti pris commun à de nombreuses études, consistant à cerner les caractéristiques de la profession de médiateur culturel, ses différentes fonctions, dans différents cadres institutionnels, participera également de la définition de la notion dans le contexte particulier qui nous intéresse ici, du métier de médiateur culturel en mairie.

« Certains acteurs de la culture se sortent de la difficulté en mettant à distance de la notion tout en mettant en pratique ce qu'elle recouvre, dans toute sa diversité : accueil des publics, éducation, participation, diversité, travail avec le champ social, actions hors des murs, démarches participatives, etc. » (Bordeaux, 2018)

1.1. La médiation, les médiations culturelles

À la croisée des champs de la culture, de l'éducation, de la formation et des loisirs, la médiation culturelle relève de « l'éducation informelle », sans contrainte (ni obligation, ni programmes, ni évaluations), mais visant la construction de savoirs dans un contexte à la fois récréatif et citoyen.

Pour Bernadette Dufrêne et Michèle Gellereau (2004), cette notion est à la fois un outil de politique nationale de la Culture, au travers de grandes opérations, et un outil de développement de l'accès à la culture, notamment à l'échelle des territoires.

³ Bernadette Dufrêne est agrégée de lettres classiques et spécialiste du Centre Pompidou. Elle enseigne la muséologie et les questions de médiation culturelle à l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense.

⁴ Michèle Gellereau est professeure émérite en Sciences de l'Information et de la Communication à l'Université de Lille3 et co-directrice de la revue scientifique *Études de Communication*. Elle est spécialiste des pratiques culturelles dans l'espace public, de médiation culturelle et des mises en scène et dispositifs de patrimonialisation.

1.1.1. Conditions d'apparition de la notion

Alors que la gestion des affaires culturelles avait quitté le domaine du Ministère de l'Éducation pour rejoindre le tout nouveau Ministère de la Culture d'André Malraux en 1959, ce sont les expériences menées dans les années 80 dans le sillage des grands travaux présidentiels qui amènent à l'émergence de la médiation culturelle. Les premières bases sont posées au Centre Pompidou, où les artistes plasticiens jouent le rôle de médiateurs, puis également au Musée d'Orsay, sous l'impulsion de Madeleine Rebérioux qui y importe les idées de l'éducation populaire, et au Grand Louvre qui crée un « service culture ». Mais c'est tout particulièrement à la Cité des Sciences et de l'Industrie que seront institutionnalisés pour la première fois en contexte muséal les dispositifs de l'animation socioculturelle, avec l'apparition de la fonction de médiateur culture. (Bordeaux, Caillet⁵, 2013)

Le programme gouvernemental « nouveaux services - emplois jeunes », en 1997, conçu pour faciliter l'insertion professionnelle de jeunes faiblement diplômés, aurait pu constituer un tournant décisif pour que la médiation culturelle soit « *reconnue comme une fonction et un métier spécifiques* ». Mais la filière embauche plutôt des jeunes diplômés, occupés à des tâches généralistes d'administration et de communication, et peu de postes seront au final pérennisés. (Bordeaux, 2008).

Il faudra attendre la loi relative aux musées de France, le 4 janvier 2002, pour que la médiation soit explicitement reconnue dans le champ culturel : « *Chaque musée de France dispose d'un service ayant en charge les actions d'accueil des publics, de diffusion, d'animation et de médiations culturelles. Ces actions sont assurées par des personnels qualifiés* » (Bordeaux, 2008).

1.1.2. Une définition toujours en construction

Marie-Christine Bordeaux (2018) a dressé un tableau récapitulant les dates clés de la construction de la médiation culturelle depuis la création du Musée en herbe en 1975 jusqu'à 2009, date de la première étude qualitative commandée par le Ministère de la Culture et de la Communication portant sur l'évolution des emplois de la médiation dans le secteur culturel. Le titre de ce rapport, « *Entre continent et archipel : les configurations professionnelles de la médiation culturelle* », comme le tableau de Marie-Christine Bordeaux, souligne la diversité des approches d'une profession dont la définition est toujours en cours de construction (voir annexe 1).

⁵ Elisabeth Caillet est agrégée de philosophie et docteure en Sciences de l'Éducation. Elle est spécialiste de muséologie et de médiation culturelle.

Sébastien Houle⁶, en 2017, dans ses notes de lecture sur l'ouvrage « La médiation culturelle : cinquième roue du carrosse ? » (Fanny Serain et al., 2016), met en perspective l'évolution de la définition de la médiation culturelle selon Elisabeth Caillet :

« Elisabeth Caillet et Evelyne Lahalle définissaient donc en 1995, la médiation culturelle comme « l'ensemble des dispositifs grâce auxquels les musées cherchent à mieux informer, orienter et former leurs publics, directement ou par l'intermédiaire des volets les plus variés » (A l'approche du musée, la médiation culturelle, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1995, 4° de couv)» (Houle, 2016).

Elisabeth Caillet affinera cette définition au gré du temps, au travers d'autres collaborations et d'autres publications : avec Michel Van Praet, dans « *Musées et expositions : métiers et formations* », en 2001, elle y ajoute « *l'ensemble des fonctions relatives la mise en relation des oeuvres proposées par une structure culturelle avec les populations* ». Cette idée de démocratisation est toujours présente en 2016, dans « *La médiation culturelle : cinquième roue du carrosse ?* », lorsque, avec Claire Merleau-Ponty et Jean Davallon, elle place « *la politique, l'utopie et l'idéologie aux origines de la médiation, les facteurs économique et communicationnel [n'étant] que de second ordre.* » (Houle, 2016).

Les mêmes notes de lecture de Sébastien Houle rapportent cependant que François Mairesse⁷ déplore la mise en concurrence des pratiques sociales de la médiation culturelle avec celles du management de projet, trop pragmatiques voire mercantiles : « *l'ambition des pères fondateurs de la médiation culturelle, de l'action culturelle ou, plus anciennement, de l'éducation populaire, ne se résumait pas à quelques opérations comptables ou à la satisfaction de besoins à court terme, mais visait à améliorer la société en associant, à travers la culture, l'ensemble de ses citoyens.* » Quant à Serge Chaumier⁸, il inscrit la médiation culturelle dans une nouvelle perspective, celle de la dynamique participative particulièrement pertinente à l'échelle d'un territoire, s'attardant sur « *la notion de désir, duquel découle la participation, sans laquelle aucune médiation ne peut être envisagée.* » Il oppose comme Mairesse la médiation culturelle au management de projet, la désaliénation du public à la consommation de produits culturels. (Houle, 2016).

⁶ Sébastien Houle est membre du LRPC, Laboratoire de Recherche sur les Publics de la Culture à l'Université de Québec Trois Rivières.

⁷ François Mairesse est professeur d'économie de la culture et de muséologie à l'Université Sorbonne Nouvelle de Paris, où il dirige le Master Musée et Nouveaux Médias.

⁸Serge Chaumier est professeur de muséologie et d'expographie à l'Université d'Artois, où il dirige le Master Expographie Muséographie.

Cette critique d'une médiation instrumentalisée par certains musées avec une visée plus mercantile apparaissait déjà chez d'autres chercheurs :

« Les conceptions diffèrent selon les établissements, la médiation muséale se situe entre deux conceptions extrêmes, l'une faisant surtout face aux exigences d'accueillir en masse de nouveaux publics, l'autre cherchant à privilégier une véritable implication des publics, sans soucis d'objectifs quantitatifs. Entre consommation apparemment passive voire consumériste, et participation, les médiateurs sont pris en tension. » (Bordeaux, Caillet, 2013)

D'autres auteurs conservent toutefois une idée toujours à visée sociale et plus optimiste de la médiation, centrée sur les personnes. En introduction du dossier de l'Observatoire des Politiques Culturelles, Lisa Pignot et Jean-Pierre Saez enrichissent la simple conception d'intermédiaire, en abordant 3 problématiques contemporaines de la médiation culturelle, comme *« ferment d'une politique de la relation »* :

- 1) *« celle des droits culturels qui stimule une conception de la médiation centrée sur la participation et la capacitation des personnes dans leur appropriation de la culture »*
 - 2) les innovations du numérique permettant de construire des médiations horizontales
 - 3) celle des *« communs qui favorisant l'intelligence collective et le faire ensemble. »*
- (Pignot⁹, Saez¹⁰, 2016)

1.2. Les « métiers » du médiateur culturel

Ainsi, la notion de médiation culturelle, construite en quelques décennies et toujours en évolution, oscille entre ses visées sociales, l'apport des technologies numériques et son exploitation susceptible de dériver vers le mercantile.

« Le travail des médiateurs est au coeur de ces nouveaux enjeux. Ces évolutions les font passer d'un régime de relative « transparence », dans lesquels les médiateurs seraient les fidèles transmetteurs des savoirs et des oeuvres, administrateurs discrets des situations de rencontre, développeurs de produits en quelque sorte dérivés, à un régime « d'opacité », où les sens accumulés se superposent, peuvent se contredire, où le langage des médiateurs se développe dans un espace autonome, qui a sa logique propre, où la traduction et la transmission s'exercent comme un art. » (Bordeaux, 2008).

⁹ Lisa Pignot est responsable de publication et de la communication de l'association Culture et Développement et rédactrice en chef adjointe de l'*Observatoire des politiques publiques*.

¹⁰ Jean-Pierre Saez est directeur de l'Observatoire des Politiques Culturelles (Institut d'Études Politiques de Grenoble) et rédacteur en chef de l'*Observatoire des politiques publiques*.

Paul Rasse¹¹ installe le médiateur dans la lignée des militants de l'éducation populaire issue de la Troisième République, ou dans celle des animateurs socio-culturels des années 1970, chargés « *d'étendre le bonheur des classes moyennes au partage de biens culturels, après l'accession à la consommation de biens matériels* », en marge des institutions muséales, sacralisées comme « *temples célébrant la culture des élites* ». (2017)

S'il est établi que la médiation culturelle peut être mise en place au travers de dispositifs, d'actions et d'événements très variés, le champ d'action du médiateur culturel dépasse la seule médiation humaine pour couvrir tous les registres, de la conception à la mise en oeuvre, de la programmation à la communication, de la conduite de projets à la scénarisation, au risque de tomber dans les travers du « médiationisme¹² ».

Une définition univoque du métier de médiateur culturel ne saurait donc venir clarifier celle de la médiation culturelle. Tentons tout de même, une nouvelle fois, d'en préciser certains axes.

1.2.1. Un métier qui se crée au sein des musées

C'est donc à la Cité des Sciences et de l'Industrie qu'apparaît la fonction de médiateur culturel, en 1982, sur un terreau d'animation socioculturelle et d'éducation nouvelle.

« Au centre de cette préoccupation apparaît la figure du médiateur. L'homme -ou la femme- par qui le lien avec le public s'instaure. La personne par qui la transmission s'opère. » (Aubouin¹³, Kletz¹⁴, 2018)

¹¹ Paul Rasse est anthropologue et professeur en Sciences de l'Information et de la Communication à l'Université de Nice Sophia-Antipolis, où il dirige le laboratoire I3M (Information, Milieu, Médias, Médiations) et le Master Médiations et Ingénierie Culturelle.

¹² Le terme de « médiationisme » a notamment été employé par M. Gellereau, en 2006, lorsqu'elle évoque le risque de tout expliquer sous le prisme de la médiation.

¹³ Michel Aubouin est ancien Préfet et Inspecteur Général de l'Administration. Il est spécialiste des questions d'intégration et d'immigration.

¹⁴ Frédéric Kletz enseigne à l'École des Mines ParisTech et dans d'autres Grandes Écoles. Il est spécialiste de management ; la gestion des institutions culturelles entre dans ses nombreux champs de compétences.

Alors que la vocation des musées dépasse désormais la protection et la mise en valeur de notre héritage culturel, pour encourager la création contemporaine, et développer à la fois leur rôle pédagogique et un accès démocratisé, le « modèle » de la Cité des Sciences s'exporte ensuite à d'autres institutions dédiées aux beaux arts ou au patrimoine, et s'ouvre également à de nouveaux types de musées, consacrés aux territoires, aux paysages, aux groupes sociaux... « *Plus encore, dans cette nouvelle conception, le musée doit devenir un lieu de débats sur les changements sociaux, un lieu d'éducation permanente et de diffusion des connaissances.* » (Bordeaux, Caillet, 2013)

Alors que le musée passe du registre de l'exposition à celui de « l'exploitation » du patrimoine, le travail du médiateur culturel se distingue à la fois de celui de l'animateur, puisqu'il doit « *donner à comprendre* » et « *faciliter l'appropriation* », d'oeuvres d'art ou d'objets scientifiques ou culturels, et de celui de l'enseignant, puisqu'il agit dans une « *temporalité courte* », en dehors d'un programme global. Il peut exercer ses fonctions sur deux registres : « *la médiation directe, présente, face au public, et la médiation différée, relevant de la fabrication de dispositifs et d'outils (discursifs, numériques...)* ». (Bordeaux, Caillet, 2013)

C'est encore Marie-Christine Bordeaux (2018) qui parle du « *modèle du troisième homme [...] opérateur tiers, intermédiaire, entre producteurs (artistes, commissaires d'exposition) et récepteurs (visiteurs)* », et qui soulève la question d'une conception hiérarchique du savoir, plaçant le médiateur au service du savant, et reléguant le spectateur dans la position d'ignorant. Elle confirme ainsi ses écrits précédents, dans lesquels le médiateur peut susciter à la fois la méfiance (du public) et le mépris (des experts), étant « *ainsi pensé comme étant au service de l'institution et de la discussion des savoirs qu'elle produit, et non comme étant au service des publics ou des interactions entre populations et institutions.* » (Bordeaux, 2008)

La place, le rôle et la fonction du médiateur culturel demeurent donc précaires :

« *De ce premier constat pourrait être dégagée l'idée de la place centrale des médiateurs, l'idée selon laquelle les médiateurs constitueraient une profession reconnue et admirée pour ses compétences et sa noble mission (amener la culture, donner des capacités aux personnes, modifier les représentations...), aussi bien au niveau national qu'à celui de chacune des institutions. Or il n'en est rien.* » (Aubouin, Kletz, 2018)

1.2.2. Une vision large du métier de médiateur culturel en mairie

C'est la loi de 2002 qui, imposant « un service ayant en charge les actions d'accueil des publics, de diffusion, d'animation et de médiation culturelles » institue fermement la présence de médiateurs dans les musées, par rapport aux autres domaines culturels, relevant pour autant eux aussi de l'action des collectivités publiques. (Bordeaux, Caillet, 2013).

Il existe pourtant d'autres champs d'action dans lesquels le médiateur culturel peut exercer ses missions. S'il ne nous appartient pas ici de faire état du rôle du médiateur dans les arts du vivant ou le champ scientifique, il convient de faire le point sur sa place dans la mise en oeuvre la politique culturelle à l'échelon du territoire d'une commune.

« Génératrice de liens et de sens, la médiation culturelle met en oeuvre des stratégies d'intervention, qui favorisent la rencontre des publics avec une diversité d'expériences esthétiques. » (Tanyères¹⁵, Broussal¹⁶, 2018).

Pourtant, si le souci politique de gommer les spécificités territoriales est bien présent dans les problématiques culturelles locales, le cadre légal est imprécis. Bien que dès 1991 la fonction publique territoriale commence à mettre en place « *une filière culturelle afin de rationaliser et mettre en cohérence les emplois culturels, qui étaient jusque-là dispersés entre plusieurs cadres d'emploi. La médiation culturelle y occupe une place ambiguë. Elle apparaît comme une compétence et non un cadre statutaire d'emploi, sauf dans la filière « animation » : elle figure donc comme une spécialisation des métiers d'attaché de conservation et d'assistant de conservation du patrimoine, et non comme un métier à part entière.* » (Bordeaux, 2008).

On revient ici à la dimension sociale de démocratisation de la culture. Il s'agit de faciliter l'accès de tous aux oeuvres, et Marie-Christine Bordeaux notamment, adjoint aux médiations directes et indirectes déjà mentionnées « *les différentes techniques de gestion et d'administration de projet qui concourent à l'organisation de la rencontre.* » (Bordeaux, 2008).

¹⁵ Marion Tanyère est coordinatrice culturelle et responsable de formation (Action culturelle et éducation artistique : développer son projet sur un territoire) dans des structures associatives de la région toulousaine (Octopus, AvantMardi).

¹⁶ Dominique Broussal est Professeur en Sciences de l'Éducation et de la Formation à l'Université Toulouse Jean Jaurès, où il enseigne la conduite et l'accompagnement du changement en éducation.

Dans cette perspective, Danielle Pailler dresse dans l'Observatoire des Politiques Culturelles un tableau comparatif des différentes acceptations de la médiation (Pailler, 2018, voir tableau en annexe 2), et met notamment en balance la portée opérationnelle de la médiation dans son acceptation restrictive (par exemple celle mise en oeuvre dans un musée) et la portée stratégique de la médiation au sens large, telle qu'elle peut être conçue à l'échelle d'un territoire communal.

Dans un champ d'action plus précis, Françoise Enel¹⁷, dans son article « *Politiques d'éducation artistique et culturelle : rôle et action des collectivités locales* » (2011), souligne la pertinence du rôle d'un médiateur culturel en mairie, comme relais des acteurs historiques (le rectorat et la DRAC), pour mettre en oeuvre des politiques intégrées d'ÉAC à l'échelle du territoire, au plus près des ressources locales.

La facilitation de l'accès à la culture pour tous, portée par un médiateur culturel à l'échelle d'un territoire soulève trois problématiques, celles du partenariat et de la mise en réseaux des collectivités, en amont, pour mobiliser les ressources disponibles, et celle de la participation en aval, pour impliquer toutes les strates de la population, définies en tant que publics : « *La médiation peut être définie comme un processus de mise en lien de ressources en présence.* » (Pailler, 2018).

1.3. La notion d'exposition, la place du médiateur culturel

Au sein d'une équipe restreinte, un médiateur culturel en mairie, dans une acceptation large de ses fonctions, se trouvera impliqué dans le management de projets, et notamment pour ce qui nous concerne ici dans la mise en place d'expositions. Il convient donc ici de préciser ce que recouvre ce terme.

À la différence du musée, qui, remplissant « *trois fonctions complémentaires : la recherche, la conservation et la présentation, qui justifient son existence en tant qu'institution sociale [...] et assure simultanément ces différentes fonctions et enrichit ses activités de leurs relations mutuelles* » (Meunier¹⁸, 2008), la mairie, disposant rarement de collections propres, placera la problématique de l'exposition sous plusieurs angles :

¹⁷ Françoise Enel est sociologue, directrice du Cabinet Vérès Consultants, Paris.

¹⁸ Anik Meunier est professeure en éducation et muséologie à l'Université du Québec à Montréal, où elle dirige le GREM (Groupe de Recherches sur l'Éducation et les Musées). Elle est spécialiste des questions liées à l'éducation muséale.

> Produire du sens, en fonction d'un projet politique, dans le cadre d'une programmation :

Exposer c'est à la fois produire une énonciation (un exposé), mais c'est aussi découvrir, mettre à nu, voire mettre en danger. C'est à la fois permettre de révéler (en un sens quasi photographique) et dévoiler : dénoncer et donner en exemple. » (Glicenstein¹⁹, 2009).

> Se consacrer en particulier au public :

« L'exposition fait partie des entités les plus ambivalentes qui soient : elle est à la fois une entité matérielle, puisqu'il s'agit d'une présentation singulière et contextuelle de quelque chose, et une entité immatérielle en ce qu'elle implique un ensemble de relations entre des objets, entre ces objets, un lieu, et un public et même entre les membres du public » (Glicenstein, 2009)

« La compétence du visiteur pèse ainsi d'un grand poids dans la production des significations. Interviendront ainsi, par exemple, le déroulement et les modalités de son parcours, son habitude ou sa capacité à faire des rapprochements entre les éléments, à apprécier des caractéristiques formelles, à mobiliser des savoirs, à inférer les intentions des producteurs ; ou encore la signification qu'il peut accorder à l'agencement formel. » (Davallon²⁰, 2011)

> Aménager ponctuellement des espaces polyvalents

« Nul ne contestera que l'exposition soit un média fondé sur l'espace. Mais jusqu'à quel point l'espace peut-il avoir un place déterminante dans la production de la signification ? [...] Ce qui serait nouveau aujourd'hui, serait l'impression que les expositions sont conçues, plus peut-être que par le passé, à partir d'un travail de l'espace. [...] Sous cet angle, les trois muséologies (d'objet, de savoir et de point de vue) ne sont que des différentes manières de construire la mise en espace de l'exposé à destination du visiteur. » (Davallon, 2011)

Nous prendrons ici le parti de penser que c'est cette « *muséologie de point de vue* », apparue dans les années 1980, théorisée par Jean Davallon mais reprise par d'autres auteurs (Paul Rasse, 2017), qui guidera le plus opportunément le médiateur en position de construire la scénographie d'une exposition. Prenant en charge le visiteur pour l'immerger dans « *un espace sémiotiquement construit* », elle lui fait vivre une expérience sensorielle, au gré d'une déambulation qui alterne « *la découverte de choses superbes, surprenantes, qui déclenche un vrai plaisir, une véritable émotion esthétique alterne avec la flânerie, la promenade dans un environnement dépaysant, original, agréable, esthétique, stimulant* ». Ce parti pris répond aux exigences d'un projet politique permettant de construire du sens en se consacrant pleinement à l'expérience du public.

¹⁹ Jérôme Glicenstein est professeur à l'Université Paris 8 Vincennes Saint Denis et Directeur de la revue *Marges*. Il est spécialiste d'art contemporain et des théories, histoire et pratiques de l'exposition.

²⁰ Jean Davallon, sociologue, est professeur émérite en Sciences de l'Information et de la Communication de l'Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse. Il est spécialiste des questions de muséologie, médiation culturelle et patrimoine.

2. POLITIQUE CULTURELLE MUNICIPALE

2.1. Du cadrage national

à la politique de la culture à l'échelon de la commune

C'est en 1959, avec André Malraux, que le champ de la culture intègre son propre ministère, quittant celui de l'éducation.

Ce ministère intervenant dans des domaines toujours nombreux, aboutissant à une politique du « tout culturel », il est plus pertinent, plutôt que de dresser un catalogue des domaines concernés en perpétuelle évolution, d'en cerner les objectifs transversaux : « *la conservation du patrimoine, la création artistique, la diffusion, la formation, l'animation, la recherche, la communication, l'administration* ». Certains ont mis en doute la concurrence entre quantité et qualité, entre l'idée de permettre l'accès à tous à la consommation des biens culturels tout en cherchant par ailleurs le développement des pratiques visant l'excellence, et donc la production de biens réservés à une élite de connaisseurs, générant ainsi des échelles de valeurs et donc des hiérarchies. Un consensus politique perdue cependant malgré les alternances sur « *un petit nombre d'enjeux présents dans le décret Malraux de 1959 et notamment la conservation et la mise en valeur du patrimoine, l'aide à la création d'aujourd'hui et sa diffusion, l'éducation artistique et le développement des pratiques culturelles des citoyens français, l'action internationale de la France et enfin et surtout la diffusion de la culture à tous les français.* » (Moulinier²¹, 2016)

La ministère est ainsi chargé de s'assurer que chacun bénéficie des politiques culturelles et notamment ceux qui pensent qu'elles ne sont pas faites pour eux. » (Laplace²², Salmet²³, 2018)

²¹ Pierre Moulinier, ancien directeur de la Bibliothèque Nationale, et ayant occupé différentes fonctions au Ministère de la Culture, est le grand spécialiste des politiques culturelles en France.

²² Maryline Laplace est cheffe de service de la coordination des politiques et de l'innovation au Ministère de la Culture.

²³ Ariane Salmet est cheffe de département de l'éducation et du développement artistique et culturel au Ministère de la Culture.

C'est encore Pierre Moulinier qui énonce :

> les trois stratégies de démocratisation de la culture :

- la stratégie promotionnelle (inspirée du marketing),
- la stratégie volontariste, visant à conquérir de nouveaux publics, notamment dans des lieux dits « alternatifs »,
- la stratégie interactionniste, créant des relations réciproques entre des artistes et des groupes de population, au travers d'évènements ou de résidences d'artistes. Issue de l'éducation populaire et de l'animation socioculturelle, elle reconnaît les pratiques amateurs, la pluralité des cultures, l'émancipation des groupes dominés,

> et les trois voies de démocratisation de la culture :

- l'école et les médias, « véhicules d'accès » contestés par André Malraux lui-même,
- l'action culturelle, qu'il a mise en place notamment dans ses « Maisons de la Culture »,
- l'intervention culturelle, qui émane majoritairement des pouvoirs publics.

Le ministère de la culture est susceptible de collaborer avec d'autres ministères, notamment ceux des affaires étrangères pour faire rayonner la culture française en dehors du territoire national, mais aussi celui de l'éducation, afin d'assurer une formation commune à tous les jeunes du pays, celui de la santé (pour les personnes âgées ou en situation de handicap), ou celui de la justice (dans des programmes de réinsertion)...

De nombreux dispositifs permettent en France de développer la coopération des collectivités publiques (les financements croisés, les clés de financement, la « cogestion » d'établissements, les politiques contractuelles, les accords interministériels, les conventions de développement culturel, les autres conventions culturelles, les contrats de projets état-régions, les contrats de ville et l'action culturelle des quartiers défavorisés...). (Moulinier, 2016)

De façon complémentaire à l'action du ministère, la culture, porteuse de nombreux enjeux de cohésion sociale, est aussi un champ d'action à tous les échelons de la gouvernance publique, de l'Europe, en amont, qui fixe des directives, à tous les niveaux de territoires concernés par les lois de décentralisation des années 1980, en aval. Si les régions ont notamment été désignées pour agir sur la création contemporaine, au travers des FRAC par exemple, et les départements ont, entre autres charges, celle des archives, ce sont les communes, au plus proche des populations, qui se sont de façon majeure investies dans le champ culturel.

« La commune - l'ancienne paroisse - est par définition le territoire de base, le lieu de vie, le fondement de la vie associative, le cadre d'existence, le meilleur facteur d'identité. Elle est aussi le premier propriétaire du patrimoine monumental classé dont elle détient six édifices sur dix. [...] La conversion de nombreuses équipes municipales à « l'impératif culturel » s'est traduite dans la progression des budgets, quelle que soit l'étiquette politique de la municipalité. On a alors assisté à une véritable municipalisation de la culture : avec la construction de nouveaux équipements ou la modernisation des services existants, les municipalités se sont transformées en entrepreneurs culturels, la culture étant rapidement perçue comme un bon moyen de communication et un atout pour le développement local. » (Moulinier, 2015).

Les communes, elles aussi soucieuses de *« considérer la politique culturelle comme levier répondant à des problématiques plurielles, qu'elles soient d'ordre social ou territorial. »* (Tanyères, Broussal, 2018), assument sur leur territoire des investissements, avec des équipements (centres culturels, bibliothèques, salles de spectacles, écoles de musique...) et des frais de fonctionnement, notamment pour la masse salariale des équipes chargées de la vie de ces structures, Et elles subventionnent aussi la vie culturelle, par exemple par le biais des associations. Toutes ces actions font d'elles le principal financeur de la culture en France.

Ce volontarisme s'explique par plusieurs facteurs : la nécessité de combler les manques liés à leur position géographique (métropoles, villes périphériques, isolées, communes rurales n'ont ici pas les mêmes problématiques), d'aménager leur territoire pour répondre au besoins des populations avec lesquelles elles sont, par définition, en relation de proximité, la volonté de gommer les différences entre quartiers, de tisser des liens entre les différentes populations (du point de vue social, générationnel...), de servir de levier au développement économique (par exemple dans le domaine touristique, mais pas seulement). Il conviendra également de ne pas perdre de vue que ces investissements dans le domaine culturel sont susceptibles d'apporter une forte valeur ajoutée en termes d'image et de communication.

Sur ces registres de la communication et de l'image, on peut enfin soulever la question du croisement des thématiques des politiques locales de la culture avec celles du développement durable, particulièrement d'actualité. Virginie Proulx²⁴ (2016), reprenant

²⁴ Virginie Proulx est chercheuse collaboratrice dans le département Sociétés, Territoires et Développement de l'Université du Québec à Rimouski. Spécialiste de marketing territorial et de développement durable, elle s'intéresse notamment à la culture comme vecteur de ce dernier.

les quatre grands thèmes des objectifs de l'Agenda 21 de la culture au Québec²⁵, pose les conditions pour que les choix publics en matière de culture contribuent au développement de façon durable : éviter la standardisation en s'appuyant sur les ressources locales, notamment en matière de patrimoine et d'environnement naturel et/ou bâti ; se focaliser sur un public local plutôt que de chercher à attirer un tourisme exogène ; privilégier le travail en symbiose avec le milieu pour développer la créativité ; financer adéquatement les projets culturels pour éviter le piège de la commercialisation... Si les spécificités québécoises de défense de la langue et des particularités autochtones ne sont pas transférables, les autres thématiques ici abordées se révèlent particulièrement pertinentes et d'actualité.

2.2. Territoire, ressources et partenaires

Pour revenir à la commune servant de terrain au présent mémoire, Le Bouscat, située dans la très proche banlieue de la métropole bordelaise, il convient aussi de faire le point sur les spécificités de la coexistence des deux échelons, communal et intercommunal qui se superposent en matière de politique culturelle.

Dans la loi Chevènement de 1999, la culture est sous la dénomination « *construction, aménagement, entretien et gestion d'équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaire* », une compétence optionnelle des intercommunalités, ce qui recouvre une grande hétérogénéité de pratiques, entre les structures ayant choisi de faire figurer cette compétence sans réellement la mettre en oeuvre, ou celles ne la faisant pas figurer mais menant des actions, parfois particulièrement pertinentes, dans ce domaine. (Négrier, 2011).

Emmanuel Négrier²⁶ (2011) relève aussi que les mêmes arguments peuvent être mis indifféremment à l'actif ou au passif du transfert des compétences culturelles : par exemple, les communes périphériques peuvent penser qu'elles vont subir le coût de

²⁵ Ces quatre thèmes sont :

- « *la culture porteuse de sens, d'identité, de valeurs, d'enracinement,*
- *la culture vecteur de démocratie, de dialogue interculturel et de cohésion sociale,*
- *la culture catalyseur de créativité, de développement économique et de création de richesse,*
- *la culture élément structurant de l'aménagement et du développement des territoires* »

²⁶ Emmanuel Négrier est Docteur en Sciences Politiques, membre du CEPES et Directeur de recherche au CNRS ; il enseigne aussi la sociologie de l'art à l'Université Paul Valéry Montpellier III. Il est spécialiste notamment de réforme territoriale et de politique culturelle.

structures centrales, ou au contraire en bénéficiant des retombées. Il dégagerait toutefois trois conditions permettant de placer une communauté en « *perspective culturelle* » :

- un esprit de solidarité territoriale
- un leadership stable et coopératif
- la présence de porteurs de projets.

Il note également que les secteurs les plus facilement partagés, ceux des enseignements artistiques et de la lecture publique, sont ceux que les communes peuvent facilement mettre en réseau (écoles de musiques ou bibliothèques municipales...).

Classant les objets culturels en trois domaines ou plutôt sur trois échelles (rayonnant, municipal ou de proximité), il établit des modèles de transfert de compétences culturelles, en examinant la « rentabilité » de ces transferts en termes de gain fiscal et d'efficacité culturelle, qui ne sont pas forcément corrélés : la confortation financière peut éventuellement se traduire par une régression artistique, en particulier lorsque la compétence se trouve, parfois, externalisée. Il met en garde contre ces transferts qui ne peuvent constituer une fin en soi, dans le triple contexte de l'extension démographique des agglomérations au bénéfice de leurs périphéries, la difficulté d'intégration dans la logique républicaine de certaines populations, et « *l'essoufflement des capacités de l'état à faire vivre au concret les idéaux de solidarité et de développement territorial.* » En conclusion, l'intercommunalité ne constituerait donc qu'une réponse incomplète aux problématiques du développement culturel des territoires. (Négrier, 2011)

Pour ce qui concerne l'agglomération bordelaise, autrefois Communauté Urbaine de Bordeaux, et aujourd'hui EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) Bordeaux Métropole, la culture figure dans la première compétence, celle du « *développement et de l'aménagement économique social et culturel* », dans son troisième point, celui de « *la construction, l'aménagement l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels et sportifs d'intérêt métropolitain* ». Cependant, on ne trouve pas de mention de la culture dans l'organigramme des services (seul est mentionné le patrimoine dans la direction de l'urbanisme), et un rapide balayage du site internet ne permet pas d'identifier de politique culturelle d'agglomération.

On notera au passage que si « *une nouvelle réflexion sur l'aménagement culturel du territoire consiste à identifier des « failles » existantes pour apporter des solutions innovantes.* » (Laplace, Salmat, 2018), certains territoires, comme celui qui nous occupe ici, ne relevant pas de la liste de ceux répertoriés comme prioritaires (banlieues, zones

rurales...) échappent aux dispositifs mis en place pour pallier ces « manques » et doivent reprendre l'initiative pour construire leurs actions en matière d'accès à la culture.

L'échelle communale conserve donc ici toute sa légitimité pour construire une politique culturelle, qui ne saurait néanmoins se priver des nombreuses ressources de l'agglomération, souvent concentrées dans sa ville centre.

En matière de culture, la commune aura ici à cœur d'identifier les ressources qu'elle peut mobiliser autour de son territoire propre (autres collectivités, de même niveau ou de niveau supérieur, institutions culturelles...) et les partenariats qu'elle peut nouer, pour accéder à ces ressources, ou en sollicitant des aides financières. On peut alors assister à des alliances horizontales, entre collectivités comparables, par exemple pour mettre en réseau des salles de spectacle, des bibliothèques ou des écoles de musique et diversifier l'offre culturelle, et des recherches de partenariats avec des institutions culturelles pour, du côté de la commune, bénéficier de services inexistant à proximité de son territoire, et du côté des institutions, augmenter leur rayon de diffusion et élargir leur public, par la mise en place d'actions « hors les murs » plus ou moins contractualisées.

2.3. La question des publics

Si « *la participation la plus large de tous les citoyens à la vie culturelle passe nécessairement par des actions soigneusement ciblées, développées dans une logique d'équité sociale et territoriale* » (Laplace, Salmes, 2018), on confirme la légitimité de la commune à agir en matière de culture, mais il convient de tenter de cerner ce que recouvre la notion de « public(s) », qui vient se substituer, à l'échelle d'un territoire, à celles d'individu et de population.

Dans « Sociologie de la culture », Christine Détéz²⁷ conteste la pertinence de la notion de « public » au singulier qui se définirait comme un « *ensemble homogène et unitaire des lecteurs, spectateurs, d'une oeuvre ou d'un spectacle [et] n'aurait d'autre réalité sociologique que comptable, telle que la donnent des chiffres de tirages ou d'entrées* ». Citant Jeanson, elle revient également sur la notion de « *non-public [...] cette immensité*

²⁷ Christine Détéz est maître de conférences en sociologie à l'École Normale Supérieure de Lyon. Elle est spécialiste en sociologie du genre, de la culture et de la réception.

humaine composée de tous ceux qui n'ont encore aucun accès ni aucune chance d'accéder prochainement au phénomène culturel sous les formes qu'il persiste à revêtir dans la presque totalité des cas. » Elle critique en cela l'idée d'une hiérarchisation des cultures qui exclut les pratiques amateurs, et appelle la nécessaire humilité à mettre en oeuvre de la part des professionnels de la culture, dont les médiateurs, pour bien discerner le public « inventé » du public « constaté », afin de se rapprocher de l'idéal de la démocratisation culturelle (Détrez, 2014).

Comme plus tard Aubouin et Kletz, qui soulignent que « *les lieux culturels ont vu émerger la question des publics et du lien avec ces publics, question devenue ensuite l'un des sujets les plus importants et les plus sensibles caractérisant ces lieux* » (2018), Marie-Christine Bordeaux, dès 2008, se réappropriait le terme de « *publicisation*²⁸ » pour signifier la place des publics comme référence majeure des politiques culturelles. En 2013, avec Elisabeth Caillet, elle soulignait « *l'évolution du regard sur les publics [qui] incite progressivement à considérer ceux-ci comme des visiteurs, c'est à dire comme des sujets acteurs du sens de leur visite et du fonctionnement sémiotique, symbolique et social de l'exposition.* »

Paul Rasse, en annexe de son ouvrage sur le projet culturel (2017), souligne lui la faible fiabilité des études de publics qui, lorsqu'elles n'émanent pas des statistiques des musées nationaux, s'appuient sur des sondages dont les réponses laissent une trop grande place à l'arbitraire, tant il est malaisé de définir les contours du champ culturel. S'il admet la nette augmentation des pratiques culturelles depuis les années 1970, il continue d'observer que malgré les efforts de démocratisation de la culture, le déterminisme social demeure, et que le niveau d'études, ainsi que les origines professionnelles sur deux ou trois générations sont directement liés aux activités culturelles. Il oppose le monde des « exclus », ruraux ou banlieusards qui ne sortent jamais, possèdent un petit nombre de livres, et consomment les productions télévisuelles les plus populaires à celui des catégories « cultivées », représentant 10% de la population totale, jeunes citadins diplômés, qui allient fréquentation des lieux de culture, pratique artistique, lecture, sorties, visites, voyages... Il situe entre ces deux pôles une population intermédiaire, qui profite de loisirs tels que les sorties sportives, au cinéma ou au restaurant, et fréquente un peu les musées, facilement accessibles, mais presque pas les spectacles vivants, faute d'opportunités, et souvent victimes d'un complexe de légitimité.

²⁸ Terme à l'origine défini comme le passage de certaines activités de domaine du privé à celui du public.
Frédérique Hancock

Il observe enfin l'influence de l'âge sur les pratiques culturelles : les jeunes de moins de 25 ans d'une part, tous sensibles à la gratuité de l'offre, mais qui choisissent aussi leurs pratiques en fonction de leur CSP d'origine et de leur niveau d'études, et d'autre part la catégorie des jeunes retraités (de 60 à 70 ans) dont la participation est en forte expansion à la fin de la vie active, notamment dans les musées et lieux de patrimoine, avant de s'effondrer d'autant plus vite que leur niveau social est faible.

On cherchera donc à réfléchir à partir de différents publics, identifiés, potentiels, absents, afin de prendre en considération toute la population dans sa pluralité de rapport à la culture (Bordeaux 2008) pour chercher à atteindre les objectifs de démocratisation.

Il sera nécessaire de caractériser, classer, hiérarchiser ces publics, sur des critères géographiques, sociologiques, physiques... afin de différencier les offres culturelles pour les diversifier, dans un contexte de société des loisirs où la culture se trouve mise en concurrence avec des activités sportives ou de « do it yourself ». Dans ce sens, l'une des stratégies, observée dans l'exemple québécois, consisterait à investir les cycles de vie, de la petite enfance aux aînés, en passant par l'école, le travail, la famille... (Lafortune²⁹, 2018).

Certaines catégories de publics font l'objet de définitions et d'attentions plus précises.

D'une part, les catégories dites captives, et en premier lieu les publics scolaires, pour lesquels la culture entre dans le cadre des dispositifs d'Éducation Artistique et Culturelle déjà mentionnés.

D'autre part, les publics dits empêchés, spécifiques, précaires, en difficulté, qui sont « *éloignés d'un accès à la culture pour des raisons physiques, psychologiques ou sociologiques* ». Alors qu'on ne peut pas dire qu'il y ait des oeuvres ou des artistes spécifiquement destinés à ces types de publics et que des programmes interministériels se sont structurés pour élaborer des dispositifs afin de mettre en rapport culture et hôpital, culture et handicap, culture et politique de la ville ou culture et prison, pour Marie-Christine Bordeaux et Lisa Pignot, il convient de « *refuser tout rapport d'assignation entre oeuvres et publics, [mais il faut cependant] défendre, préserver, faciliter la possibilité pour chacun de construire une relation autonome, souveraine, à l'oeuvre d'art, quelles que soient les spécificités de sa condition. S'il n'y a pas de public spécifique, il y a, cependant, la nécessité d'actions culturelles spécifiques.* » (2007)

²⁹ Jean-Marie Lafortune est professeur à l'Université du Québec à Montréal, au Département de Communication Sociale et Publique. Il est notamment spécialiste de d'action et de médiation culturelles et de muséologie.

Enfin, la mise en place d'offres culturelles à partir des publics ne saurait s'affranchir de la mise en place de dynamique de participation dès les phases de conception des projets. Pour Pierre Miglioretti³⁰ (2016), il revient à l'institution, donc ici à la commune, d'organiser les « *cadres de la participation, dans une logique de gestion de son espace public.* » D'autres auteurs soulignent cependant que ces démarches participatives, s'opposant à la démarche de consommation de biens culturels, doivent se construire dans des logiques nécessairement ascendantes, pour répondre aux aspirations de tous et inscrire ces opérations dans la durée, et au bénéfice du plus grand nombre. (Pailler 2018).

Ces deux logiques semblent coexister le cas de l'expérience menée à Brest, depuis 2008, où les institutions locales ont « *fait de l'intervention citoyenne le fil conducteur de [la] politique culturelle, en co-construction avec les artistes, les acteurs culturels et la population [afin de] reconnaître la place des personnes dans la construction des projets culturels. Il ne s'agit plus seulement de faire le lien entre l'oeuvre et la population. Mais d'interroger en permanence la place de chacun dans la création artistique. Tout le monde ne peut pas être artiste, mais chacun de nous contribue à la culture.* » (Abily³¹, Saez, 2018).

³⁰ Pierre Miglioretti est chercheur associé au Centre Emile Durkheim de l'Université de Bordeaux. Il est spécialiste des politiques publiques et territoriales, et de l'action culturelle et socioculturelle.

³¹ Gaëlle Abily est l'ancienne adjointe à la culture de la Ville de Brest.

PROBLÉMATIQUE

À partir de l'expérience d'un stage en mairie, couvrant plusieurs facettes du métier de médiateur culturel dans son acceptation la plus large, visant notamment à créer les opportunités de la rencontre entre un public et des oeuvres d'art, ce mémoire est l'occasion de s'interroger sur les enjeux sous-jacents des différentes étapes de la mission menée.

Concernant la mise en place du partenariat permettant d'organiser une exposition d'art contemporain les questions visent à faire émerger les objectifs explicites et implicites de la mairie et de l'institution culturelle : s'agit-il bien pour la collectivité locale de pouvoir améliorer son image en diversifiant son offre culturelle ; pour le musée, de bénéficier d'un relais de proximité pour mieux diffuser ses missions sur le territoire et peut-être séduire de nouveaux potentiels visiteurs ?

À propos des publics visés par une politique communale en matière de culture, quels sont les objectifs et les priorités de la collectivité ? Comment prendre en considération la population d'un territoire dans sa diversité pour orchestrer une politique cohérente en matière de culture ?

Pour ce qui est des rôles assignés au médiateur culturel dans une équipe communale, aux ressources humaines nécessairement concentrées, quelle est sa place, sa légitimité, dans le management de projets, voire dans la construction d'une politique culturelle ?

En d'autres termes, en quoi un médiateur culturel peut-il contribuer à la construction d'une politique culturelle en tenant compte des spécificités des publics d'un territoire ?

C'est en se focalisant sur l'exemple des expositions d'art contemporain organisées par la Mairie du Bouscat que le présent mémoire tentera d'apporter des éléments de réponse, notamment au travers de l'analyse d'entretiens menés auprès de différents acteurs choisis parmi ceux de la mairie, de ses partenaires en matière d'organisation d'expositions artistiques, en analysant les besoins spécifiques d'un public ciblé, recueillis par des questionnaires et des entretiens, et en interrogeant les dynamiques existantes d'autres communes de la l'agglomération dans lesquelles des médiateurs culturels participent de l'animation culturelle du territoire.

DEUXIÈME PARTIE

ÉLÉMENTS DE MÉTHODOLOGIE, RECUEIL ET ANALYSE DES DONNÉES

Afin d'apporter des éléments de réponse à cette problématique, les caractéristiques du terrain d'étude (les expositions d'art contemporain organisées par la commune du Bouscat) ont orienté les choix méthodologiques vers des analyses de type qualitatif, adaptées à l'examen de situations précises et permettant de prendre en compte des points de vue et des phénomènes complexes.

Les recherches se développent ainsi autour de trois axes :

- L'analyse de la situation existante, passant par les choix politiques et opérationnels mis en oeuvre au niveau de la mairie du Bouscat, et les points de vue des exposants récents. Pour cette partie, la méthodologie mise en place repose sur des entretiens semi-directifs auprès des acteurs concernés et l'examen de données collectées par le service culture de la mairie, lorsqu'elles existent. Concernant les entretiens, un panel de répondants a été constitué afin de recueillir les points de vue des différents types d'acteurs :
 - Pour la mairie, il s'agit de l'adjointe au maire déléguée à la vie culturelle, pour éclairer les choix politiques, et de la directrice des affaires culturelles, à propos de la mise en oeuvre opérationnelle.
 - Pour les exposants, les choix se sont orientés vers une responsable d'un partenaire institutionnel privé, l'Institut Bernard Magrez (la personne chargée de la collection, des artistes et du public), et trois artistes locaux, ceux ayant exposé lors de la saison culturelle en cours.

Pour chaque entretien, une grille a été construite afin de structurer l'interview ; le rendez-vous a fait l'objet d'un enregistrement sonore puis d'une transcription exhaustive. La relecture des transcriptions a permis de surligner les passages significatifs permettant d'apporter des éléments de réponses aux questions initiales. Un code couleur attribué à chaque interlocuteur permet d'identifier la source des informations recueillies. Chaque propos a ainsi pu être analysé sur le fond et mis en perspective des autres sources disponibles. L'ensemble des grilles d'entretien et des transcriptions, précédé d'un tableau récapitulatif de thématiques abordées, figurent en annexe 3.

- Un retour d'expérience sur la mission menée dans le cadre du stage de Master de Médiation et Médiatisation des Savoirs, mettant en oeuvre dans une opération d'Éducation Artistique et Culturelle, la démarche inverse de celle adoptée communément : la construction d'un partenariat avec le FRAC pour répondre aux besoins d'un public identifié (les enseignants du premier degré de la commune).

Seront ici analysés :

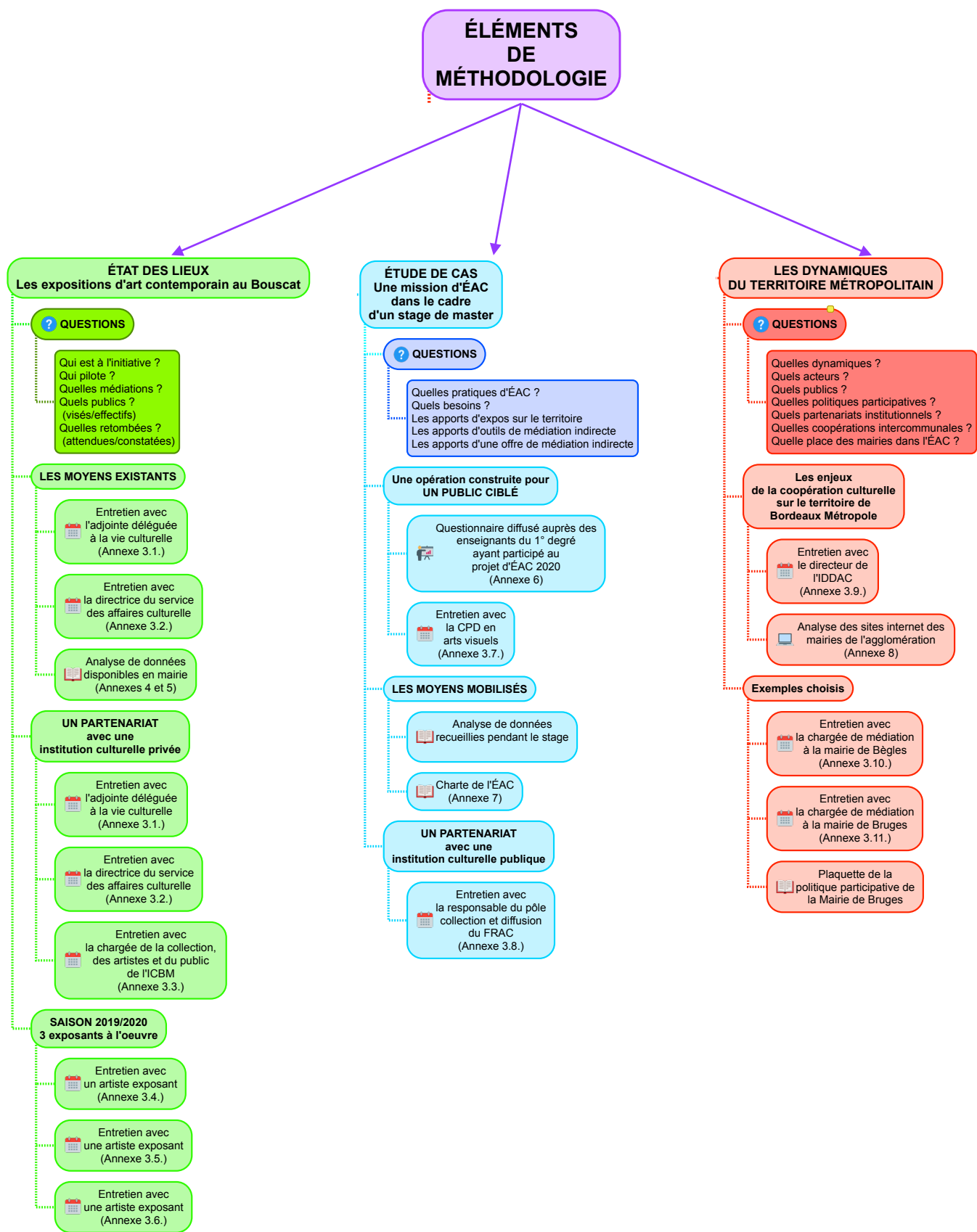
- Des données et observations recueillies au cours de l'opération.
- Les éclairages sur la mise en oeuvre des dispositifs d'ÉAC qui relèvent de l'Éducation Nationale, émanant de la conseillère pédagogique départementale en charge du secteur pour les arts visuels, recueilli également par un entretien semi-directif selon le protocole énoncé ci-dessus.
- L'entretien programmé avec la Responsable du Pôle collection et diffusion du FRAC ayant été annulé à cause de la crise sanitaire, les informations relevant de cette institution proviennent d'échanges informels antérieurs avec cette personne et avec un des anciens présidents de l'institution.
- Le point de vue des enseignants engagés dans le projet, collecté au moyen d'un questionnaire en ligne. Ce questionnaire a été diffusé auprès d'un panel de 23 professeurs des écoles, enseignant sur le territoire communal, 10 en maternelle et 13 en élémentaire, représentant tous les niveaux, au moyen de l'outil Google Forms. Visant à évaluer principalement la pertinence de propositions de médiation émanant du service culture de la mairie à destination du public scolaire du premier degré, il s'articule autour de cinq axes (profil de la classe, pratiques en matière d'ÉAC, pratiques artistiques, évaluation du projet et avis sur le rôle du service culture de la mairie). Les questions posées alternaient quant à leur forme, de la question fermée (par exemple sur le niveau de la classe) à la question ouverte permettant aux répondants de détailler leur point de vue, en passant par des questions à choix multiples ou des questions de positionnement permettant de hiérarchiser des réponses. Les 18 réponses recueillies (8 en maternelle et 10 en élémentaire) entre le 24 mars et le 6 avril 2020 permettent de dégager des tendances généralement consensuelles entre les répondants. La grille d'entretien et les diagrammes représentant les réponses obtenues figurent en annexe 6.

- Un élargissement des observations à d'autres exemples de l'agglomération.

Il s'agira ici de se livrer à un inventaire des pratiques affichées des communes de l'agglomération bordelaise, d'identifier des dynamiques culturelles, et enfin de focaliser l'observation sur des exemples de communes comparables à notre terrain.

- Dans un premier temps, une étude des sites internet des mairies des communes de l'agglomération, et plus précisément des informations diffusées en matière de culture auprès du grand public a permis de dresser un panorama des politiques culturelles locales en comparant trois types de critères : l'offre culturelle (les équipements et l'existence d'une saison culturelle), la place de l'élu délégué (rang, contours et intitulé de la délégation), et la structure du service municipal dédié (contours et intitulé)
- Plus précisément, un entretien semi-directif, obéissant aux principes énoncés précédemment, auprès du directeur de l'IDDAC, l'agence culturelle du département de la Gironde, vise à éclairer les dynamiques du territoire
- Sur le même mode, deux autres entretiens, auprès de deux médiateurs culturels en charge de projets dans deux communes, Bègles et Bruges, comparables à celles du Bouscat, ayant engagé des démarches de montage de projets à destination de leurs populations à partir de leurs besoins, cherche à tirer des enseignements de leurs expériences.

La méthodologie mise en oeuvre peut ainsi se synthétiser dans la cartographie suivante :



1. ÉTAT DES LIEUX : Les expositions d'art contemporain au Bouscat

Le Bouscat est une commune résidentielle de la première couronne de la métropole bordelaise. Avec près de 24 000 habitants, elle figure au dixième rang de l'agglomération.

Sa population est un peu plus âgée (43 contre 41,7 ans) et un peu plus aisée (revenu médian annuel de 24144€ contre 20150) que la moyenne nationale.

La commune est gérée par une équipe municipale stable. Monsieur B, sous l'étiquette UMP puis LR est maire depuis 2001, et a été reconduit dès le premier tour des élections municipales en 2020.

L'équipe Municipale compte 35 élus, dont un maire, un premier adjoint, et neuf adjoints, respectivement chargés de la vie culturelle, l'éducation & la jeunesse, et les RH/services au public pour les premiers cités (mandat 2014/2020, voir entretien en annexe 3.1.).

La culture figure donc en bonne place dans la politique locale :

« Pour le maire la culture c'est l'essentiel dans la politique, dans la vie parce que c'est vraiment ce qui permet aux gens d'avoir du recul sur les situations, c'est vraiment la connaissance qui va permettre à tout le monde de mieux vivre ensemble. C'est pas un artifice, c'est pas superficiel, c'est pas de l'argent gaspillé... »

Madame A., Adjointe déléguée à la Vie Culturelle

Toutefois, cette ambition culturelle se met en oeuvre grâce à une équipe municipale restreinte, composée d'une directrice des affaires culturelles (issue du domaine de la lecture publique) et d'une assistante, qui orchestrent le fonctionnement de trois équipements majeurs, et s'appuyant sur les équipes de chacun d'entre eux :

- le pôle de La Source, organisé autour de la médiathèque, abrite la principale compétence culturelle municipale axée sur la lecture publique, avec 12 postes d'agents, dont un directeur, et 6000 usagers (soit 25% de la population locale), et deux salles polyvalentes, Le Plateau et L'Auditorium, accueillant les principales manifestations (la manifestation emblématique de la vie culturelle locale étant le Salon du Livre Jeunesse), des animations (ciné-club, ateliers...), conférences et expositions. Le bâtiment, situé en coeur de ville sur la place de la mairie, a été inauguré en 2015 et accueille, outre la médiathèque et la direction des services culturels, la Maison de la Vie Éco-citoyenne et la Maison des Associations.

- le complexe de l'Ermitage Compostelle, composé de différentes salles modulables et d'une salle de spectacles de 375 places rénovée en 2005, qui accueille notamment la Saison Culturelle, dont la programmation est assurée directement par l'adjointe et la directrice de la vie culturelle, avec l'aide d'un programmiste consultant. En 2018/2019, 5500 spectateurs ont assisté à 22 spectacles de rayonnement régional et national. Ce complexe est géré directement par la Directrice des Affaires Culturelles, avec l'aide d'une équipe composée de onze agents municipaux qui en assurent le fonctionnement.
- l'École de musique, avec 23 agents, dont un directeur, 420 élèves et 21 spécialités enseignées, ambitionne un développement de son rayonnement à l'échelon national. (voir aperçu en annexe 4)

1.1. Les moyens existants

Concernant les expositions d'art contemporain, il n'existe ni équipement dédié, ni personnel spécifiquement en charge de projets. Pour autant, la commune accueille ou organise chaque année plusieurs opérations :

- la mise à disposition de salles pour les associations locales qui en font la demande, y compris pour organiser des expositions.
- des espaces d'exposition dans le cadre des manifestations organisées par la commune : le Salon du Livre Jeunesse, la Fête des Jardins,... où peuvent participer des artistes du territoire, des artistes invités dans le cadre de la manifestation, les associations...
- des temps d'expositions organisés par l'équipe de la médiathèque, sur des thématiques ponctuelles, ou en accueillant des illustrateurs pour des conférences couplées à des expositions de planches originales.
- des expositions ponctuelles, en général indépendantes des autres manifestations, qui feront l'objet d'un examen plus précis.

Ces expositions, toutes dédiées à des formes d'art contemporain, se tiennent depuis 2015 à La Source, (et auparavant à l'Ermitage Compostelle), où deux salles polyvalentes sont susceptibles de les accueillir (voir aperçu en annexe 5) :

- Le Plateau, d'environ 270 mètres carrés a été conçu pour accueillir 200 convives en configuration banquet. En forme de quadrilatère irrégulier, et équipé de régies son et lumière, il offre environ soixante mètres linéaires de murs peints en noir ou habillés de bois clair, équipés de cimaises modulables. Il bénéficie de quinze mètres linéaires de

baies vitrées, toutes occultables, sur trois expositions et permet d'être aménagé avec une grande modularité et d'accueillir des oeuvres monumentales grâce à une importante hauteur sous-plafond.

- L'Auditorium, de forme trapézoïdale, peut accueillir une centaine de personnes en configuration conférence dans ses 85 mètres carrés. Lui aussi équipé, comme son nom l'indique, de tous les équipements numériques de diffusion son et image, il offre une ambiance en opposition à celle du plateau, avec ses murs blancs (une trentaine de mètres linéaires équipés de cimaises modulables) et un éclairage naturel constitué d'une seule baie occultable.

Le site de l'Ermitage Compostelle offre lui aussi un certain nombre de salles modulables, aujourd'hui dédiées à la vie citoyenne et associative, qui ne sont plus exploitées pour les expositions mais constituent une ressource complémentaire potentielle.

Le fonctionnement technique du site de la Source est assuré par un régisseur qui est mis à disposition des exposants pour les accrochages.

La programmation est directement prise en charge par l'élue et la directrice du service (voir entretien en annexe 3.2.). Le choix se fait en règle générale en fonction des opportunités qui s'offrent, dans un souci de proposer trois ou quatre expositions par an, aussi variées que possible, complémentaires de l'offre culturelle générale.

Chaque exposition fait ensuite l'objet d'un dispositif de communication constitué d'un programme trimestriel diffusé en format numérique via le site de la mairie et ses réseaux sociaux et en format papier dans les principaux points d'accueil du public de la commune, de nombreux panneaux d'affichage format « abribus » disséminés sur tout le territoire communal. Le correspondant local de la presse quotidienne régionale se fait également l'écho des manifestations organisées, au moyen d'articles illustrés de photographies.

Les publics sont accueillis sur les horaires étendus de la médiathèque, du mardi au dimanche en hiver. Aucune donnée précise n'est disponible à ce sujet. On observe une forte fréquentation des usagers de la médiathèque, donc une majorité de public familial. Les groupes sont accueillis s'ils en font la demande. Il s'agit alors d'un public scolaire du premier degré, se déplaçant sur la base du volontariat des enseignants, grâce à la mise à disposition de moyens de transport (bus) organisés par les services de la mairie pour les écoles situées hors de l'hyper-centre du Bouscat.

Le service culture de la mairie ne dispose pas à ce jour de service de médiation ni de personnel dédié à cette fonction. L'élue en charge de la culture, qui est par ailleurs enseignante est consciente du bénéfice qui pourrait être tiré de la mise en place de dispositifs relevant de cette compétence :

« Il y a des accueils de classes, on propose a minima un accueil de classes, voilà, sur toutes les expos. Après non il n'y a pas de médiation. Il y a pas de... il y a pas de travail en amont, y a pas de dossier pédagogique, ni d'attendus, ni de restitution. »

La question de la médiation n'est donc pas absente de la réflexion, mais en l'absence de temps et de ressources humaines, celle-ci est laissée à la discrétion des exposants. Ceux-ci peuvent être appelés à mobiliser leurs compétences en la matière, c'est le cas pour le partenaire institutionnel. Dans le cas des artistes exposants individuels, il leur est demandé de consacrer du temps de présence pour accueillir des classes et échanger avec le public scolaire.

1.2. Un partenariat avec une institution culturelle privée

Ces dernières années, la mairie du Bouscat a mis en place un partenariat avec l'Institut Culturel Bernard Magrez, situé à proximité des limites de la commune. Deux expositions se sont tenues à la Source, dans la salle du Plateau, en février 2018 et en juin/juillet 2019. Une troisième est actuellement en projet.

À l'origine, le contact a été établi en 2017 par Monsieur L, alors simultanément conseiller municipal de la commune et directeur général des filiales oenotouristiques de la société Bernard Magrez Grands Crus, et à ce titre en charge de la dynamisation de l'ICBM. Ce sont actuellement Madame E, directrice des affaires culturelles de la Mairie du Bouscat, et Madame T, en charge de la collection, des artistes et des publics à l'Institut qui mettent en oeuvre ce partenariat (voir entretien en annexe 3.3.).

Homme d'affaire bordelais autodidacte, Bernard Magrez a construit sa fortune dès les années 1960, dans le commerce puis l'industrie des vins et des spiritueux. Dans les années 1980, il fait l'acquisition de quatre châteaux prestigieux, grands crus classés des quatre grands vignobles bordelais. Après avoir revendu ses marques de vins et spiritueux à deux grands groupes industriels, il recentre ses activités sur ses 43 propriétés viticoles qui lui valent le surnom d' « Homme aux quarante châteaux ».

Grand amateur d'art, il crée la Fondation Bernard Magrez en 2010, et ouvre en 2011 l'Institut Culturel Bernard Magrez, consacrés au mécénat artistique.

L'Institut gère ainsi un fonds d'environ 450 oeuvres d'art contemporain en constante expansion. Installé au Château Labottière, un hôtel particulier de style néoclassique du XVIII^e siècle, classé à l'inventaire des monuments historiques, il accueille des expositions d'art contemporain souvent orientées sur le street art, des concerts en particulier de violon, des conférences, des artistes en résidence, des activités évènementielles en partenariat avec La Grande Maison, son hôtel restaurant de luxe situé de l'autre côté de la rue. Outre les personnels techniques et d'accueil, trois personnes opèrent au développement de l'Institut, un directeur artistique, une chargée de la collection, des artistes et des publics et une chargée de médiation.

« Monsieur Magrez a un fond de plus de 450 oeuvres en fait maintenant. Qui grandit, en fait, c'est des coups de cœur, il n'y a pas vraiment de lignes directrices. C'est vraiment des coups de cœur de Monsieur Magrez. Et ses œuvres on n'a pas envie de les laisser dans les réserves. Entre guillemets, on a envie de les faire vivre, donc on les expose un peu partout. »

Madame T, chargée de la collection, des artistes et des publics

Concernant les arts visuels, l'ICBM s'est fixé quatre missions (voir site internet) :

« - l'accès à la création contemporaine pour tous les publics via la création et le soutien de manifestations culturelles

- la rencontre et l'échange avec les artistes, avec la mise en place d'un programme de commandes et d'acquisitions
- l'aide à la production d'oeuvres inédites par la mise en place de résidences avec ateliers pour des jeunes artistes, mais également la remise de prix artistiques
- contribuer de manière singulière et citoyenne au territoire, qu'il soit régional, national ou international, au sein duquel l'Institut Culturel souhaite soutenir la création et les artistes. »

Plus précisément au sujet de la diffusion des collections qui nous intéresse ici, elle s'organise selon plusieurs axes :

- les expositions *in situ*, dans les trois espaces de l'Institut (le château, la verrière/Pavillon La Boetie et la galerie des nouveaux talents installée dans les communs). Il s'agit d'expositions de la collection privée (organisées en général tous les trois ans), d'expositions thématiques et d'expositions monographiques, souvent consacrées aux artistes en résidence.

- les expositions dans les propriétés viticoles de Monsieur Magrez et dans son hôtel restaurant La Grande Maison.
- les prêts d'oeuvres à des institutions qui en font la demande ; l'Institut est parfois sollicité par des institutions qui font appel à lui car il commence à acquérir un niveau de reconnaissance international notamment en matière de street art.
- les collaborations avec des acteurs du territoire, par exemple avec l'association Le Musée Imaginé, qui propose des actions culturelles dans une idée de démocratisation et de médiation, soutenue par les mairies de Bègles et Mérignac ou le Conseil Départemental de la Gironde, et qui a emprunté des oeuvres de l'ICBM pour son exposition « Kyrielle », à la Vieille Eglise de Mérignac en 2017. « Auloffée un itinéraire » constitue un autre exemple d'exposition pour laquelle l'Institut a prêté des oeuvres, cette fois à une curatrice privée, ORCA, membre de l'association Föhn, laquelle fédère des commissaires d'exposition indépendants et vise à développer des actions de création et de diffusion de pratiques contemporaines.
- le partenariat avec la mairie du Bouscat est lui une action singulière dans la politique de diffusion de l'Institut. Au delà de la reconnaissance visée dans les autres canaux, il s'agit cette fois, outre de bénéficier de la puissance de communication de la commune, de toucher de nouveaux publics. La proximité géographique a permis de remplir l'objectif fixé de voir la fréquentation de l'ICBM augmenter grâce à ce partenariat, sans toutefois pouvoir étayer ce constat par des données chiffrées.

La programmation des expositions de l'ICBM au Bouscat se négocie entre les deux partenaires, entre Madame E, directrice des affaires culturelles de la Mairie, et Madame T, en charge de la collection, des artistes et des publics à l'Institut.

En 2018, l'exposition sur le thème de la musique était une demande de la mairie, puisqu'il s'agissait de la thématique du Salon du Livre Jeunesse, qui rejoignait la passion personnelle de Monsieur Magrez pour le violon. L'exposition de 2019, sur la découverte du street art, correspondait à une proposition de l'Institut. Dans les deux cas, la scénographie d'exposition a été conçue par ce dernier, qui s'adapte aux contraintes du Plateau, lequel propose un espace unique polyvalent dont les caractéristiques diffèrent des conditions habituelles d'un musée. La thématique d'une troisième exposition n'est pas encore arrêtée, les bouleversements liés à la crise sanitaire du printemps 2020 ayant impacté les programmations des deux institutions.

Concernant les publics, bien que l'Institut ne dispose pas de statistiques précises en la matière, la responsable interviewée dit observer, outre le public familial individuel, à la fois issu de la population locale et des touristes de passage, une majorité de publics scolaires, avec peu d'écoles maternelles, et des groupes allant de l'élémentaire au lycée, voire à l'enseignement supérieur. L'âge des groupes semble lié à la thématique de l'exposition ; la dernière en date, sur les artistes contemporains chinois a par exemple beaucoup mobilisé les filières enseignant le chinois dans le second degré et l'enseignement supérieur. La deuxième catégorie de groupes accueillis correspond aux associations culturelles de séniors, qui constituent un public récurrent. De façon plus marginale, l'Institut accueille également des publics empêchés, aux travers de groupes issus d'institutions d'enseignement spécialisé ou d'accueil d'adultes handicapés, et des publics dits sociaux, dans le cadre d'un partenariat avec l'association Culture au Coeur, qui offre des sorties culturelles à des familles en situation de précarité.

La médiation à l'Institut est assurée par une chargée de médiation qui développe son travail autour de deux axes : de la médiation indirecte, puisque chaque oeuvre fait l'objet d'une fiche de médiation, et de la médiation directe, avec l'animation de visites. Cette offre est complétée pour le grand public par des ateliers, proposés sur un rythme hebdomadaire, souvent autour du travail des artistes en résidence, et des conférences, en lien avec la programmation. Concernant les expositions au Bouscat, la première avait seulement fait l'objet d'un dossier de présentation tous publics. Pour l'exposition Street Art, la médiatrice avait animé des visites, et reçu quatorze classes des écoles élémentaires de la commune et un groupe de séniors. On notera que les dates de cette exposition, débutant le 20 juin, constituait une contrainte non négligeable pour une exploitation pédagogique, et orientait de fait vers un public familial ou individuel.

1.3. La saison 2019/2020 : trois exposants à l'oeuvre

Outre ces expositions montées en partenariat avec une institution culturelle privée de rayonnement national, voire international, La Source accueille des expositions d'artistes individuels issus du territoire. Il s'agit-là d'un parti pris revendiqué de façon transversale dans tous les domaines de l'action culturelle locale, par exemple pour les spectacles, qui accueillent des représentations en tournée nationale ou des compagnies locales, ou pour le Salon du Livre Jeunesse, qui fait cohabiter le temps d'un week end des auteurs de tous horizons.

Pour la saison 2019/2020, trois expositions se sont tenues : « Les rivières de conscience », « Peinture japonaise » et « D'une rive à l'autre », chacune pendant environ trois semaines, respectivement en septembre, décembre et mars. Les trois artistes ont accepté de participer à un entretien dans le cadre de ce mémoire (voir annexes 3.4., 3.5. et 3.6.). Leurs réponses sont globalement similaires.

Il s'agit de trois artistes dits professionnels, mais pas ou peu représentés en galeries. Ils vivent de leurs créations grâce à des ventes en atelier, sur leur site internet ou au gré d'expositions.

Tous ont des attaches bouscатаises : deux d'entre-eux ont quitté le Bouscat (pour Bruges et Lacanau), la troisième y réside encore. Ils sont tous à l'initiative de leur exposition : ils ont présenté une demande à l'accueil de La Source ou directement après de l'adjointe au maire, et leur exposition s'est réalisée dans un délai d'environ un an. Pour l'une d'entre eux, c'était sa seconde exposition, avec un intervalle d'une dizaine d'années. Tous souhaitaient présenter leur travail à la population locale, avec laquelle ils entretiennent des relations de proximité. L'artiste ayant investi le Plateau affiche pour autre motivation l'ambition d'avoir créé une exposition directement inspirée par les caractéristiques physiques de l'espace, pour en exploiter le grand mur noir, et en lien avec la thématique de l'eau pour la Source. Il est le seul à dire avoir créé des tableaux spécifiquement pour cette exposition, et avoir réfléchi à la scénographie en amont de son travail. Pour les deux artistes de l'Auditorium, le choix de la salle s'est fait plutôt par défaut, et les oeuvres installées l'ont été de façon plus spontanée, avec une sélection sur le thème de l'eau pour l'une d'elle aussi. Dans tous les cas, le régisseur de La Source s'est tenu à leur disposition pour leur prêter main forte lors de l'accrochage, ce qui a été apprécié.

Le rayonnement de la communication mise en oeuvre par la commune, au travers d'un programme diffusé en version papier et en version numérique sur le site et les réseaux sociaux de la mairie, d'une campagne d'affichage sur des panneaux particulièrement présents, et le relais de la presse régionale grâce à des articles de son correspondant local est aussi unanimement reconnu.

En termes de médiation, la mairie n'est pas en mesure de mettre à disposition des personnels en dehors de ceux qui assurent l'accueil de La Source. Les artistes ont tous été présents en discontinu pendant leur exposition. Ils ont ainsi eu l'occasion d'échanger avec le grand public, très majoritairement un public familial constitué des usagers de la médiathèque. Ces échanges sont pour eux l'opportunité d'avoir un retour sur leur travail qu'ils estiment enrichissant. Ils ont tous accepté d'être présents lors de rencontres avec

les publics scolaires, ce qui constituait une forme de contrepartie à la mise à disposition des locaux. Ce sont ainsi une, cinq et sept classes des écoles élémentaires qui ont bénéficié des expositions, et d'une rencontre informelle avec l'artiste. Face à l'enthousiasme des jeunes visiteurs, l'une d'elle a programmé une visite atelier dans une des classes.

Seule une artiste dit avoir bénéficié de vente d'oeuvres lors de l'exposition ; un autre reconnaît avoir exposé des oeuvres trop coûteuses, la troisième n'avait pas d'attendus de retombées commerciales. Tous se disent cependant satisfait de cette expérience.

Ces expositions participent finalement à la fois de la vie culturelle et de l'animation de la vie locale. Leur programmation, résultant de l'agilité des services municipaux à se saisir d'opportunités, si elle constitue une offre plus éclectique que cohérente, permet toutefois à la mairie de se positionner comme soutien à des créateurs locaux.

2. ÉTUDE DE CAS : Une mission d'ÉAC dans le cadre d'un stage de master

Le second angle d'observation de l'état des lieux des expositions d'art contemporain au Bouscat repose sur le bilan d'une mission menée dans le cadre du stage de Master de Médiation et Médiatisation des Savoirs, mettant en oeuvre dans une opération d'Éducation Artistique et Culturelle la démarche inverse de celle adoptée communément : ayant identifié les besoins d'un type de public (les scolaires du premier degré), une offre culturelle a été bâtie sur mesure, positionnant la commune comme relais d'ÉAC sur le territoire. Cette stratégie plaçait ainsi la médiation au centre de la démarche pour engager le public ciblé, celui des écoles maternelles et élémentaires du territoire, dans un projet cohérent, en proposant aux enseignants tous les outils nécessaires à un parcours pédagogique complet.

2.1. Une opération construite pour un public ciblé

Cette opération s'inscrivait dans le cadre du Salon du Livre Jeunesse, qui bien qu'intégrant les collèges présents sur la commune, émane des écoles primaires et leur est tout particulièrement destiné. Cette manifestation constitue un rendez-vous culturel emblématique pour les jeunes élèves bouscatais, qui par ailleurs n'ont pas beaucoup d'opportunités d'accéder à des parcours culturels organisés par des institutions. L'entretien avec Madame C, conseillère pédagogique départementale en arts visuels, en charge du secteur incluant Le Bouscat pour le premier degré, permet de dresser un inventaire des offres culturelles liées à l'art contemporain émanant des services de l'Éducation Nationale, pour lesquelles les publics scolaires de la commune seraient éligibles (voir entretien en annexe 3.7.). S'ils sont exclus des « COTEAC » qui sont des projets de territoires conçus en faveur des zones rurales, ils peuvent théoriquement accéder aux dispositifs départementaux. En matière d'exposition, ceux-ci reposent sur trois propositions :

- une convention éducative signée entre la DSDEN et la Mairie de Bordeaux, la première mettant à disposition des demis postes d'enseignants dans les musées de la commune pour y assurer une coordination pédagogique, la seconde favorisant un accès gratuit de ses musées aux classes.
- un dispositif comparable a récemment été mis en place au FRAC.

- à l'échelle de la métropole, un projet intitulé Juniors du Développement Durable allie démarche artistique et éducation à l'environnement en mettant à disposition un artiste pour un cycle d'ateliers au bénéfice d'une dizaine de classes chaque année.

Cependant, cette offre demeure limitée, notamment par les capacités d'accueil des institutions culturelles, et Madame C, qui confirme ce constat, n'a pas trace de participation d'une école du Bouscat à l'un de ces dispositifs ces dernières années. Les plannings des différentes institutions constituant une contrainte légitime, les écoles bouscataises sont souvent reléguées au bénéfice d'établissements plus excentrés, intégrés à des Réseaux d'Éducation Prioritaires, ou d'école bordelaises engagées dans des projets de proximité avec certains musées.

Comme avancé dans l'état de l'art, en référence aux travaux de Françoise Enel (2011), les communes constituent donc des relais légitimes, et souvent nécessaires, des politiques d'ÉAC. Déjà officiellement responsables des frais de fonctionnement des établissements du premier degré au titre des lois de décentralisation, elles assument également le plus souvent les frais de déplacement des écoliers se rendant à des expositions. Premiers financeurs de la culture en France (voir Tanyère & Broussal, 2018), elles sont par ailleurs organisatrices de nombreux évènements, dont elles font profiter leurs populations en général et les publics scolaires en particulier.

Les réponses à un questionnaire diffusé auprès des enseignants des vingt-trois classes du premier degré ayant participé à cette opération d'ÉAC confirment cette difficulté à accéder à l'offre institutionnelle. Des dix-huit réponses reçues (voir résultats en annexe 6), on peut dégager certaines tendances :

>> L'ÉAC occupe une place subsidiaire dans les pratiques des enseignants, alors que les pratiques culturelles sont conformes aux « normes » :

- environ 4 enseignants sur 5 ne se disent pas capables de définir précisément l'ÉAC et n'ont pas suivi de formation en la matière. À ce sujet, Madame C, conseillère pédagogique regrettait elle aussi qu'aucun dispositif ne soit consacré à la culture dans les programmes de formation continue ; les enseignants ne bénéficient donc que d'une formation initiale, et doivent se porter volontaires, dans le cadre de projets, pour actualiser leurs connaissances à ce sujet.
- Ils sont toutefois dans les mêmes proportions à accorder à l'enseignement artistique une place conforme aux programmes, et sont nombreux à regretter le manque de

temps (cité sur une question ouverte par 6 personnes) ou de culture personnelle (3 personnes), comme un frein à leur pratique.

- Malgré les instructions officielles, les 2/3 d'entre eux déclarent que l'ÉAC ne figure pas dans leur projet d'école (il s'agit sans doute d'une représentation et non d'un fait).

>> La mairie et dans une moindre mesure les initiatives des enseignants sont à l'origine des activités culturelles des classes :

- Près des deux tiers des classes ont bénéficié de l'intervention d'un artiste en classe. Pour un cas, il s'agissait d'un contact noué lors d'une exposition à La Source ; pour un autre cas, d'un contact personnel dans le cadre d'un projet sur le street art. Cependant, toutes les classes bénéficient de l'intervention d'un auteur ou d'un illustrateur dans le cadre du Salon de Livre Jeunesse, lui aussi organisé par la mairie. Ce chiffre devrait donc être de 100%. On peut formuler l'hypothèse que les illustrateurs ont été rangés dans la catégorie des artistes, mais pas nécessairement les auteurs. En résumé, à l'exception de l'artiste de street art sollicité directement par un enseignant, l'ensemble de ces interventions est à mettre au crédit de la mairie.
- La même proportion des deux tiers a accompagné sa classe à un concert des Jeunesses Musicales de France. Cette association nationale reconnue d'utilité publique et oeuvrant depuis plus de 70 ans pour l'accès à la musique de tous les enfants, est relayée au plan communal par une association impliquant principalement des enseignants retraités ou en poste. Elle bénéficie d'un soutien actif de la mairie, qui met à sa disposition sa salle de spectacle de 375 places, les personnels d'accueil et de régie nécessaires à la mise en place des événements et des transports en bus pour les écoles excentrées. En 2019/2020, la programmation comptait quatre spectacles, pour accueillir 42 classes, dont 38 des écoles élémentaires et 4 maternelles (un seul spectacle accessible). Les données recueillies ne mentionnant pas si les classes accueillies relevaient des établissements publics ou privés de la commune, il n'est pas possible d'établir des comparaisons avec la participation des classes à d'autres opérations culturelles, par exemple avec le projet d'ÉAC qui fait l'objet de notre étude.
- La moitié des classes a bénéficié d'un spectacle vivant ; sachant qu'en règle générale les écoles maternelles organisent la venue d'une troupe pour un spectacle de Noël dans leurs murs, et qu'une classe bilingue occitan a bénéficié d'un spectacle au titre de cette spécificité, on peut dire que ce domaine est à mettre au crédit des initiatives des enseignants dans la quasi-totalité des cas.
- Enfin, une classe sur cinq déclare avoir bénéficié d'une sortie pour voir l'une des expositions organisées à La Source par la mairie. Ce sont là uniquement des classes

de niveau élémentaire, l'offre proposée, en l'absence de médiation notamment en amont de l'exposition, étant plus difficile à exploiter en maternelle. On veillera toutefois à ne pas extrapoler ce chiffre, puisque les répondants au questionnaires étant dans tous les cas engagés dans le projet d'ÉAC, on peut supposer qu'ils se saisissent des propositions d'expositions plus fréquemment que l'ensemble des enseignants de la commune.

- Pour ce qui est des visites d'expositions d'art en dehors des propositions de la commune, seules trois classes se sont déplacées, respectivement au Musée de la Création Franche à Bègles, au Musée des Arts Décoratifs et du Design de Bordeaux pour l'exposition « Memphis Plastic Fields », et sur le site Darwin. Il s'agissait à chaque fois d'initiatives individuelles des enseignants, dans le cadre de leur projet de classe, en dehors de toute proposition institutionnelle.

>> Une nouvelle offre accueillie par des enseignants motivés

Parlant de la réactivité des enseignants aux projets culturels proposés par la mairie, l'adjointe déléguée à la vie culturelle précise : « *Sans avoir fait de pub ni aller chercher les gens, ils viennent spontanément.* » En effet, la proposition de projet a reçu un accueil très favorable. Bien que son montage se soit fait rapidement, avec une première annonce qui évoquait son lancement en novembre, une offre formalisée fin décembre pour un lancement en janvier, alors que les enseignants étaient largement engagés dans d'autres projets, et qu'un objectif avait été fixé à 12 classes, ce sont finalement 23 classes qui se sont saisies de la proposition.

La motivation des enseignants se confirme en observant le fort taux de participation à la réunion de présentation du projet, proposée sur deux créneaux horaires à 17h00 un vendredi ou un lundi, en dehors des horaires officiels de service : seule une enseignante s'est faite représenter par une collègue.

Trois points ont plus particulièrement été attractifs aux yeux des enseignants :

- La possibilité des confronter les élèves à une oeuvre d'art (pour 15 des 18 répondants).
- L'ouverture du projet de la petite section au CM2 (pour 12 d'entre eux, dont 8 des 10 enseignants de maternelle engagés).
- La promesse d'un projet « clés en mains » qui permettait à chacun de s'emparer des propositions faites en fonction de ses compétences, tout en ménageant le plus de liberté possible.

>> Un bilan positif débouchant sur des demandes plus importantes en matière de médiation directe :

Ils sont finalement quatre sur cinq à se déclarer « très satisfaits » du projet, en dehors du contexte particulier de la crise sanitaire du printemps 2020 qui a empêché son aboutissement final, et autant à être prêts à le rééditer sur un rythme annuel.

Au titre des améliorations possibles, les propositions les plus fréquemment citées vont dans le sens d'une demande en matière de médiation directe avec :

- des « visites guidées », pour 11 enseignants sur 18
- des animations d'ateliers en classe, pour 11 enseignants également
- des rencontres avec les artistes, pour 9 d'entre eux.

2.2. Les moyens mobilisés

Partant du constat de la difficulté des enseignants à accéder aux institutions culturelles de la métropole, qui, bien que proches, ne les considèrent pas comme une cible prioritaire (au bénéfice des classes des zones rurales ou des réseaux d'éducation prioritaire), la conception s'appuie sur plusieurs temps forts pour mettre en œuvre une démarche d'Éducation Artistique et Culturelle cohérente (voir Charte pour l'ÉAC en annexe 7) :

>> Permettre la fréquentation d'œuvres d'art

Pour organiser une exposition, l'option de la mise en place d'un partenariat avec une institution culturelle a été retenue. Le choix du FRAC, et l'engagement de cette structure seront détaillés au chapitre suivant.

Les délais de montage du projet étant réduits, l'exposition s'est limitée à une œuvre unique. Le choix de cette œuvre et la scénographie de l'exposition ont fait l'objet d'une attention toute particulière pour offrir suffisamment de matière pour la visite et de pistes de travail par la suite.

Le pari de choisir une artiste locale a porté ses fruits, puisque celle-ci a accepté de s'engager dans le projet, en fournissant de nombreuses pistes de réflexion, à partir du contexte de création, de la démarche, des procédés techniques, et en prêtant gracieusement la planche gravée correspondant à l'estampe exposée.

L'exposition a fait l'objet d'une médiation indirecte, les enseignants engagés conduisant eux même la visite, avec l'aide d'informations délivrées lors d'une réunion en situation, d'un livret pédagogique détaillé, d'un scénario de visite et d'un kit de ressources.

Ce kit était composé d'une sélection d'albums et de contes orientés en fonction des tranches d'âge, de matériel de gravure pour expliquer le processus de création de l'oeuvre, d'un padlet sur tablette pour illustrer la démarche et de matériel plus spécifiquement destiné aux écoles maternelles.

>> Construire des connaissances

Le projet est un support pour mettre en place :

- des savoir-être, pour adapter son attitude au contexte, poser le regard, utiliser le langage pour décrire, exprimer des émotions, argumenter un point de vue... Ces compétences constituaient un enjeu d'autant plus important pour les plus jeunes élèves, confrontés pour la première fois à une oeuvre en situation (presque) muséale, et en contexte scolaire.
- des savoirs, en histoire de l'art, techniques, compétences langagières...
- des savoir-faire, lors de la phase suivante :

>> S'engager dans des productions artistiques

Cette visite à une première exposition servait de support, ou de prétexte, pour engager les élèves dans une démarche de création plastique, aboutissant à leur valorisation dans le cadre d'une seconde exposition des travaux des classes. Pour ce faire, un second dossier pédagogique a été conçu et diffusé, avec le double souci d'ouvrir des pistes de travail à la fois ouvertes et détaillées, pour que chaque enseignant puisse y trouver, selon son niveau d'expertise et d'autonomie, suffisamment d'idées et de liberté pour construire son propre parcours. Tous les acteurs concernés regrettent que la valorisation finale des travaux des élèves dans le cadre d'une exposition lors du Salon du Livre ait été annulée du fait de la crise sanitaire du printemps 2020.

2.3. Un partenariat avec une institution culturelle publique

La mairie étant déjà engagée dans un partenariat avec une institution culturelle de gestion privée avec l'Institut Bernard Magrez, la mise en place de ce projet constituait une opportunité pour ouvrir un nouveau partenariat. Le FRAC a été ciblé comme partenaire potentiel à privilégier. Il n'a pas été nécessaire d'activer les autres pistes potentielles (Musée de la Création Franche à Bègles, Artothèque Les arts au mur à Pessac, CAPC à Bordeaux,...) du fait de l'implication rapide du FRAC sur le projet.

Issus des politiques de décentralisation des années 1980, les Fonds Régionaux d'Art Contemporain sont nés avec les Régions en 1982, avec pour vocation de constituer des collections et de les diffuser auprès de différents publics, en inventant des formes nouvelles de sensibilisation à la création actuelle.

Comptant aujourd'hui plus de 30 000 oeuvres, les collections émanent principalement d'achats, mais aussi de commandes ou de créations réalisées à l'occasion d'expositions, de résidences ou de projets spécifiques de diffusion, édition ou médiatisation, en se fondant sur un partenariat État/Région complété par du mécénat.

Le redécoupage des régions issu de la loi de réforme territoriale du 16 janvier 2015 a induit une concentration des FRAC et la mise en place de nouvelles dynamiques. À Bordeaux plus spécifiquement, le FRAC Nouvelle Aquitaine a particulièrement bénéficié de ce nouvel essor avec son aménagement en février 2019 dans les locaux de la MÉCA, visant à encourager de nouvelles synergies interdisciplinaires. La Maison de l'Économie créative et de la Culture en Nouvelle Aquitaine regroupe sur 12 000 m² les trois agences créatives de la région, avec le FRAC, l'OARA, dédiée au spectacle vivant, et l'ALCA, aux filières du livre, du cinéma et de l'audiovisuel, configuration unique en France.

Au coeur de cette nouvelle dynamique, le FRAC ré-affirme sur son site internet ses *« missions de diffusion et de médiation, de collection et de production au plus près des artistes, [et] développe une production artistique par des actions inventives et des moments à partager autour des oeuvres »*.

Bien que ses actions de diffusion sur le territoire régional se développent généralement sur des zones plus excentrées, la sollicitation de partenariat émanant de la Mairie du Bouscat s'inscrivant dans ses objectifs, le FRAC lui a réservé le meilleur accueil. À cause des délais contraignants, l'exposition s'est réduite à une oeuvre unique, prêtée par le FRAC dans le cadre d'une convention signée entre l'institution et la collectivité locale.

Cette exposition d'est finalement révélée être une réédition involontaire d'un premier partenariat entre le FRAC et la mairie du Bouscat : au début des années 1990, à l'initiative de Monsieur V, alors conseiller régional en charge de la culture et à ce titre président du FRAC, aujourd'hui adjoint au maire du Bouscat délégué à l'éducation et à la jeunesse, une première exposition avait « inauguré » le principe d'un tel partenariat entre l'institution et une commune, avec pour objectif à l'époque d'en diversifier la politique de diffusion.

3. LES DYNAMIQUES DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

L'analyse du terrain peut ensuite s'élargir à un territoire plus vaste : celui de l'agglomération bordelaise.

Le travail porte sur :

- un rappel de la structure administrative de Bordeaux Métropole
- une analyse des informations culturelles figurant sur les sites internet des communes de l'agglomération
- deux entretiens auprès de l'adjointe déléguée à la vie culturelle de la commune de Bouscat (voir annexe 3.1.) et du directeur de l'IDDAC, Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel, structure associative émanant du Conseil Départemental de la Gironde, orientée sur la médiation culturelle dans le champ du spectacle vivant (voir annexe 3.9.). Ces deux entretiens semi-directifs visaient à tenter de cerner les dynamiques culturelles de l'agglomération,
- deux autres entretiens, auprès de deux médiatrices culturelles des communes périphériques de Bègles et Bruges pour illustrer des exemples de mise en oeuvre du rôle de médiateur culturel en mairie, dans des territoires comparables à celui de Bouscat (voir annexes 3.10. et 3.11.).

3.1. Les enjeux de la coopération culturelle sur le territoire de Bordeaux Métropole

C'est la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, dit loi MAPTAM, qui donne le cadre de la coopération intercommunale. La Communauté Urbaine de Bordeaux devient alors Bordeaux Métropole, un EPCI, Établissement Public de Coopération Intercommunale, regroupant vingt-huit communes, dans un « *espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la compétitivité et la cohésion* », aux termes de l'article L5217-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le pacte État-Métropoles du 6 juillet 2016, visant le développement de l'innovation, dégage trois grands thèmes d'action :

- la transition écologique et l'environnement,
- la ville intelligente et les mobilités,
- l'excellence économique et le rayonnement international.

Si la culture figure bien parmi les compétences de la métropole, elle se réduit toutefois à « *la construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socioéducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain* ».

Alors que d'autres métropoles ont choisi de développer plus avant la compétence culturelle, à Bordeaux, la coopération culturelle à l'échelle de l'agglomération se réduit à :

- l'organisation de « L'Été Métropolitain », une programmation estivale dédiée à l'expression artistique sur le territoire métropolitain, à destination de la population locale et touristique.
- la coordination du portail des médiathèques, voie d'accès aux soixante-deux équipements de lecture publique de l'agglomération (44 médiathèques municipales, 16 bibliothèques universitaires et 2 structures associatives).
- la gestion patrimoniale de quatre équipements culturels d'intérêt métropolitain (Le Carré des Jalles à Saint-Médard-en-Jalles, le Musée de la Création Franche à Bègles, l'Opéra de Bordeaux et la Cité du Vin). La métropole en assure seulement les charges du bâtiment, les communes conservant les compétences de fonctionnement et de programmation.

Il est d'ailleurs notable que cette liste d'actions ne figure pas en tant que telle sur le site internet de Bordeaux Métropole, lequel ne propose d'ailleurs pas d'onglet « culture ». Aucune mention de la culture non plus dans l'organigramme des services, qui ne compte pourtant pas moins de 7 directions générales et 58 directions.

Monsieur S., directeur de l'IDDAC, confirme en entretien qu'il n'existe pas d'interlocuteur identifié à l'échelon de l'agglomération, et que ce sont les communes qui demeurent les opérateurs les plus dynamiques sur le territoire. Il évoque plusieurs raisons à cet état de fait :

- le faible engagement historique de la métropole en matière de culture : s'appuyant sur son attractivité naturelle liée au prestige de sa filière viticole et à ses qualités touristiques, Bordeaux ne s'est jamais positionnée au regard des politiques de décentralisation de la culture, ne cherchant pas par exemple à accueillir de scènes nationales ou conventionnées, et comptant de fait peu d'équipements structurants...
- le faible poids de la ville centre (qui regroupe moins du tiers des près de 750 000 habitants), qui de fait réduit son leadership et la met en tension d'un point de vue budgétaire, alors qu'elle consacre pourtant une part importante de son effort au domaine de la culture.

- Le relatif équilibre du clivage politique droite/gauche, qui ne permet pas de conforter le leadership de la ville-centre, laquelle ne préside pas toujours aux commandes de la métropole et où s'est imposé un modèle de co-gestion, depuis l'ère Chaban-Delmas, qui n'est pas toujours propice à la mise place de dynamiques, dans un déficit chronique de personnalités porteuses de projets volontariste dans le champ qui nous occupe.

Pour autant, la Métropole, présidant en priorité aux destinées économiques et au développement de l'agglomération, si elle s'est peu investie dans le champ culturel n'est finalement pas, pour Monsieur S. le niveau légitime pour exercer cette compétence :

« La métropole en fait, la métropole, c'est pas la réponse à notre problème. C'est juste une tranche de collectivité, et si on ne gère pas les connexions entre les échelons, communal, métropolitain, départemental, régional et national, et bien on peut avoir des mots incantatoires, quoi. Mais les meilleures choses, les plus belles choses qui sont faites, vous l'avez dit, aujourd'hui elles sont faites par les communes. »

Ce point de vue d'une agglomération cohérente dans sa définition géographique du territoire, mais peu légitime en matière de culture est d'ailleurs partagé par l'adjointe déléguée à la vie culturelle : *« Il n'y a pas de compétence de culture à la métropole. »* Elle évoque néanmoins sa participation récente (depuis janvier) à une commission de programmation dans le cadre de l'été métropolitain, et des réunions entre adjoints à la culture des mairies de la métropole, à l'initiative de son homologue de Bordeaux, qui sont actuellement suspendues suite à la réorganisation du Conseil Municipal de Bordeaux et à la campagne électorale en cours. Ces réunions semblent faire consensus sur la volonté de conserver la culture comme une compétence strictement communale :

« La complémentarité oui la synergie non. Parce que là il y a vraiment une politique culturelle. Là, il y a vraiment une volonté d'affirmer sa politique, ses choix. Et ça ça ressort vraiment dans toutes les réunions d'adjoints à la culture. »

Ces propos de deux acteurs locaux illustrent les travaux de recherche d'Emmanuel Négrier (2011), qui réfutent la position de l'échelon intercommunal comme pertinent en matière de culture, à défaut de trois conditions difficiles à réunir : un esprit de solidarité territoriale, un leadership stable et coopératif et la présence de porteurs de projets.

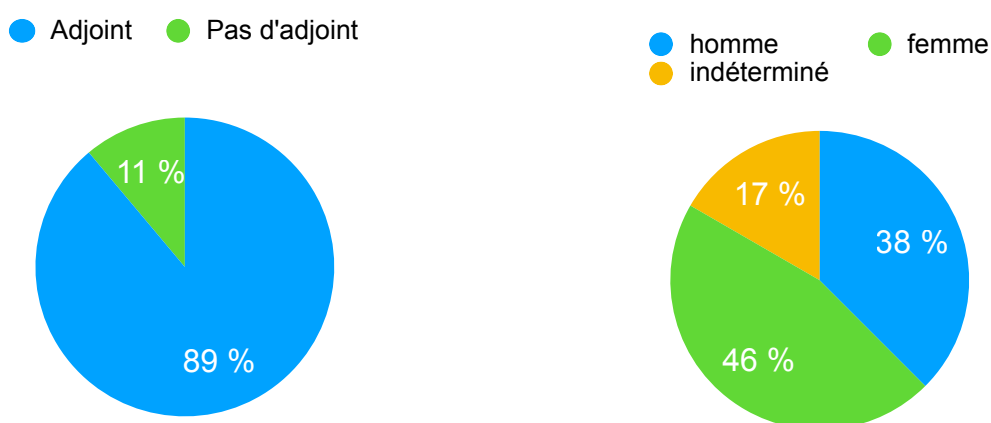
La culture demeure donc une prérogative municipale affirmée. Alors que les élus nationaux se sont peu à peu détachés de leur ambition culturelle, ce champ est fortement

investi au niveau local. La culture demeure un argument d'attractivité du territoire, revendiqué par les élus de proximité qui constituent, de fait, les principaux financeurs de la culture de notre pays. Menés au plus près des populations, des projets politiques, au sens premier de l'animation de la vie de la cité, cherchent à tisser le lien social, construire des valeurs et des repères communs, assurer les conditions de la mise en oeuvre de l'idée de démocratisation de la culture, voire de démocratie culturelle.

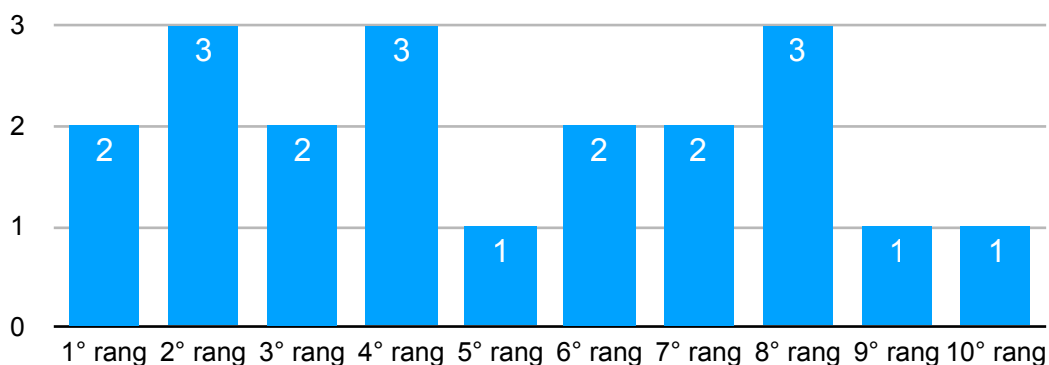
L'analyse des vingt-six sites internet des vingt-sept communes périphérique de Bordeaux Métropole témoigne de cet engagement :

Les équipes municipales sont 24 sur 27 à avoir un adjoint au maire délégué à la culture, sous plusieurs dénominations : Culture, Politique Culturelle, Action Culturelle, Vie Culturelle... Cette fonction respecte la parité avec 11 femmes et 9 hommes identifiés. Ils sont en règle générale en bonne place dans la hiérarchie des adjoints, avec un rang médian situé entre 4 et 5.

PRÉSENCE ET SEXE DES ADJOINTS DÉLÉGUÉS À LA CULTURE DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX

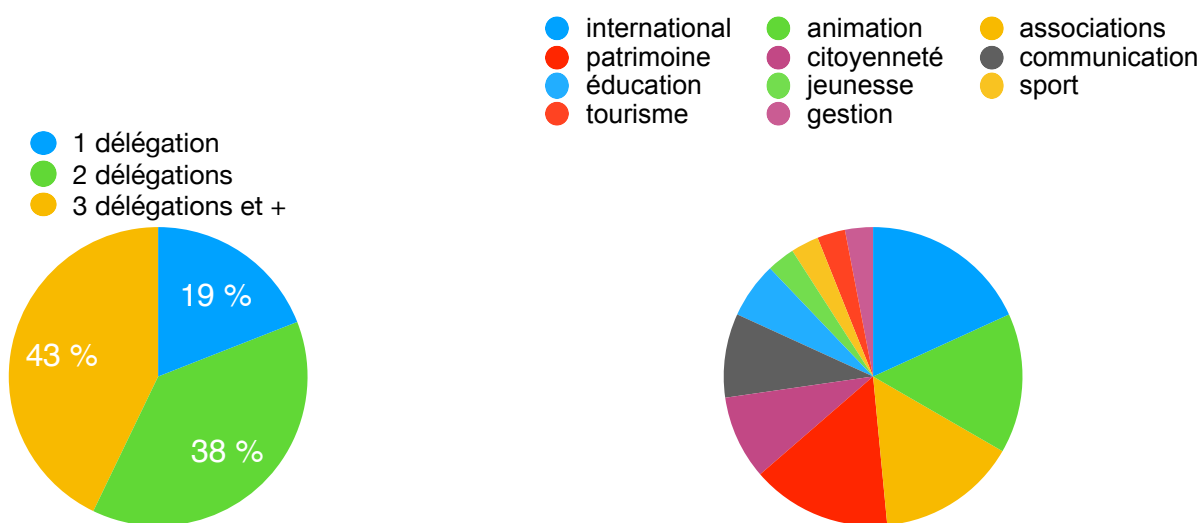


RANG DES ADJOINTS À LA CULTURE DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX



Dans 4 mairies, leur délégation est uniquement dédiée à la culture, pour 8 d'entre eux elle est couplée à une autre compétence, et pour 9 cas il s'agit d'une délégation multiple. La culture est ainsi associée aux relations internationales et jumelages (6 citations), à l'animation (5), à la vie associative (5), au patrimoine (5), à la citoyenneté (3), la communication (3), l'éducation (2), la jeunesse (1), le sport (1), le tourisme (1) et la gestion d'un équipement culturel (1).

NOMBRE DE DÉLÉGATIONS ET DÉLÉGATIONS ASSOCIÉES À LA CULTURE



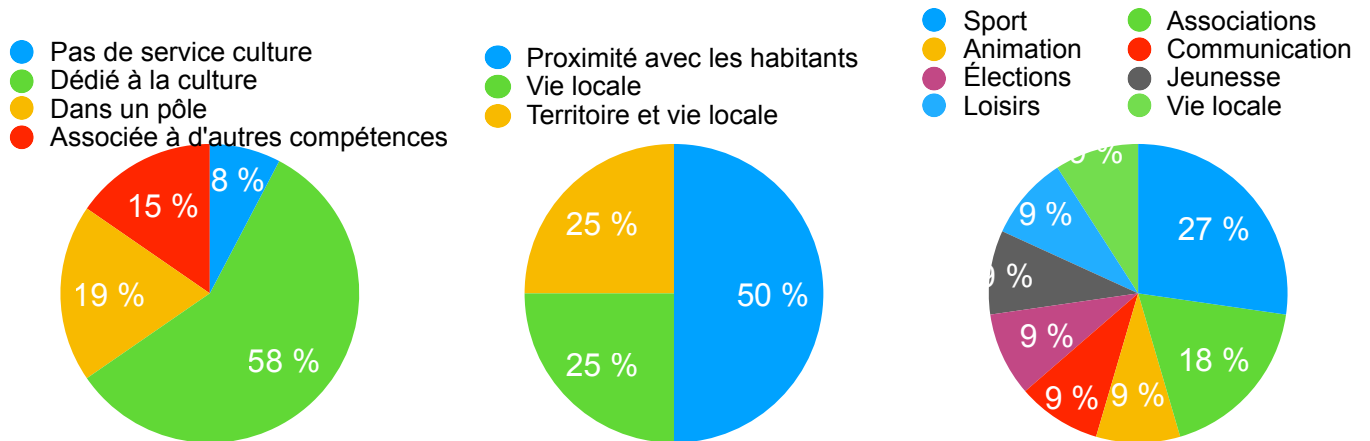
La composition des services dédiés à la culture dans les mêmes mairies demeure cohérente avec la place des adjoints et témoigne de l'investissement des communes en matière de culture :

Seules deux mairies n'ont pas de service culture. La culture dispose d'un service propre dans 15 mairies, elle fait partie d'un pôle dans 5 mairies (2 pôles proximité avec les habitants, 2 pôles vie locale, 1 pôle territoire et vie locale), et elle est associée à d'autres compétences dans 4 mairies. Pour ces dernières, il s'agit des sports (3 mentions), des associations (2), de l'animation, la communication, les élections, la jeunesse, les loisirs ou la vie locale. La culture figure alors en première position, sauf dans le cas de la compétence communication qui la précède.

SERVICES CULTURE,

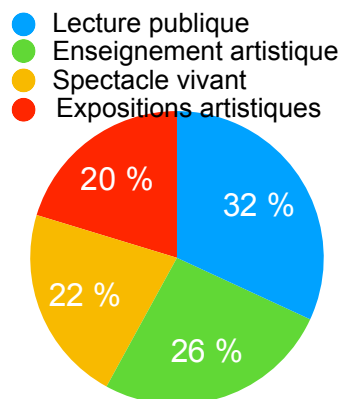
DANS UN PÔLE,

ASSOCIÉS À D'AUTRES COMPÉTENCES



Les communes périphériques mettent à disposition de leurs populations des équipements structurants pour développer des compétences dans quatre grands champs culturels : 22 équipements liés à la lecture publique (médiathèques, bibliothèques...), 18 à l'enseignement artistique (principalement des écoles de musique), 15 salles dédiés au spectacle vivant, et, concernant les arts visuels, 10 salles d'expositions et 4 musées ou centres d'arts dédiés à l'art contemporain.

ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS PAR CHAMP CULTUREL



Par ailleurs, les contours exacts des services en charge de la culture ne sont pas définis de façon homogène sur les différents sites observés. Même sur les sites proposant des organigrammes généraux et/ou spécifiques au service, certains ne font mention que du poste de direction, alors que d'autres regroupent tous les agents des différents équipements culturels, voire des agents partagés avec d'autres services. Il s'avère donc impossible de procéder à des comparaisons fiables.

S'agissant plus précisément de la fonction de médiation dans le service culture, seuls deux sites la mentionnent, un avec la présence d'un médiateur culturel dans l'organigramme, l'autre par la promotion d'un « important travail de médiation culturelle (visite, rencontres, ateliers) » associé à un équipement culturel dédié aux expositions d'art contemporain. Cette dernière lançait en outre ce printemps 2020 une campagne de recrutement pour un médiateur spécifiquement chargé des opérations d'ÉAC.

Cette forte sous-estimation n'est cependant pas représentative de la réalité du terrain. L'annuaire du site internet de l'IDDAC recense lui la présence d'un médiateur dans au moins huit communes, certaines d'entre elles disposant même de plusieurs postes dédiés. Et ici encore, il ne s'agit que des médiateurs directement impliqués dans les services municipaux, pas des ceux qui sont en poste dans les différentes structures rattachées. Si on pose l'hypothèse que ce manque de visibilité peut s'expliquer par l'inadéquation des objectifs des sites internet des communes, destinés à délivrer des informations pratiques au grand public, et du caractère technique et spécialisé de la fonction de médiation culturelle, il apparaît alors inopportun de pousser plus avant une analyse quantitative, et de réorienter le propos vers des considérations qualitatives.

3.2. Exemples choisis

Dès lors, l'étude se focalise sur deux situations concrètes, dans deux communes de l'agglomération comparables à celle du Bouscat, et s'appuie sur deux entretiens semi-directifs auprès de deux médiatrices culturelles en poste, chacune dans l'une de ces communes : Bègles, septième commune de l'agglomération quant à sa population, avec un profil sociologique plus populaire, et Bruges, la voisine, au treizième rang, avec un profil très proche de celui du Bouscat (voir annexes 3.10. et 3.11.).

L'observation de ces deux terrains permet de dégager deux grands modèles à partir de bases communes et de spécificités locales.

Dans les deux communes, la médiation occupe une position importante, elle est envisagée très en amont dans le montage des projets. Il s'agit de concevoir des opérations créant du lien sur le territoire communal, en prenant en compte les besoins des publics locaux. Elle s'exerce dans les deux cas principalement sur le champ du spectacle vivant, auquel sont rattachés d'autres domaines artistiques. Les deux personnes qui en ont la charge ont des parcours similaires : un master d'ingénierie du projet culturel pour l'une, un diplôme de l'Icart (école formant à la médiation culturelle et au marché de l'art) pour l'autre, suivis de stages et de premiers emplois orientés vers les publics et la médiation.

Leurs missions s'étendent au-delà de la médiation, avec la « médiation culturelle, le développement des publics et des dispositifs contractuels, la coordination du Carnaval, la gestion des Journées du patrimoine et du Refuge des guetteurs » à Bègles, et la « coordination des actions culturelles et de médiation » à Bruges. Madame V. y réfute d'ailleurs le titre de médiatrice au sens strict, tel qu'il se conçoit en musée :

« Le mot de médiatrice ne me convient pas du tout dans le sens où toutes les personnes qui portent le nom de médiatrice ou de médiateur ne font pas le même métier, du coup c'est très compliqué pour moi de définir mon métier par ce titre. On essaye de le décaler un petit peu, on a vu parfois créateur ou créatrice de possible, tisseur de liens mais pour l'instant je ne suis pas satisfaite. »

Dans les deux communes, le service culture est intégré à un pôle regroupant des services similaires sous les appellations « vie locale » à Bègles, et « culture, vie associative sport et jeunesse » à Bruges. Le service lui-même semble fonctionner de façon plutôt transversale à Bruges, avec environ huit personnes, notamment en charge de la direction, le médiation, la communication, le numérique, l'accueil du public et la billetterie..., collaborant sur les différents équipements (Salle Treulon, école de musique et future ludomédiathèque). À Bègles, le service est beaucoup plus étoffé et structuré à partir des quatre grands axes développés : le Musée de la Création Franche, équipement dit d'intérêt métropolitain, faisant référence en matière d'art brut, fonctionnant de façon indépendante ; la bibliothèque, l'école de musique et le service dédié au spectacle vivant. Ce dernier compte à lui seul une douzaine de personnes, avec une équipe d'accueil, billetterie et administration, un régisseur assisté de deux techniciens, une chargée de programmation, une chargée de communication, une chargée de médiation et relations publiques, une responsable des événements et de la coordination du projet ChapitÔ, un chargé des évènements.

Conformément au « modèle » courant sur l'ensemble des services culture municipaux, y compris ceux ne proposant pas de fonction de médiation, les équipements structurants influent directement sur les orientations choisies quant aux projets mis en oeuvre. Ces équipements servent alors de support au développement des choix opérés en matière de politique culturelle municipale. Les communes observées se situent par ailleurs dans une dynamique à cet égard, puisque l'actualité de la mise en route d'un nouvel équipement suscite, sur les deux terrains, de nouvelles problématiques et actions de développement des missions de médiation. À Bruges, la création du poste de notre interlocutrice en mars 2019 était directement liée au lancement du projet de ludomédiathèque. À Bègles, la fonction est plus ancienne, mais s'est récemment enrichie de la coordination du projet ChapitÔ, nouvelle structure devant héberger les activités liées à l'orientation cirque des spectacles de la commune, en accueillant un lieu de vie, d'accueil pour les publics, des ateliers de pratique circacienne et un restaurant.

Concernant les expositions d'art contemporain, en dehors du Musée de la Création Franche à Bègles, lequel, malgré sa gestion municipale fonctionne indépendamment avec une équipe dédiée, les deux communes n'organisent que de petits événements ponctuels, dans des salles annexes des équipements existants, en lien avec la programmation de ceux-ci, les associations du territoire ou des artistes locaux qui les sollicitent. Dans les deux communes, les nouveaux équipements prévus proposeront des espaces dédiés aux expositions qui permettront de développer ce volet-là. À Bruges, notre interlocutrice a évoqué un possible partenariat avec l'artothèque « Les arts au mur » de Pessac, comme une hypothèse à envisager.

Les différences dans la stratégie de médiation mise en oeuvre se situent dans la place accordée aux publics. À Bègles, où la fonction de médiation est installée depuis plusieurs années, on observe une mission bien ancrée où on cherche à construire une offre en réponse aux différents types de publics ciblés sur le territoire communal. À Bruges, où l'arrivée de la médiatrice est très récente, on assiste à un projet en co-construction sur un mode participatif.

La médiation se définit à Bègles dans une acceptation large de développement de l'accessibilité de tous les bèglais à la saison culturelle, en veillant à « *la mixité des publics, à l'accessibilité de l'information, à l'accessibilité de l'offre* ». Pour ce faire, trois grands types de publics sont identifiés sur la commune, et bénéficient d'actions ciblées :

> Le grand public, présent sur l'offre de spectacle vivant, mais aussi demandeur d'évènements, de rencontres avec des artistes, d'ateliers de pratique artistique...

> Le public scolaire, très actif. La médiation se développe à la fois sur des propositions émanant de la mairie ou en réponse à des demandes des enseignants. Au total ce sont environ 3500 élèves, de la maternelle au CM2, qui bénéficient des ces actions. Outre une collaboration avec les JMF, Jeunesses Musicales de France, qui proposent un cycle de spectacles musicaux aux publics scolaires³², la mairie de Bègles axe principalement sa médiation sur son engagement en faveur du cirque contemporain. Elle a développé des outils innovants, et propose une caravane aménagée par une artiste bordelaise, Cécile Léna, qui crée des scénographies miniatures, et a imaginé pour l'occasion une expérience immersive dans l'univers d'une trapéziste. Cette « Circo-mobile » itinérante, qui invite à un voyage d'une vingtaine de minutes pour 4 personnes, sur les arts du cirque, a donné lieu à réalisation d'un livret de médiation, réalisé avec l'aide de la DAAC³³ en collaboration avec une dizaine d'enseignants.

> Le public social fait l'objet d'attentions toutes particulières pour tenter de compenser le fait qu'il rencontre plus de difficultés à aller vers des propositions culturelles. Des actions ciblées sont alors mises en place en fonction de problématiques spécifiques, grâce à des partenariats avec des institutions sociales dépassant le cadre de la commune. Il s'agit par exemple d'un projet avec le foyer d'adultes médicalisés, en collaboration avec le référent handicap qui a été mis en place sur la commune ; de la mise en place de parcours culturels et aussi d'un projet de théâtre, d'une pièce de théâtre sur le long terme, avec la MDSI de Bègles, la Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion, en collaboration avec les travailleurs sociaux, permettant à leurs bénéficiaires de se sociabiliser, de s'inscrire dans une démarche de groupe, d'avoir des aides particulières pour des sorties sur les spectacles avec la prise en charge des billets ; ou encore d'un travail aussi avec le CCAS de la ville, sur des projets particuliers, notamment cette année avec un groupe de public allophone. En dehors du cadre de la commune, le service travaille sur le dispositif radio CHU avec l'hôpital Pellegrin, avec des adolescents en unité fermée, qui ont un programme radiophonique pendant lequel ils interviewent des artistes, ou une collaboration envisagée avec l'unité insertion et probation de la maison d'arrêt de Gradignan.

À Bruges, où le service de médiation est en cours de construction, l'objectif affiché est de « *tisser du lien sur le territoire, [...] tisser des partenariats entre les associations, les différents services de la ville, de tisser du lien également entre les publics* ». Il existe déjà quelques actions mises en place en faveur du public scolaire sur des parcours de

³² Cette collaboration est aussi en place sur la commune du Bouscat.

³³ Délégation Académique aux Arts et à la Culture

découverte des arts de la scène avec des collégiens, en collaboration avec une compagnie de danse contemporaine présente sur le territoire, en accompagnement de sortie à des spectacles, ou en transversalité avec d'autres services municipaux, sur le thème de l'environnement avec la Réserve naturelle par exemple, dans le but de tisser du lien sur le territoire. Mais la principale action revendiquée se situe dans la co-construction du projet de ludomédiathèque, au travers d'une démarche participative, avec des temps de concertation organisés dans le cadre de la « fabriques citoyenne ». La plaquette présente de ce projet (voir en annexe 8) comme « *une expérience collective destinée à devenir un mode opératoire récurrent après l'ouverture* » de la structure. Il est constitué de temps de rencontres et d'échanges associant les personnels municipaux, la population volontaire, parfois des groupes constitués (structures périscolaires, médico-éducatives...) et des intervenants extérieurs, en lien avec les élus locaux. Ces derniers fixent a priori les cadres de la réflexion, et valident les propositions ou argumentent les refus. Les rencontres, conçues sous forme d'ateliers ludiques et créatifs, abordent des thèmes programmés (le système de classement, le choix des animations) ou ayant émergé en cours de travail (le politique d'acquisition de mangas). Les participants observés varient en fonction du choix du créneau horaire (par exemple, un public plus familial le week end), variant entre une dizaine et une cinquantaine, et une plus forte implication des femmes. Cependant aucune étude précise n'a été menée à ce jour à ce sujet. Le processus étant en cours, il n'y en a pas encore d'évaluation disponible, mais ce parti-pris participatif dans un champ d'action bien défini et fortement encadré, tel que prôné par Pierre Miglioretti (2016), semble porter satisfaction et est revendiqué comme un marqueur fort de la médiation culturelle du territoire :

« On fait ça aussi pour que les gens se rencontrent, échangent, et donc comment est-ce qu'on peut tisser du lien ensemble pour arriver mieux à atteindre ces objectifs et être un service public. Je dirai qu'il y a de la force partenariale comme axe fort. Pareil, la dynamique de construction et de concertation publique ».

À Bruges, on relèvera que la position de la médiation est proche des travaux de recherche de Virginie Proulx (2016). En effet, la double thématique d'une dynamique participative et des problématiques de développement durable, développée par cette auteure sont particulièrement sensibles sur le territoire de cette commune où coexistent un important pôle logistique et une réserve naturelle nationale.

Enfin, les notions de partenariat et de coopération constituent, comme la place des publics, des axes de divergences entre les deux communes observées. À Bègles, dans un service bien établi, on vise à mobiliser les structures du territoire (au travers des enseignants, des acteurs du champ social...) pour remplir l'objectif d'une plus grande accessibilité de tous au monde culturel, et on parvient à mettre les compétences développées au service d'institutions extérieures au territoire communal (CHU, Maison d'arrêt). On se situe dans le courant de pensée de Jean Davallon (2011) ou de Paul Rasse (2017), la médiation visant à répondre aux exigences d'un projet politique permettant de construire du sens en se consacrant pleinement aux publics. À Bruges, alors que le système se met en place avec beaucoup de volontarisme, le discours est plus ouvert, notamment aux perspectives d'une coopération intercommunale, conçue comme une force et une voie pour mutualiser les moyens disponibles.

Pour conclure sur l'observation de deux exemples de la place de la médiation dans la construction de la politique culturelle de deux communes de l'agglomération, on peut dire que les deux « modèles » dégagés, celui d'un service mature oeuvrant en faveur d'une meilleure accessibilité des différentes catégories de publics identifiées sur le territoire, et celui d'un système en construction sur un parti-pris participatif fort ne sont pas incompatibles. Le point de départ, dans chaque cas, d'une réflexion autour d'un nouvel équipement structurant, montre la légitimité du rôle d'un médiateur culturel dans la construction d'une politique culturelle bâtie pour répondre aux besoins des publics d'un territoire.

On pourra ici évoquer les propos de Marie-Christine Bordeaux (2008), avec son modèle dit du troisième homme, opérateur tiers, intermédiaire entre producteurs et récepteurs, redéfinis dans le cadre d'une communes entre décideurs et population, avec des personnels chargés de médiation dont les techniques de gestion et d'administration de projet concourent à « *l'organisation de la rencontre* ».

Des enseignements tirés de ces exemples peuvent donc en être tirés pour revenir au cas de la commune du Bouscat.

TROISIÈME PARTIE

PERSPECTIVES ET PROPOSITIONS

Puisque l'analyse de la situation montre le volontarisme de l'équipe municipale et des services de la commune, le succès des actions menées avec de faibles moyens, il reste à envisager les perspectives qui s'ouvriraient avec le renfort d'un médiateur culturel pour étoffer l'équipe en place, à la lumière des projets déjà engagés, des dynamiques locales et des enseignements tirés des exemples voisins observés.

Dès lors, trois pistes de réflexion peuvent s'engager :

- L'opportunité de l'ouverture d'une nouvelle structure culturelle pour compléter l'offre existante, posant la question des orientations choisies pour ce nouvel équipement.
- L'identification des publics à l'échelle du territoire communal : quelles sont les priorités à dégager ?
- La mise en oeuvre de dynamiques à plusieurs niveaux : des dynamiques participatives avec les publics, des dynamiques partenariales avec les institutions culturelles de l'agglomération et au-delà, des dynamiques de réseaux avec d'autres communes, à l'échelle de la métropole pour dégager des complémentarités et des synergies, ou à une échelle plus vaste, pour mutualiser des moyens sans se mettre en concurrence.

1. LE PROJET DU CASTEL D'ANDORTE

La politique culturelle du Bouscat s'appuie aujourd'hui sur ses trois équipements : la médiathèque, la salle de spectacles et l'école de musique, et privilégie de fait les actions en matière de lecture publique, spectacle vivant et enseignement artistique (seulement axé sur la musique). Faute de lieu dédié et de personnel, quelques expositions sont organisées ponctuellement, en complémentarité d'une offre ou répondant à des opportunités plutôt qu'à une ligne indépendante.

En plus de ces trois structures existantes, un nouveau projet doit venir compléter l'offre culturelle municipale.

La mairie a en effet lancé la réhabilitation d'un ensemble architectural du XVIII^e siècle, connu sous le nom de Castel d'Andorte, situé dans le parc de la Chêneraie, qui accueille déjà l'École de Musique et l'Accueil de Loisirs. Cet ensemble de bâtiments, édifié par l'architecte François Lhôte, pour servir à l'origine de domaine viticole et d'agrément puis d'institution hospitalière entre 1844 et 1968, a été racheté par la mairie en 1990, et classé à l'inventaire des monuments historiques en 2009.

Face à l'urgence et l'ampleur des rénovations à engager pour sauvegarder ce fleuron du patrimoine communal, un programme d'envergure a été lancé, en collaboration avec la DRAC. Le calendrier doit s'accélérer en 2020, avec le choix du maître d'oeuvre et le lancement d'une campagne de mécénat, via des souscriptions à la Fondation de France, pour une fin des travaux prévue en 2023.

Si pour l'heure, la mobilisation des équipes municipales se focalise sur la réhabilitation de la structure, qui induit un considérable effort financier, les premières pistes se mettent en place quant à son exploitation.

Pour la directrice des affaires culturelles, ce nouvel équipement, complémentaire de ceux qui existent déjà, sera l'occasion de conforter et d'enrichir l'offre existante. Il devrait être dédié au spectacle vivant, avec une école municipale de danse, mais aussi des ateliers de théâtre et des lieux d'expositions... L'ambition affichée est d'en faire un espace pluridisciplinaire, intergénérationnel, accueillant tous les publics, et des artistes, professionnels, amateurs et associatifs, avec des possibilités de résidence.

« valoriser la création locale, les résidences d'auteurs, d'artistes [qui] sont aussi un bon moyen de promouvoir la création locale contemporaine et de faire entrer aussi en contact le public avec les artistes. Et le Castel d'Andorte aura aussi cette vocation de permettre la mixité des publics. »

Les contours de la vocation de ce nouvel équipement vont se préciser progressivement, dans une perspective participative, à la fois en s'appuyant sur les points forts existants et en cherchant à compléter l'offre. Les entretiens avec les acteurs locaux, élus et personnels, laissent émerger trois champs culturels :

- une école de danse complémentaire de l'école de musique, promue par le directeur de cette dernière et dans le prolongement de la Saison Culturelle, qui accueille notamment le Jeune Ballet d'Aquitaine en résidence.
- des résidences d'auteurs, axe de développement de l'actuel Salon du Livre Jeunesse qui constitue la manifestation culturelle phare de la commune, chère à la responsable du service issue du domaine de la lecture publique.
- des espaces dédiés aux expositions, dont il reste à préciser les contours, d'autant qu'aucun acteur ne se dégage actuellement pour développer concrètement cet axe, qui au Bouscat comme en règle générale dans les communes françaises, demeure un champ relégué en quatrième position dans l'action culturelle locale.

L'adjointe déléguée à la vie culturelle comme la directrice du service évoquent toutes les deux des ambitions à propos de ce nouvel équipement, en termes de :

- soutien à la création locale
- enrichissement de l'offre, notamment à destination des publics scolaires
- développement des partenariats
- développement des résidences d'artistes de disciplines diverses
- développement de la médiation, en particulier entre publics et artistes, et pour les scolaires
- mixité des publics
- soutien des associations culturelles locales
- développement des technologies numériques.

Ces ambitions méritent à ce stade d'être structurées. La mise en place d'une politique des publics permettrait de hiérarchiser les priorités pour répondre dans les meilleures conditions aux besoins et aux demandes en mobilisant les ressources disponibles sur le territoire de la commune et au delà. On rejoint ici le point de vue de Jean-Pierre Saez et Lisa Pignot lorsqu'ils définissent la médiation culturelle comme « *ferment d'une politique de la relation, fondée sur la participation, les innovations numériques et le vivre ensemble.* »

2. LES PUBLICS IDENTIFIÉS À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE

Le développement de la politique culturelle est aujourd'hui organisé en fonction de la mise en place d'une offre qui se veut à la fois cohérente et éclectique. Si les publics ne se situent pas au point de départ de la réflexion, ils ne sont cependant pas exclus des préoccupations.

Malgré l'absence d'études spécifiques, on constate que les offres, s'appuyant sur les structures existantes, sont construites à destination de deux types de publics :

- le public scolaire : avec des propositions faites aux enseignants ou directement aux familles (par exemple le Salon du Livre Jeunesse ou l'École de Musique)
- le grand public (visé notamment par la programmation de la saison culturelle).

On peut s'appuyer sur cette partition pour engager une réflexion plus approfondie sur les publics présents, potentiels, et à développer sur le territoire de la commune.

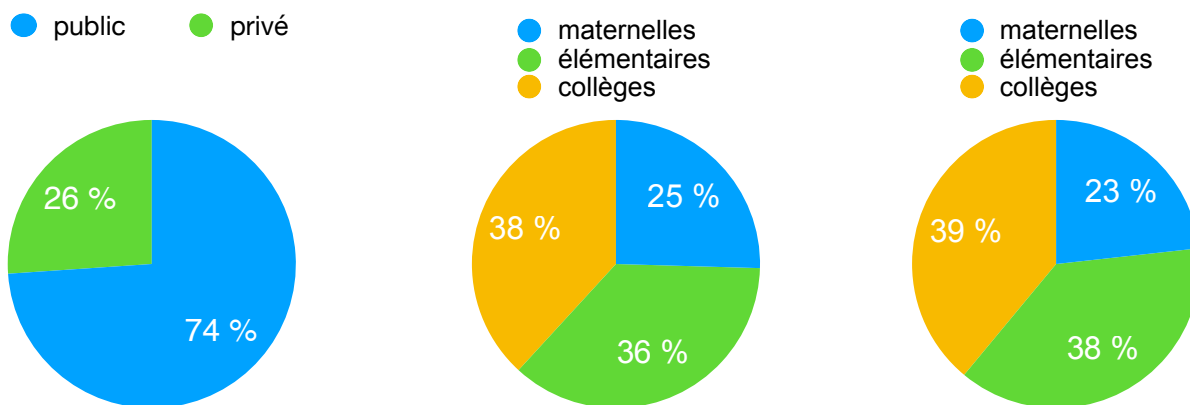
2.1. Les publics scolaires

La commune compte cinq écoles maternelles accueillant près de 700 élèves, et quatre écoles élémentaires pour plus de 1000 élèves. À ces 1700 élèves, il faut ajouter environ 165 enfants de maternelle et 405 d'élémentaires inscrits dans deux établissements privés, 1050 élèves des deux collèges publics (relevant du Conseil Départemental), et 400 élèves du collège privé. Au total, ce sont donc quelques 3720 élèves du premier et du second degré qui fréquentent les établissements scolaires du territoire. Bien que le Collège Ausone accueille des élèves résidents de la commune voisine de Bruges, ou que les inscriptions dans les écoles débordent parfois du cadre communal, dans un sens ou dans l'autre, notamment pour les établissements privés, ce chiffre est important, puisqu'il représente plus de 15% de la population locale.

Les écoles primaires (maternelles et élémentaires) publiques relèvent directement de la compétence de la mairie pour leur gestion matérielle (locaux, personnels d'accueil et d'entretien, frais de fonctionnement). La mairie est également partenaire des collèges (partenariat avec le collège Jean Moulin et l'École de Musique pour les classes CHAM, Classes à Horaires Aménagés en Musique) et soutient les établissements privés pour certaines actions culturelles, notamment en leur ouvrant l'accès à ses manifestations.

Les diagrammes suivants permettent de visualiser ces répartitions de la population scolaire :

RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNE : PUBLIC/PRIVÉ ÉTABLISSEMENTS PUBLICS TOUS ÉTABLISSEMENTS



Si on positionne la commune comme relais des institutions compétentes, de l'éducation nationale et de la culture, sur son territoire des projets d'Éducation Artistique et Culturelle, on peut poser la question du choix politique de la hiérarchisation des priorités en matière de publics scolaires en rappelant les paramètres à prendre en compte :

- la compétence officielle ciblée sur le premier degré, les collèges relevant de celle du Conseil Départemental.
- la prise en compte éventuelle des élèves fréquentant les établissements privés
- l'offre institutionnelle plus limitée pour les écoles maternelles que la mairie pourrait choisir ou non de combler
- ...

2.1. Les autres publics à mobiliser sur le territoire

En dehors des écoles, si on se réfère à l'état de l'art, et notamment aux travaux de J.-M. Lafortune (2018), on peut tenter d'établir des catégories d'âge ou en fonction de structures

- pour l'âge, il s'agit de :
 - la petite enfance
 - l'enfance
 - les jeunes publics
 - les adultes
 - les personnes âgées

- pour les structures, on peut mentionner :
 - les familles ou les individus
 - les structures scolaires avec les problématiques déjà évoquées
 - les structures péri-scolaires municipales
 - le Centre Communal d'Action Sociale
 - les associations du champ culturel et de loisirs
 - les associations à vocation sociale
 - les associations de prise en charge du handicap
 - les structures d'accueil de la petite enfance
 - les structures d'accueil pour personnes âgées
 - ...

Si on croise ces classifications, et en prenant en compte les spécificités de la population bouscataise, on peut dégager quelques catégories cibles que les politiques pourront ou non choisir de prendre en considération et hiérarchiser pour construire une offre culturelle en fonction des publics :

- le public familial/individuel, déjà mobilisé
- le public scolaire, très demandeur
- les structures associatives
- les structures d'accueil de la petite enfance
- les structures d'accueil pour personnes âgées

Une fois ces publics identifiés et priorisés, on pourra mettre en place des outils d'observation et de consultation afin d'identifier leurs besoins pour bâtir une politique culturelle en matière d'expositions mieux ciblée. Le médiateur culturel aura ici à coeur d'identifier des acteurs locaux compétents pour servir de levier dans la mobilisation des publics visés ; il pourra ici s'agir de :

- responsables de services municipaux, et plus particulièrement la direction de l'éducation, la jeunesse et le sport, celle de la petite enfance et de la parentalité, et celle des solidarités territoriales, sans oublier le service communication
- directeurs des écoles primaires et professeurs documentalistes, relais des collègues
- responsables associatifs du champ culturel (3 associations : ASEC : Association Socio-Éducative et Culturelle, Couleurs et Loisirs, Palettes) ou socio-éducatif (association Ricochet)
- responsables des structures petite enfance et personnes âgées

3. DES DYNAMIQUES À METTRE EN OEUVRE

L'intitulé de la « vie culturelle », choisie au Bouscat pour la délégation de l'adjointe au maire est connotée d'un sens biologique d'évolution et d'adaptation. Si on file cette métaphore, on se doit de prendre en compte différents écosystèmes de l'environnement pour la développer dans un souci de gestion des ressources afin d'en préserver la durabilité.

3.1. Des dynamiques participatives avec les publics

Point de départ de notre réflexion, les publics peuvent être pris en compte selon deux modèles : celui d'une analyse quantitative et qualitative qui prévaudrait à toute décision, et celui d'une gestion participative des « affaires » culturelles, qui les associeraient à tous les niveaux du processus de conduite des projets.

Les éclairages apportés par l'état de l'art et les points de vue des différents interlocuteurs interrogés dans l'état des lieux conduisent à nuancer ces deux modèles, qui loin de s'opposer, se doivent d'être mis en oeuvre de façon complémentaire.

Le premier modèle, celui d'un mode de gestion vertical et descendant s'appuierait sur des représentations théoriques sans doutes peu réactives aux évolutions du terrain, voire incomplètes ou inadaptées.

D'autre part, la revendication d'une gestion participative soulève de son côté plusieurs questionnements :

- Peut-elle être étendue, systématiquement, à tous les sujets ?
- Qui pose et hiérarchise les questions ?
- Quelle est la représentativité de ceux qui prennent la parole ?
- Ne risque-t-on pas d'oublier une majorité silencieuse que l'on cherche précisément à mobiliser dans une certaine idée de démocratisation de la culture ?
- Qui assume les décisions prises ?...

La vérité réside sans doute dans une combinaison de ces deux modèles, dans laquelle chacun joue son rôle dans le but d'améliorer la « vie de la cité », ici en matière de culture et d'expositions, au bénéfice de chacun.

Aux politiques qui tiennent leur légitimité du processus démocratique de fixer les objectifs, aux techniciens de les mettre en oeuvre, en associant la population, ou ici le(s) public(s), à certains moments clés du processus : au départ pour valider les priorités, en cours de route pour affiner les détails, et à la fin pour évaluer les actions développées.

Le processus participatif, s'il est d'actualité, ne peut aboutir qu'à condition de se dérouler dans des règles clairement établies au préalable : le choix des questions soumises au débat, les limites d'un cadre, celles des moyens, la mise en place de scénarios et d'outils ludiques pour susciter et gérer la prise de parole...

La position du médiateur culturel, définie à la fois dans sa portée opérationnelle et dans sa portée stratégique chères à Danielle Pailler (2018), prend donc ici tout son sens d'intermédiaire entre les différents acteurs pour mettre en oeuvre une politique des publics. Il sera de sa compétence d'éclairer les décideurs sur les possibilités du terrain, sur leur efficacité à atteindre les objectifs fixés, et de concevoir et piloter les conditions d'un éventuel débat, afin que chacun des acteurs potentiels puisse bénéficier des projets mis en oeuvre.

3.2. Des dynamiques partenariales avec les institutions culturelles

On rappellera en préambule les trois angles sous lesquels Anik Meunier (2008) plaçait la problématique des expositions du point de vue d'une mairie :

- produire du sens, en fonction d'un projet politique, dans le cadre d'une programmation
- se consacrer à son public
- aménager ponctuellement des espaces polyvalents, alors que l'exposition est définie par Jean Davallon (2011) comme un media fondé sur l'espace, lequel produit une signification.

Le rôle de la mairie dans le soutien aux créateurs locaux qui s'exprime dans l'accueil d'expositions d'artistes indépendants ne saurait être contesté. Depuis quelques années, le programme d'exposition tend à s'enrichir au Bouscat grâce à la mise en place de partenariats avec des institutions culturelles.

Avec l'Institut Bernard Magrez, le partenariat, bien établi, repose sur une réciprocité des avantages tirés par chaque partie : pour la mairie, enrichir son offre, en accédant à une collection de qualité, suffisamment riche pour construire des expositions thématiques en cohérence avec d'autres projets culturels ; et pour l'institution, augmenter sa visibilité, en bénéficiant d'une communication par un canal différent, notamment au travers des affichages disséminés sur la commune, par le relais dans la presse locale des informations culturelles et par la captation de publics constitués notamment des écoles et des usagers de la médiathèque, et ainsi développer sa fréquentation.

Avec le FRAC, une convention de partenariat a pu être mise en place en 2020 en s'appuyant sur la légitimité de la mairie comme relais territorial s'inscrivant dans les objectifs de diffusion de l'institution, sur la base d'un projet cohérent de médiation.

Le partenariat avec une institution publique comme celle-ci repose davantage sur un projet politique de démocratisation de l'accès à la culture, plus particulièrement ciblé sur un public particulier, ici le public scolaire. Ce projet politique concerne d'ailleurs à la fois la commune, qui se positionne comme relais d'Éducation Artistique et Culturelle, et le FRAC, qui cherche à affirmer sa diffusion sur l'ensemble d'un territoire, dont le contour s'est à la fois élargi du fait de la réforme territoriale et polarisé avec l'ouverture de la MÉCA.

D'autres partenariats pourraient être envisagés, sous réserve de mettre en oeuvre des projets s'inscrivant dans les politiques de diffusion des éventuels partenaires.

On pourra par exemple s'appuyer sur le principe de la convention Coemedia, qui lie les musées de la ville de Bordeaux et les instances départementales de l'éducation nationale pour solliciter ces mêmes musées dans la mise en place de projets d'éducation culturelle et artistique au bénéfice des publics scolaires de la commune. Il s'agira ici encore de positionner la commune péri-urbaine comme relais de l'institution muséale pour étendre la diffusion de celle-ci sur le territoire, en cohérence avec ses objectifs propres.

En dehors de ces institutions privées et publiques, des structures associatives ont également pour mission la diffusion de la culture sur le territoire. C'est par exemple le cas de l'artothèque Les Arts au Mur basée à Pessac ou du Musée Imaginé, qui collabore déjà avec les communes de Bègles ou de Mérignac. Ces structures, souvent soutenues financièrement par les collectivités et bien ancrées sur le territoire, pourraient donc également être sollicitées pour mettre en oeuvre des projets précis.

Par ailleurs, d'autres partenariats pourraient être envisagés en sortant du cadre du territoire de la métropole bordelaise. C'est par exemple le cas du dispositif « Micro-Folie », porté par le ministère de la culture et piloté par La Villette à Paris. Cette plateforme culturelle se place au service des territoires pour alimenter des structures locales grâce aux ressources d'un musée numérique collaboratif associant douze établissements nationaux de rayonnement international, allant du Musée du Louvre au Château de Versailles et de l'Opéra de Paris au Festival d'Avignon...

Ce dispositif permet à des opérateurs décentralisés de construire des projets adaptés, dans des structures nouvelles ou existantes. Chaque Micro-Folie est conçue autour d'un musée numérique particulièrement adapté au développement de projets d'Éducation Artistique et Culturelle, et donc aux publics scolaires. Des modules complémentaires sont ensuite développés en fonction des besoins : des lieux de convivialité (« Café Folie »), des espaces scéniques, des ateliers créatifs et numériques (Fab Lab), un espace de réalité virtuelle avec une sélection de contenus immersifs à 360° (documentaires, spectacles...).

Conçues sur mesure pour s'adapter à leurs territoire et structure d'accueil, les Micro-Folie sont actuellement une soixantaine en France et une vingtaine à l'étranger, alors que le ministère ambitionne l'implantation de 200 structures. Elles visent, pour le Ministère, à développer la démocratisation de la culture en s'appuyant sur un processus de décontraction des ressources.

Il s'agirait-là d'un dispositif particulièrement pertinent pour le projet pluridisciplinaire, collaboratif et innovant envisagé pour le Castel d'Andorte, en complémentarité des ressources et de l'offre existantes.

Une nouvelle fois, la place du médiateur comme interlocuteur de la collectivité avec les partenaires s'avère légitime pour identifier les institutions les plus adéquates pour répondre aux besoins des publics du territoire, et créer les conditions d'une collaboration fructueuse pour les deux parties, et mise en place au service de projets précis. Au delà du pilotage des partenariats avec les acteurs institutionnels, on pourra également, comme à Bègles, rattacher la mission de développement des dispositifs contractuels, visant à lever des participations financières allant des aides de l'état à des politiques de mécénat privé, à celles du médiateur, pour contribuer au montage de ses projets.

Si l'hypothèse de la mise en place d'une Micro-Folie devait être adoptée, la présence d'un chargé de médiation pour piloter cette structure serait nécessaire, afin d'en assurer la programmation au plan local.

3.3 Des dynamiques de réseaux avec d'autres communes

Enfin, le troisième axe à développer réside dans la mise en oeuvre des dynamiques de réseaux avec d'autres communes.

Dans ce domaine, si la caractéristique de la position périurbaine semble être un paramètre évident, afin de répondre à la fois à des problématiques et des ressources comparables, il conviendra d'être particulièrement prudent.

Plusieurs freins risquent ici de faire obstacle au développement de dynamiques de réseaux avec d'autres communes.

Sujet éminemment politique, comme on l'a vu en observant la position de cette délégation au quatrième rang des adjoints dans les conseils municipaux de l'agglomération, la culture est un domaine sensible du fait des enjeux d'identité et d'attractivité communale qu'elle porte. De ce point de vue, la culture est plus un sujet de concurrence que de coopération.

La complémentarité oui la synergie non. Parce que là il y a vraiment une politique culturelle. Là, il y a vraiment une volonté d'affirmer sa politique, ses choix. Et ça, ça ressort vraiment dans toutes les réunions d'adjoints à la culture.

(Madame A., adjointe au Bouscat)

Les communes périphériques sont victimes d'un « complexe d'infériorité » par rapport à la ville-centre. De fait, elles sont peu nombreuses autour de Bordeaux à avoir pu développer des projets culturels de grande envergure ; on pourra ici citer Bègles, qui, avec le Musée de la Création Franche, peut se vanter d'avoir construit, à partir d'une initiative individuelle, un site faisant référence en matière d'art brut au plan international. Et même dans ce cas, le bénéfice en terme d'image revient davantage à la métropole, laquelle s'est d'ailleurs empressée de l'inclure dans son giron au titre d'équipement d'intérêt métropolitain ; cette importante ressource est d'ailleurs méconnue au plan local. Par ailleurs, en dehors du Pin Galant à Mérignac, du Rocher de Palmer à Cenon et du dispositif « Carré Colonnes » qui allie les salles de Saint Médard en Jalles et de Blanquefort, il existe peu d'exemples d'équipements structurants recrutant leurs publics en dehors des limites du territoire communal.

On relève cependant des exemples pour lesquels les communes ont su développer des compétences dans des champs spécifiques : la photographie à Mérignac, le cirque contemporain à Bègles, déjà citées, mais aussi des événements spécialisés comme l'Échappée Belle pour le spectacle jeune public à Blanquefort, Lire en Poche, pour un salon du livre de poche à Gradignan... Ces communes ont su établir une légitimité auprès d'un public averti, mais qui s'invite à l'échelle de l'agglomération. C'est sur ce type de « niche » que des dynamiques de complémentarité pourront se développer, chaque commune axant ses projets autour de compétences distinctes, et chacune apportant ainsi sa pierre à un édifice de politique d'offre culturelle bénéficiant aux publics de l'ensemble des territoires.

Il appartiendrait ici au Bouscat de se positionner sur un sujet précis. L'idée de s'appuyer sur les compétences existantes, et donc sur son Salon du Livre Jeunesse, pose la question du changement d'échelle de celui-ci. Cette manifestation, emblématique de la politique culturelle de la commune, issue de l'initiative d'enseignants, est aujourd'hui axée sur les publics scolaires de la commune. L'ouvrir au delà de son périmètre risquerait donc de la dévoyer de son objectif premier. Le choix d'un autre axe de développement nécessiterait une étude plus approfondie, peut-être autour du très jeune public, du public des seniors ou de projets inter-générationnels, en réponse à des spécificités de la population locale.

Cette idée de complémentarité des offres a connu, selon Madame A, adjointe à la vie culturelle, quelques prémices, lors de premières réunions de ses homologues, organisées en 2019, à l'initiative de son collègue de Bordeaux. Ces réunions ont été suspendues à cause de l'actualité de la redistribution des délégations suite au départ d'Alain Juppé puis de la campagne électorale reportée du printemps 2020.

Si les perspectives d'une gestion collaborative des politiques culturelles communales à l'échelle de l'agglomération demeurent ambitieuses, l'idée de synergies plus réduites semblerait plus accessible. On pourrait plus facilement imaginer une réflexion partagée avec une commune, basée sur des critères de proximités à la fois géographique, pour limiter les problèmes de mobilité, et sociologique, pour prendre en considération des publics partageant les mêmes préoccupations.

Par ailleurs, on pourrait aussi imaginer des dynamiques de coopération sur une échelle géographique large. La question de la concurrence serait ainsi neutralisée au bénéfice de la mutualisation de projets complémentaires qui pourraient voyager, à l'instar d'expositions circulant entre les grands musées européens, toutes proportions gardées. La question de la prospection et du choix de communes partenaires demeure suspendue à un positionnement clarifié en matière d'orientation de la politique culturelle du Bouscat. Leur mise en place serait ensuite développée. Trois axes émergent alors : au gré d'opportunités relevant de la rencontre d'individus, politiques ou agents, partageant les mêmes objectifs dans d'autres métropoles du territoire national ; en s'appuyant sur les jumelages internationaux préexistants avec Arnstadt en Allemagne (commune de même taille, hors contexte métropolitain, mais berceau culturel de Jean Sébastien Bach) et Glen Ellyn, aux États-Unis (dans la banlieue de Chicago) ; enfin et surtout, le dispositif Micro-Folie, s'il devait être mis en oeuvre, serait une opportunité opérationnelle immédiatement disponible pour construire des projets mutualisés, faciles à déployer sur plusieurs sites.

En conclusion pour la notion de dynamique de réseaux entre communes, le médiateur culturel aurait ici pour rôle le conseil au politique afin de positionner la commune sur des projets très spécifiques et non développés ailleurs dans l'agglomération. Il s'agirait de positionner le Bouscat en complémentarité avec d'autres communes de l'agglomération, et en synergie avec des communes d'autres métropoles. Dans le domaine des expositions d'art contemporain, outre la piste de la Micro-Folie, on pourrait par exemple imaginer d'axer le travail d'un artiste plasticien en résidence sur une production en faveur d'un public très spécifique (la petite enfance, le seniors en établissement médico-social...).

CONCLUSION

La compétence des mairies en matière de culture demeure incontestée en France. Le plus petit échelon du découpage administratif de notre territoire national s'investit dans ce domaine en assumant une part prépondérante de son financement. Il se situe à la base d'une hiérarchie qui remonte jusqu'à l'État, qui fixe le cadre d'une politique générale visant un objectif général de démocratisation, issu d'un héritage historique remontant à la Révolution. Entre ces deux niveaux administratifs, les paliers intermédiaires contribuent à la diffusion culturelle, notamment grâce à des outils de soutien à la création et de contractualisation nécessaires au bon fonctionnement de notre système. On citera l'IDDAC, Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel, ou le FRAC, Fonds Régional d'Art Contemporain, à cet égard, en rappelant que la Métropole bordelaise s'est elle peu saisie de la compétence culturelle, restant concentrée sur ses prérogatives économiques.

La culture constitue de fait pour les mairies un enjeu d'affirmation de leur identité et d'attractivité dont elles se saisissent avec volontarisme. C'est le cas dans la commune du Bouscat, qui affiche une ambition culturelle, portée simultanément par ses élus et une équipe d'agents restreinte mais dynamique. Comme dans les autres communes, différents champs sont investis, avec une hiérarchisation des priorités assez conventionnelle : la lecture publique, le spectacle vivant, l'enseignement artistique, et, relégués en quatrième position, les arts visuels. Cette ambition, passant pour un souci d'accessibilité se traduisant par un investissement fort dans des équipements structurants, est mise en oeuvre sur le terrain par une équipe fonctionnelle, portée par le binôme constitué de l'élue et de la directrice du service, qui fixent ensemble les priorités et les moyens à mettre en oeuvre, dans un souci de proposer une offre à la fois éclectique et cohérente pour satisfaire aux besoins de la plus grande part possible de la population. Cette dernière est prise en considération dans son ensemble, avec une attention plus particulière portée sur les scolaires, notamment au travers d'un Salon du Livre Jeunesse emblématique de la vie culturelle locale.

C'est dans ce cadre que le montage et la mise en oeuvre d'un projet d'Éducation Artistique et Culturelle, rendu possible par le renfort temporaire d'une personne chargée de médiation le temps d'un stage de master, permet de cerner les contours et soulever la légitimité et la place d'une telle fonction dans un organigramme municipal.

À la différence des institutions culturelles pour lesquelles le médiateur est chargé d'assurer le lien entre les oeuvres et les publics, définis en tant que visiteurs ou spectateurs, le médiateur en mairie se positionne en soutien à la direction du service culture, comme intermédiaire entre les décisionnaires politiques et la population, considérée en termes de publics. Sa légitimité est reconnue par l'existence de tels postes dans près d'un tiers des communes de l'agglomération bordelaise, dans une dynamique de positionnement des mairies qui tendent à développer cette fonction au sein de leurs services.

Dans des équipes concentrées et rompues à une gestion transversale des dossiers, son rôle dépasse le simple rôle d'animation pour le positionner en responsabilité dans le management de projets, et au delà comme conseil à la décision. Il se place en effet au centre d'un cercle vertueux, la mise en oeuvre des projets lui permettant une connaissance de plus en plus fine des publics de la commune, laquelle le conduit au conseil au politique, à la recherche des meilleurs moyens à mobiliser en termes de partenariats et collaborations, pour améliorer et diversifier les projets à venir, en incluant une fonction de veille, et ainsi de suite...

Alors qu'au Bouscat, comme souvent en mairie, les projets sont portés au niveau des établissements culturels structurant le territoire, la présence d'un médiateur en soutien de la direction de la culture permettrait une meilleure transdisciplinarité en tissant des liens entre les différents champs culturels. Le relais qu'il constitue entre les publics et la direction permet de renverser le processus décisionnel en plaçant ceux-ci comme point de départ pour construire à partir de leurs besoins, une offre sans doute plus cohérente et à terme plus efficiente car mieux ciblée.

Puisque le public scolaire demeure ici comme dans bien des communes le public privilégié, la présence d'un médiateur permet d'affirmer la place de la commune comme un relais légitime d'Éducation Artistique et Culturelle, dans un contexte géographique, qui nous l'avons vu, ne permet pas toujours, malgré la proximité de la ville de Bordeaux, d'accéder à une offre culturelle diversifiée. Son positionnement transversal lui permettrait d'apporter de la cohérence en vue de construire des parcours pluridisciplinaires cohérents au bénéfice des élèves.

Pour conclure, on peut espérer que la pérennisation d'un poste de chargé de médiation permettrait de renforcer, au travers de l'équipe en place, les propositions faites à la population. Le fait de renverser le processus décisionnel en investissant une politique culturelle des publics plutôt qu'une politique de l'offre ne procède pas d'une révolution ni d'une remise en cause. Il s'agit plutôt de s'appuyer sur l'existant, en valorisant les actions déjà en place (par exemple le Salon du Livre Jeunesse), pour ouvrir de nouvelles perspectives (non seulement en matière d'ÉAC, mais aussi en développant des offres complémentaires à destination d'autres publics, de la toute petite enfance aux seniors, des familles aux associations...), pour mieux imaginer les possibles, comme une Micro Folie. Le développement démographique constitue un argument pour densifier le rayonnement de la culture sur le territoire. Le projet de la réhabilitation du Castel d'Andorte en un nouvel équipement culturel participatif et innovant ouvre des perspectives pour engager dès à présent des réflexions visant à enrichir encore la politique locale par la mise en place d'un « agitateur de culture du territoire »...

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ABILY, Gaëlle & SAEZ Jean-Pierre. « *Faire culture par l'intervention citoyenne ?* » Observatoire des politiques culturelles, revue L'Observatoire, 2018 | 1 N°51, pp. 19-20.
URL : <https://www.cairn.info/revue-l-observatoire-2018-1-page-19.htm>

AUBOUIN, Nicolas & KLETZ, Frédéric. « *Ombres et lumières sur la médiation : une activité en quête de profession* » Observatoire des politiques culturelles, revue L'Observatoire, 2018/1 N°51, pp. 12 à 15.
URL : <https://www.cairn.info/revue-l-observatoire-2018-1-page-12.htm>

BORDEAUX, Marie-Christine. « *La médiation culturelle en France, conditions d'émergence, enjeux politiques et théoriques* ». Actes du Colloque international sur la médiation culturelle, Montréal, décembre 2008.

BORDEAUX, Marie-Christine. « *La médiation culturelle. Des dispositifs et des modèles toujours en tension* » Observatoire des politiques culturelles, revue L'Observatoire, 2018/1 (N° 51), p. 5-8.
DOI : 10.3917/lobs.051.0005.
URL : <https://www.cairn.info/revue-l-observatoire-2018-1-page-5.htm>

BORDEAUX, Marie-Christine & CAILLET, Élisabeth. « *La médiation culturelle : Pratiques et enjeux théoriques* », Culture & Musées [En ligne], Hors-série | 2013.
DOI : 10.4000/culturemusees.749
URL : <http://journals.openedition.org/culturemusees/749>

BORDEAUX, Marie-Christine & PIGNOT, Lisa. « *Il n'y a pas de public spécifique* », Paris, L'Observatoire 2007 | 2 (N° 32) page 19.
URL : <https://doi.org/10.3917/lobs.032.0019>

CAILLET Elisabeth & JACOBI, Daniel. Introduction. In : Culture & Musées, n°3, 2004. « *Les médiations de l'art contemporain* » (sous la direction de Elisabeth Caillet & Daniel Jacobi) pp. 13-21.
URL : https://www.persee.fr/doc/pumus_1766-2923_2004_num_3_1_1185

CROCE, Cécile. « *Le médianimateur de l'art contemporain. La question du public* » in : L'animation socioculturelle : quels rapports à la médiation ? Bordeaux, Carrières sociales éditions, 2018.
URL : <http://books.openedition.org/cse/868>.

DAVALLON, Jean. « *Le pouvoir sémiotique de l'exposition, Vers une nouvelle conception de l'exposition ?* », Paris, C.N.R.S Édition, Hermès, La Revue, 2011/3 n° 61, pages 38 à 44.
URL : <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2011-3-page-38.htm>

DÉTREZ, Christine. *Sociologie de la culture*, Paris, Armand Colin, coll. Cours sociologie, 2014.

ÉNEL, Françoise. « *Politiques d'éducation artistique et culturelle: rôle et action des collectivités locales* ». Paris : Département des études, de la prospective et des statistiques, 2011.

URL : <http://books.openedition.org/deps/191/>

GLICENSTEIN, Jérôme. *L'art : une histoire d'expositions*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Lignes d'art, 2009.

HOULE, Sébastien. « Fanny Serain et al., dirs, La Médiation culturelle : cinquième roue du carrosse ? » *Questions de communication*, 31 | 2017, pp. 480-482.

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/11266/>

LAFORTUNE, Jean-Marie. « *La Médiation dans les politiques culturelles au Québec : apanage des pouvoirs locaux* » *Observatoire des politiques culturelles*, revue L'Observatoire, 2018/1 N°51, pp. 21-23.

URL : <https://www.cairn.info/revue-l-observatoire-2018-1-page-21.htm/>

LAPLACE, Maryline & SALMET, Ariane. « *Comment le ministère de la culture fait-il de la médiation culturelle ?* » *Observatoire des politiques culturelles*, revue L'Observatoire, 2018/1 N°51, pp. 16 à 18.

URL : <https://www.cairn.info/revue-l-observatoire-2018-1-page-16.htm>

MEUNIER, Anik. « *L'éducation Muséale, un rapport au savoir* » *Recherches en communication*, 29 | 2008.

URL : [sites.uclouvain.be > rec > index.php > rec > article > viewFile](http://sites.uclouvain.be/rec/index.php/rec/article/viewFile)

MIGLIORETTI, Pierre « *La démocratie participative dans les politiques culturelles métropolitaines : quel changement dans la conduite des politiques publiques ?* », *Métropoles*, 19 | 2016.

URL : <http://journal.openedition.org/metropoles/5346>

MOULINIER, Pierre. *Les politiques de la culture en France*, Presses Universitaires de France, coll. Que sais-je ?, Paris, 2016.

NÉGRIER, Emmanuel. « *L'intercommunalité : nouvelle frontière des politiques culturelles municipales* », *Hyper Article en Ligne - Sciences de l'Homme et de la Société*, 2011.

ID : 10670/1.o94yqp

PAILLER, Danielle. « *La participation des habitants peut-elle se passer de médiation ?* » *Observatoire des politiques culturelles*, revue L'Observatoire, 2018/1 N°51, pp. 61-63

URL : <https://www.cairn.info/revue-l-observatoire-2018-1-page-61.htm/>

PIGNOT, Lisa & SAEZ, Jean-Pierre. « *La médiation culturelle : ferment d'une politique de la relation* » *Observatoire des politiques culturelles*, revue L'Observatoire, 2018 | 1 N°51, p3.

URL : <https://www.cairn.info/revue-l-observatoire-2018-1-page-3.htm>

PROUX, Virginie. « *Les choix d'investissements publics en culture et le développement durable : sous quelles conditions ?* », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 16 Numéro 1 | mai 2016.

URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/17149>

RASSE, Paul. *Le musée réinventé*, Paris, CNRS Éditions, coll. Culture patrimoine médiation, 2017.

RASSE, Paul. *Le projet culturel, Conception, ingénierie et communication*, Paris, Territorial Éditions, coll. Dossiers d'experts, 2017.

TANYÈRES, Marion & BROUSSAL, Dominique. « *La médiation, un art commun pour faire « territoire existentiel » ?* » Analyse d'un projet artistique et éducatif d'intervention, in : *L'animation socioculturelle : quels rapports à la médiation ?* Bordeaux, Carrières sociales éditions, 2018.

URL : <http://books.openedition.org/cse/877>>.

SITOGRAPHIE SOMMAIRE

Mairie du Bouscat

<https://www.bouscat.fr>

Le Bouscat sur Wikipedia

https://fr.wikipedia.org/wiki/Le_Bouscat

Le Bouscat, données INSEE

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-33069>

Le Bouscat, Saison Culturelle

<https://www.bouscat.fr/se-divertir/201-saison-culturelle.html>

Institut culturel Bernard Magrez

<http://www.institut-bernard-magrez.com>

Délégation Académique Arts et Culture

<http://www.ac-bordeaux.fr/pid31028/education-artistique-culturelle.html>

Fonds Régional d'Art Contemporain

<https://fracnouvelleaquitaine-meca.fr>

<http://www.lescollectionsdesfrac.fr/platform.fr.html>

<https://www.navigart.fr/lescollectionsdesfrac/#/artworks>

Bordeaux Métropole

<https://www.bordeaux-metropole.fr>

Loi MATPAM

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028526298>

Pacte État-Métropoles

<https://www.cget.gouv.fr/actualite-newsletter/pacte-etat-metropoles-un-levier-de-cooperation-territoriale>

Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel

<http://www.iddac.net>

<http://www.iddac.net/annuaire-iddac/les-contacts>

Mairies des communes périphériques de Bordeaux Métropole

<https://www.ville-ambaresetlagrave.fr>

<http://www.mairie-ambes.fr>

<https://www.artigues-pres-bordeaux.fr>

<http://www.ville-bassens.fr>

<https://www.mairie-begles.fr>

<https://www.ville-blanquefort.fr>

<https://www.ville-bouliac.fr>

<https://www.mairie-bruges.fr>

<https://www.carbon-blanc.fr>

<https://www.cenon.fr>

<https://www.eyssines.fr>

<http://www.ville-floirac33.fr>

<https://www.gradignan.fr>

<https://www.ville-lehaillan.fr>

<http://www.taillan-medoc.fr>

<http://www.taillan-medoc.fr>

<https://www.ville-martignas.fr>

<http://www.merignac.com>

<https://www.parempuyre.fr>

<https://www.pessac.fr>

<https://www.saint-aubin-de-medoc.fr>

<https://www.talence.fr>

<https://www.villenavedornon.fr>

[les mairies de Saint Louis de Montferrand et de Saint Vincent de Paul ne proposent pas de site internet]

Musée de la Création Franche

<http://www.musee-creationfranche.com>

Artothèque Les Arts au Mur

<https://www.lesartsaumur.com>

Association Le Musée Imaginé

<https://www.lemuseeimagine.fr>

Dispositif Micro Folies

<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Culture-et-territoires/Plan-Culture-pres-de-chez-vous/Micro-folies>

https://lavillette.com/page/micro-folie_a405/1

TABLE DES ANNEXES

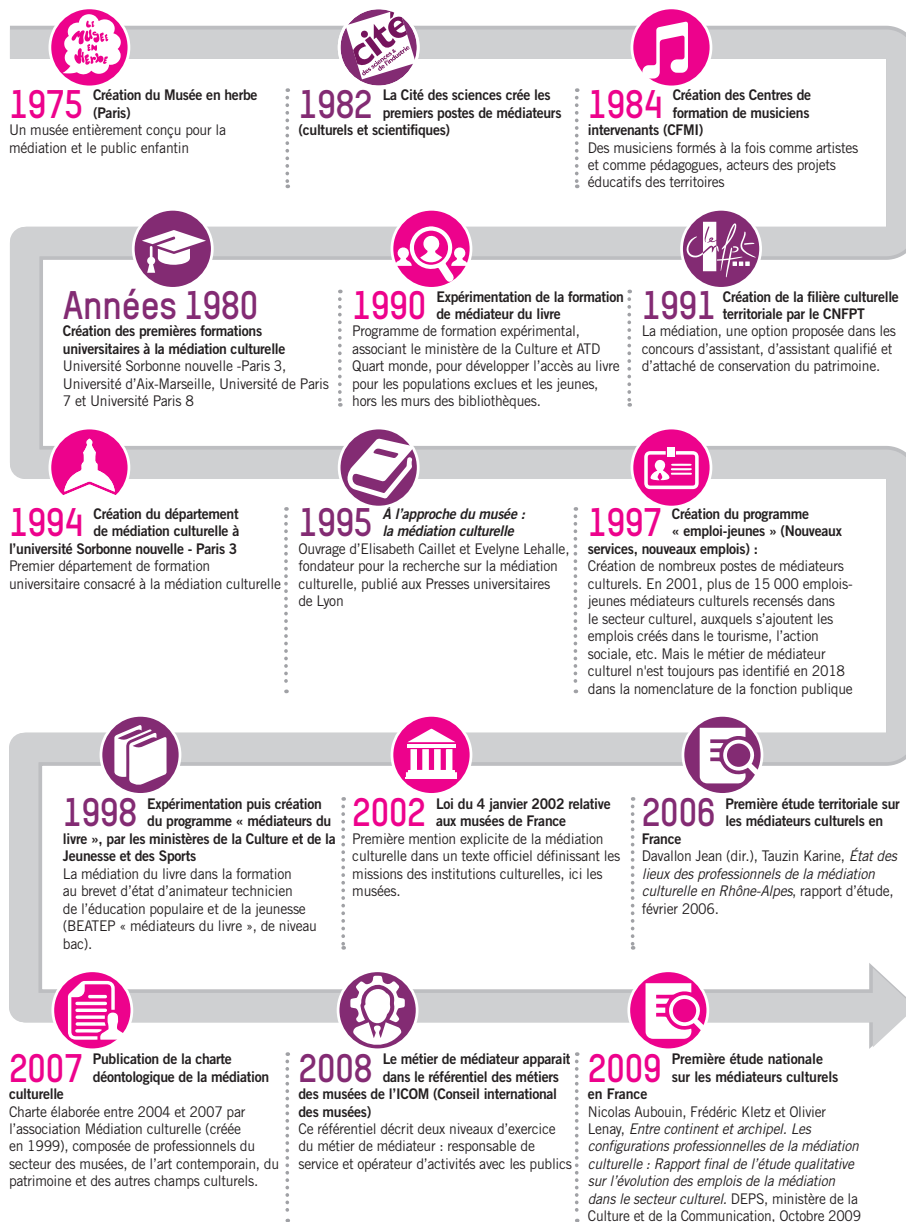
Annexe 1 : Quelques dates clés de la médiation culturelle en France.....	79
Annexe 2 : Les différentes acceptations de la médiation.....	80
Annexe 3 : Grilles d'entretiens ³⁴	81
3.1 : Madame A., adjointe au maire du Bouscat déléguée à la vie culturelle.....	83
3.2.1 : Madame E., directrice du service des affaires culturelles du Bouscat.....	84
3.2.2 : Transcription de cet entretien	85
3.3 : Madame T., chargée de la collection, des artistes et des publics à l'ICBM.....	90
3.4 : Monsieur L., artiste exposant au Bouscat.....	91
3.5 : Madame S., artiste exposante au Bouscat.....	92
3.6 : Madame P., artiste exposante au Bouscat.....	93
3.7 : Madame C., conseillère pédagogique départementale en arts visuels.....	94
3.8 : Madame K.T., responsable du pôle collection et diffusion du FRAC.....	95
3.9. : Monsieur S., directeur de l'IDDAC.....	96
3.10 : Madame B., chargée de médiation pour la mairie de Bègles.....	97
3.11 : Madame V., chargée de médiation pour la mairie de Bruges.....	98
Annexe 4 : Aperçu des équipements culturels du Bouscat.....	99
Annexe 5 : Aperçu des salles d'exposition.....	100
Annexe 6 : Questionnaire diffusé auprès des enseignants du 1 ^o degré ayant participé au projet d'ÉAC 2020.....	101
Annexe 6 bis : Graphiques pour l'analyse du questionnaire.....	113
Annexe 7 : Charte pour l'Éducation Artistique et Culturelle.....	126
Annexe 8 : Tableau récapitulatif des données en matière de culture des sites web des mairies périphériques de la métropole bordelaise.....	127
Annexe 9 : Document sur la politique participative de la mairie de Bruges.....	134

³⁴ Les transcriptions d'entretiens, figurant dans la version initiale du mémoire, ont été supprimées de la version publiée, dans un souci de préserver l'anonymat et la libre parole des interlocuteurs ayant accepté de répondre aux questions. Avec son autorisation, la transcription de l'entretien de la directrice des affaires culturelles de la Mairie de Bouscat a toutefois été conservée à titre d'exemple.

ANNEXE 1

QUELQUES DATES CLÉS DE LA MÉDIATION CULTURELLE EN FRANCE

Source : Marie-Christine BORDEAUX, 2018



ANNEXE 2

LES DIFFÉRENTES ACCEPTATIONS DE LA MÉDIATION

Source : Danielle PAILLER, 2018

Tableau 1. **Les différentes acceptations de la médiation**

Dans ce tableau sont présentés les ancrages de chaque *continuum*, la logique n'étant pas strictement binaire. Il n'y a pas ici d'opposition des dimensions, mais plutôt une visée de complémentarités.

	Acceptation restrictive	Acceptation large
Portées de la médiation	Portée opérationnelle	Portée stratégique
Objectifs	Permettre l'accès à des œuvres constituées et légitimées par des experts	Créer des liens entre des ressources en présence (celles dont est porteur la personne, que l'environnement de proximité – réelle ou virtuelle- offre...)
Enjeux	Cognitifs	Expérientiels
Enjeux d'accès	Accès à l'offre constituée offerte au sein des institutions culturelles	Accès aux références culturelles nécessaires au développement de la personne (éducation, information adéquate, art, patrimoine, institutions...)
Acteurs concernés	Les médiateurs dans les institutions (le service des publics, l'équipe de médiation...)	Tous les partenaires/participants au projet (enjeux transversaux internes et externes) - Chacun(e) avec sa place, sa contribution
Fonctions	Transmission pour réception Construction de supports de médiation	Appropriation pour participation Maillage des ressources
Types de résultats attendus	La création d'une œuvre pour sa monstration	Le processus lui-même
Temporalité	Actions ponctuelles, qui peuvent cependant se succéder (enjeux transactionnels)	Logique du processus coopératif qui s'étend dans le temps (enjeux relationnels)
Formes	Descendantes	Ascendantes, circulaires
Statut de la cible/du bénéficiaire	Visiteur, spectateur, public Un public qui peut être captif	Personne La libre participation

ANNEXE 3

ENTRETIENS

La méthodologie adoptée repose sur des entretiens semi-directifs auprès d'acteurs de la culture à l'échelle du territoire de la métropole bordelaise afin d'éclairer certains points de la problématique énoncée.

On peut regrouper les personnes interrogées autour des thématiques suivantes :

1. La politique culturelle de la commune du Bouscat (orientation et mise en oeuvre)

- Madame A., adjointe au maire du Bouscat déléguée à la vie culturelle (annexe 3.1)
- Madame E., directrice du service des affaires culturelles du Bouscat (annexe 3.2)

2. La politique de diffusion des institutions culturelles partenaires :

- Madame T., chargée de la collection, des artistes et des publics à l'ICBM (ann. 3.3)
- Madame KT., responsable du pôle collection et diffusion du FRAC (annexe 3.8)

3. L'avis des artistes exposants

- Monsieur L., artiste exposant au Bouscat (annexe 3.4)
- Madame S., artiste exposante au Bouscat (annexe 3.5)
- Madame P., artiste exposante au Bouscat (annexe 3.6)

4. Le positionnement de l'Éducation Nationale

- Madame C., conseillère pédagogique départementale en arts visuels (annexe 3.7)

5. L'avis d'un acteur de médiation culturelle sur les dynamiques de l'agglomération

- Monsieur S., directeur de l'IDDAC (annexe 3.9)

6. Les expériences de médiatrices culturelles dans deux communes de l'agglomération

- Madame B., chargée de médiation pour la mairie de Bègles (annexe 3.10)
- Madame V., chargée de médiation pour la mairie de Bruges (annexe 3.11)

L'annexe 3 regroupe un tableau récapitulatif des thématiques abordées, les grilles d'entretiens construites au préalable et la transcription d'un des entretiens, figurant à titre d'exemple. L'ensemble des entretiens a fait l'objet d'une transcription sur le même modèle, avec les passages les plus pertinents sont surlignés en couleur.

Suite aux contraintes imposées par la crise sanitaire, ces entretiens se sont déroulés en présence ou par téléphone. Celui de Madame KT, au FRAC, n'a pu être mené. Madame S., artiste, a fourni des réponses écrites. Par ailleurs, des échanges informels avec Madame KT., Monsieur V., adjoint au maire du Bouscat et ancien président du FRAC, et une responsable des Micro Folies, n'ont pas fait l'objet d'enregistrements ni de transcription, mais ont alimenté la réflexion.

ANNEXE 3

ENTRETIENS

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES THÉMATIQUES ABORDÉES EN ENTRETIENS

ANNEXE	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	3.7	3.8	3.9	3.10	3.11
INSTITUTION	Bousc	Bousc	ICBM	artiste	artiste	artiste	Éd Nat	FRAC	IDDAC	Mairie	Mairie
Parcours professionnel	X	X								X	X
Fonctions/missions	X	X					X			X	X
Place de la culture/politique municipale	X	X									
Moyens mis en œuvre	X	X								X	X
Place des expositions	X	X								X	X
Médiation	X	X								X	X
Politique des publics	X	X							X	X	X
Partenariats	X	X							X	X	X
Participation	X	X							X	X	X
Mise en réseaux	X	X							X	X	X
Vision dynamique	X	X							X		
Présentation de la structure			X					X	X		
Politique de diffusion			X					X			
Partenariats mairies			X					X	X		
Parcours artistique				X	X	X					
Préparation de l'exposition				X	X	X					
Déroulement de l'exposition				X	X	X					
Retombées				X	X	X					
L'ÉAC selon l'Éducation Nationale							X				
L'ÉAC au Bouscat	X						X				
L'ÉAC dans d'autres communes							X		X	X	X

ANNEXE 3.1
Grille d'entretien
Madame A.

Adjointe déléguée à la Vie Culturelle à la Mairie du Bouscat

Objet : La politique culturelle au Bouscat

Cadre : Entretien en présence le lundi 17 février 2020

Bonjour, et merci de m'accorder un peu de temps...

Je viens m'entretenir avec vous au sujet de la politique culturelle à la Mairie du Bouscat suite au stage que j'effectue sous la responsabilité d'xxx, dans le cadre d'un mémoire un Master 2 de Médiation Culturelle portant sur la médiation culturelle en mairie et plus précisément sur la place d'un médiateur dans la mise en oeuvre d'une politique des publics en matière d'expositions d'art contemporain.

Je souhaite enregistrer cet entretien à la seule fin d'une retranscription pour mon usage universitaire et je vous remercie, si vous acceptez, de bien vouloir signer ce formulaire d'autorisation.

1) Au sujet de vos fonctions à la mairie

Le nom exact de votre délégation

Les raisons qui vous ont conduite vers ce mandat

Votre position de départ, son évolution

2) Au sujet de la place de la culture dans la politique municipale

Comment positionnez-vous la Culture dans la politique municipale du Bouscat?

- quels enjeux

- quels moyens (financiers, structurels, humains)

3) La place des expositions artistiques dans la politique culturelle

En dehors de la mission dans le cadre de mon stage, j'ai relevé les expositions en partenariat avec l'Institut Bernard Magrez et 3 exposition individuelles cette année (C Lehaoux, S Sakabe, S Pigeon)

- Qui est à l'initiative ?

- Qui pilote ?

- Quelle médiation ?

- Quels publics (visés/effectifs)

- Quelles retombées (attendues/constatées)

4) Les partenaires de l'action culturelle municipale

- En interne

- En externe (autres collectivités, institutions culturelles publiques et privées)

- Les publics bouscatais

5) Peut-on considérer qu'il existe une politique des publics à la mairie du Bouscat ?

- Si oui, quels publics ? Publics visés/prioritaires/constatés... Quelles offres ?

- Existe-t-il des enquêtes ? Des données de type statistiques de fréquentation ?

- Si non, est-ce un parti pris ou est-ce lié à une contrainte (de moyens humains, ou autres)

- En tant qu'enseignante, considérez-vous que la commune a un rôle à jouer /joue un rôle en matière d'EAC ? Et en tant qu'élue?

6) Une vision dynamique

- Comment cette politique s'est-elle construite ?

- Quelles modifications/inflexions avez-vous apportées ?

- Quels projets pour l'avenir ?

-quelle est votre vision d'élue sur le projet du Castel d'Andorte ?

**ANNEXE 3.2.1.
Grille d'entretien
Madame E.**

Directrice du Service des Affaires Culturelles, Le Bouscat

Objet : La mise en oeuvre de la politique culturelle au Bouscat

Cadre : Entretien en présence le mercredi 15 janvier 2020

Bonjour Madame, et merci de m'accorder un peu de votre temps...

Je viens m'entretenir avec vous au sujet de l'action culturelle à la Mairie du Bouscat, dans le cadre du stage que j'effectue dans votre structure pour un Master 2 de Médiation Culturelle, et du mémoire qui en découlera.

Je souhaite enregistrer cet entretien à la seule fin d'une retranscription pour mon usage universitaire et je vous remercie, si vous acceptez, de bien vouloir signer ce formulaire d'autorisation.

1. Au sujet de vous

1.1) Votre parcours universitaire et professionnel

1.2) Votre poste actuel

1.3) Vos interlocuteurs

2. Au sujet de l'action culturelle à la mairie du Bouscat

2.1) Les missions

2.2) Les structures

2.3) Les ressources humaines (organigramme ?)

2.4) Le budget

2.5) Les actions

3. Au sujet d'une politique des publics à la mairie du Bouscat

3.1) Diriez-vous qu'il existe une politique des publics à la Mairie du Bouscat ?

Si oui, quels sont les publics répertoriés, définis comme prioritaires, et les actions menées en leur direction ?

Si non, est-ce un parti pris ou un choix par défaut lié à une contrainte ?

4. Axes de développement

4.1 Le projet du Castel d'Andorte

4.2 Autres projets

ANNEXE 3.2.2.
Transcription d'entretien
Madame E.

Directrice du Service des Affaires Culturelles, Le Bouscat

Objet : La mise en oeuvre de la politique culturelle au Bouscat

Cadre : Entretien en présence le mercredi 15 janvier 2020

FH : Est-ce que ça marche, voilà ce que vous pouvez d'abord parler de vous de votre parcours de votre formation ...

E : D'accord, Aurélia El Harrag, je suis conservatrice de bibliothèque depuis 2005, la fin de ma formation. Au départ j'ai fait des études de langues : j'ai fait khâgne/hypokhâgne puis un DEA d'études germaniques. Je ne me destinais pas forcément à travailler dans les bibliothèques, plutôt dans l'enseignement. Et puis parallèlement à mon DEA j'ai travaillé à la bibliothèque universitaire en tant qu'étudiante et ça m'a donné envie de me tourner vers les métiers de la filière culturelle, et de la filière livre en particulier. Je ne regrette pas du tout, voilà. **Depuis 2018 mes missions se sont un petit peu élargi, je suis dorénavant directrice des affaires culturelles.** Donc j'assure la coordination des différents services culturels de la mairie du Bouscat : médiathèque, école de musique, Ermitage Compostelle, avec la saison culturelle, et avec une de mes collaboratrices on travaille aussi à **la réhabilitation d'un ensemble qu'ils s'appellent le Castel d'Andorte, et qui donc c'est un bâtiment avec une forte valeur patrimoniale, qui a vocation ces prochaines années de devenir un lieu, un autre lieu culturel dédié au spectacle vivant, théâtre, danse, arts plastiques...**

FH : Vos interlocuteurs ?

E : Alors ils sont multiples, d'abord ils sont internes à la collectivité (...) et ma première interlocutrice est mon adjointe à la culture, voilà, Madame A. Ensuite mes autres interlocuteurs sont internes à la collectivité, les autres services municipaux, service bien sûr communication, finance, informatique, le directeur général des services, voilà pour le suivi au quotidien de nos missions. Les interlocuteurs ils sont aussi externes : la direction des affaires culturelles travaille beaucoup avec le monde scolaire notamment la partie médiathèque mais aussi l'école de musique avec les classes à horaires aménagés musique donc une collaboration forte avec les collèges s'est instaurée. Au-delà du monde éducatif nos interlocuteurs sont aussi d'autres institutions culturelles, comme d'autres bibliothèques de la métropole, d'autres écoles de musique, d'autres théâtres, des compagnies, des compagnies de théâtre, des compagnies de danse installées dans la région ou sur la métropole bordelaise. D'autres manifestations comme l'Escale du livre, le salon Lire en poche, on collabore aussi avec eux sur certaines de nos manifestations. J'en oublie forcément mais bon, voilà les principaux je pense. La mairie, les autres institutions culturelles, le monde éducatif... L'université peut aussi être un de nos interlocuteurs, sur le montage de certains projets ou pour l'organisation d'un certain nombre de conférences on a déjà fait appel à des universitaires, jusqu'à cette année où on a fait appel au laboratoire d'astrophysique de Bordeaux voilà, pour aborder sur notre salon du livre jeunesse, le métier.

FH : Alors, si on se focalise sur la mairie du Bouscat, vos missions à la mairie vous les avez déjà abordées, je pense, sauf si vous voulez détailler...

E : Ça consiste principalement à la coordination, la coordination des différents services et puis la mise en oeuvre aussi de la stratégie souhaitée par nos élus en matière de politique culturelle.

FH : Les structures on en a parlé aussi les ressources humaines ?

E : alors je peux vous faire un état des lieux des différents services douze personnes 12 pour être tout à fait exacte 12.5 ETP travaillent à la médiathèque, puisque que nous avons le plaisir d'accueillir aussi une apprentie métiers du livre. La Source c'est aussi une dizaine d'autres collaborateurs ; l'Ermitage même chose une dizaine de collaborateurs ; 25 environ sur l'École de musique. Ça c'est les effectifs ce sont les effectifs de la direction des affaires culturelles. **Après sur la l'administration pure culture on est surtout que deux en fait voilà une collaboratrice qui suit toute la mise en oeuvre aussi de la saison culturelle** qui est Madame L. Voilà je l'ai comptabilisée dans les effectifs de la Source, mais L est plus dédiée, vraiment au suivi de la saison culturelle de l'Ermitage et du Salon de la création.

FH : En terme de budget par rapport au...

E : Alors on a des budgets d'investissement des budgets de fonctionnement. (...) Là c'est difficile de vous répondre on est en pleine préparation budgétaire donc le budget n'est pas encore voté pour...

FH : En terme de proportion par rapport aux investissements de la commune en général ? C'est un gros poste ?

E : **La culture représente un poste de dépense oui non négligeable en tout cas la culture a vraiment sa place dans les politiques, dans la politique publique de la mairie j'ai plus en tête la proportion, dans le rapport annuel donc vous avez la part des dépenses qui représentent la culture.**

FH : Et les actions menées ?

E : Alors elles sont diverses (...) Alors si on reprend : **il y a autant d'actions que de services qui composent la direction.** Donc il y a une **mission lecture publique** importante avec, qui s'exprime surtout à travers la médiathèque, donc une volonté de mettre à disposition du plus grand nombre des ressources documentaires, avec une, vraiment une démarche d'accessibilité, avec une gratuité totale qui est proposé au public, une accessibilité aussi en termes d'horaires d'ouverture, donc la lecture publique occupe une place importante dans le volet action culturelle. **Enseignement artistique**, une autre mission de la direction : c'est donc l'école de musique qui assure cette mission d'enseignement artistique, d'encouragements aussi à la pratique, pratique amateur, pratique instrumentale, chant choral etc. Et puis on a aussi une **dimension diffusion culturelle** avec l'Ermitage qui est un lieu de diffusion du spectacle vivant. **Donc on a vraiment un triptyque au Bouscat : l'Ermitage comme lieu de diffusion, la Source comme lieu d'accès à l'information, au savoir, mais aussi un lieu de loisirs, lieu d'expérimentation avec le laboratoire numérique, et l'école de musique, un lieu d'enseignement et de pratiques et le Castel d'Andorte, qui va être réhabilité, viendra aussi compléter l'offre culturelle de la commune, avec un lieu de pratique aussi au delà de la musique, autour du théâtre et de la danse et puis les arts plastiques aussi donc qui sont déjà aussi présents via le tissu associatif.**

FH : Alors je j'en viens à mon sujet de mémoire et de travail : je travaille sur l'idée de la politique des publics en matière de politique culturelle ; est ce que vous diriez qu'il existe une politique des publics à la mairie du Bouscat ou est-ce que c'est plutôt une politique de l'offre ?

E : Le public... je dirais qu'il a une politique des publics parce que le public est et au coeur quand même de nos de nos interrogations et ensuite des actions que l'on peut mener. Je, on peut reprendre là l'exemple justement de la médiathèque : les collections qui sont proposées au public tiennent compte justement aussi des besoins exprimés ou pas, par la population ; les actions culturelles sont aussi... elles émanent des bibliothécaires, mais elles tiennent compte aussi des attentes et des besoins de nos usagers. Que vous dire d'autre sur la politique je pensais à quelque chose mais qui échappe. La politique des publics... Même chose au niveau de l'école de musique : les services veillent aussi à adapter leurs offres aux besoins des habitants des administrés et puis aussi aux orientations que vous donne la municipalité.

FH : Il y a des publics identifiés, catégorisés, définis comme prioritaires ?

E : Alors tous les services publics de la culture, de toute façon doivent veiller à toucher le plus grand nombre de publics ça ça fait partie des missions fondamentales des services culturels en matière de lecture publique ou d'enseignement artistique. Donc le but c'est que oui on s'adresse au plus grand nombre, qu'on soit le plus accessible possible, donc parmi les publics cibles et bien il y a les publics empêchés ou éloignés c'est à dire ces publics qui sont dans l'incapacité physique de se déplacer ou qui ne viennent pas jusque dans nos institutions culturelles en raison d'un éloignement social, géographique, culturel. Donc cette volonté de conquérir de nouveaux publics elle est, elle existe bel et bien elle est à l'oeuvre, et on s'efforce par le biais de nos actions, de notre offre documentaire ici, de notre offre culturelle de notre politique tarifaire, de toucher ces public qui ne viennent pas jusqu'à nous, et parfois pour des raisons extrêmement variées et différentes. Donc le postulat, c'est que en règle générale dans les services culturels, c'est qu'aucun citoyen ne doit être tenu à l'écart d'une offre de services et ce quelle que soit sa situation de vie. Donc il y a cette volonté et puis une volonté aussi de travailler en direction du public dit captif ; le terme n'est pas joli mais c'est souvent le terme a employé en culture, donc on travaille beaucoup en direction aussi des scolaires. Donc une volonté aussi de des services et de la mairie de d'entretenir des liens forts avec le monde scolaire et le salon du livre jeunesse est aussi l'illustration d'une d'une collaboration ancienne maintenant autour de la lecture et de l'écrit.

FH : En termes de partenariats ? Il y a pas mal de choses qui se sont établies au long cours, je pense par exemple à la saison culturelle, est ce que, est ce que ça se fait de façon isolée ou est-ce que vous êtes fait partie d'un réseau...

E : Alors on a des partenariats qui se tissent au fil du temps je prends l'exemple, avec des compagnies locales : on peut prendre l'exemple du jeune ballet d'aquitaine qu'on va recevoir en résidence en début d'année, et qui va en retour proposer un spectacle dans le cadre de la saison culturelle, qui va aussi accueillir des élèves d'une association pour montrer son travail en résidence, à d'autres partenariats plus anciens aussi avec une compagnie théâtre, la Compagnie du Si, avec laquelle on a pu mener différents projets. On a un partenariat maintenant bien ancré aussi avec le Théâtre d'Arcachon pour l'élaboration de la saison culturelle, puisqu'il y a toujours

cette volonté aussi de mettre en avant et de valoriser la création locale : qu'il s'agisse du spectacle vivant ou même de l'écrit ou de la musique, toutes nos saisons culturelles permettent de faire découvrir des artistes avec une notoriété nationale, mais aussi de favoriser la découverte d'artistes, de créateurs locaux, régionaux.

FH : Et les axes de développement : vous avez évoqué le Castel d'Andorte, et d'autres peut-être...

E : Le castel c'est quand même un gros sujet, un gros projet, voilà qui est sur les rails donc c'est vrai que c'est, c'est le plus simple à évoquer parce que c'est celui là qui de façon récente en plus a connu des avancées quand même significatives et du coup ça va avoir quand même une voilà un impact aussi la vie culturelle parce que ça va nous permettre d'enrichir encore l'offre de service et l'offre culturelle qu'on peut proposer à nos administrés et développer justement le théâtre et la danse qui existent par ailleurs mais peut-être voilà, alors travailler différemment autour de ces thématiques et travailler avec d'autres professionnels, peut être en résidence aussi, je disais tout à l'heure combien voilà on cherchait à valoriser la création locale, à la valoriser les résidences d'auteurs, d'artistes sont aussi un bon moyen de de promouvoir la création locale contemporaine et de faire entrer aussi en contact le public avec les artistes. Et le Castel d'Andorte aura aussi cette vocation de permettre la mixité des publics, public/professionnels public/amateurs au sein d'un même espace de vie voilà donc je pense que c'est quand même un axe de développement voilà majeur pour les prochaines années.

FH : L'avancée du projet elle est...

E : Alors un programmiste a été retenu pour nous accompagner dans l'élaboration de ce qu'on appelle le programme voilà architectural et le concours enfin pas tout à fait le concours mais le choix de la maîtrise d'oeuvre est en cours voilà. Donc d'ici quelques mois nous saurons quelle est l'équipe de maîtrise d'oeuvre retenue pour nous accompagner dans ce projet de réhabilitation. Et puis parallèlement à choix de la maîtrise d'oeuvre et bien il y a aussi toute une campagne de mécénat qui est en train d'être lancée et d'ailleurs le prochain Bouscat Mag y consacrerait un article important, si vous avez besoin vous pourrez vous référer il y aura normalement une double page voilà le prochain magazine municipal donc vous pourrez aussi avoir tous les éléments sur le castel, le contexte un peu historique du bâtiment, et puis là où nous en sommes, l'état des lieux précis du castel et puis si besoin, Madame R est chef de projet donc elle peut aussi...

FH : On l'avait déjà évoqué ensemble. D'autres projets ou d'autres idées, ou des envies ?

E : Des envies oui, de de **poursuivre la conquête des nouveaux publics**, de poursuivre le travail autour de l'accessibilité, voilà pour vraiment être dans cette démarche de démocratisation de la culture, donc il ya des choses déjà des choses qui ont été initiées notamment à la bibliothèque, et l'idée ce serait de pouvoir poursuivre voilà des fonds adaptés par exemple à des personnes qui souffrent de troubles dys, de permettre aussi à des personnes de renouer avec la pratique de la lecture via des fonds de livres faciles à lire, qu'on a commencé à mettre en place, parce que là aussi on a un rôle important à jouer dans la lutte contre l'illettrisme, donc continuer voilà à consolider ces actions, à les rendre encore plus lisibles pour

que les services puissent répondre à des besoins, aux besoins de nos habitants et puis après je pense qu'on aura plein d'autres projets aussi avec nos élus, à mettre en place donc consolider, c'est exactement pour consolider l'existant et poursuivre ce travail de prise en compte de nos publics et d'accessibilité en tant que service on peut on a encore des choses à faire...

FH : Je crois qu'on s'arrête là...

E : Il ya tout à **une dimension aussi numérique** voilà qui est à prendre en compte aussi à l'avenir c'est comment aider les administrés à être plus à l'aise avec les outils numériques, à l'heure où toutes les démarches se dématérialisent, on est confronté voilà des demandes régulières de nos usagers au niveau du laboratoire numérique, d'autres services de la mairie sont aussi sollicités par les administrés pour les aider les accompagner dans dans leurs démarches en ligne donc là il ya quelque chose vraiment aussi à mettre en place pour pour aider voilà pour accompagner au mieux les habitants dans leur utilisation des outils numériques, ça va être un challenge aussi ont besoin des services.

ANNEXE 3.3
Grille d'entretien
Madame T.

Chargée de la collection, des artistes et des publics à l'Institut Bernard Magrez
Objet : La politique de diffusion de l'ICBM
Cadre : Entretien téléphonique le vendredi 3 avril 2020

Bonjour, et merci de m'accorder un peu de votre temps...

Je souhaite m'entretenir avec vous au sujet de la politique l'ICBM en matière de diffusion, d'expositions hors les murs et de son partenariat avec la Mairie du Bouscat, dans le cadre d'un mémoire un Master 2 de Médiation portant sur la médiation culturelle en mairie et plus précisément sur la place d'un médiateur dans la mise en oeuvre d'une politique des publics en matière d'expositions d'art contemporain au Bouscat.

Je souhaite enregistrer cet entretien à la seule fin d'une retranscription pour mon usage universitaire et je vous remercie, si vous acceptez, de bien vouloir signer cette autorisation.

1) À propos de l'Institut Culturel Bernard Magrez :

- On connaît l'implantation de Monsieur Bernard Magrez dans la région, son goût pour la musique et les arts visuels, et son implication dans le soutien à la création contemporaine, voulez-vous apporter des précisions générales à propos de l'Institut en guise d'introduction ?

2) À propos de la politique de diffusion de l'ICBM :

- En dehors de l'Hôtel Labottière et je suppose des propriétés de Monsieur Magrez (dans ce cas lesquelles en particulier), y a-t-il des lieux d'exposition hors les murs ?
- Quel est le poids des expositions hors les murs par rapport aux expositions in situ ?
- Quels sont les partenariats existants/envisagés ?
- Qui est à l'initiative ? Avez-vous une volonté propre ou êtes-vous sollicités ?
- Quels sont les objectifs, explicites et implicites du l'Institut dans la mise en place de ces partenariats ?
- Y a-t-il des publics spécifiquement visés (notamment scolaires/séniors/empêchés) et dans quelles proportions ?

3) À propos du partenariat avec la Mairie du Bouscat :

- La mairie parle de « partenariat », partagez-vous ce point de vue ?
- Qui est à l'initiative ?
- Quels sont les objectifs, explicites et implicites du l'Institut dans la mise en place de ce partenariat ?
- Avez-vous des éléments à me communiquer sur les deux expositions passées : quel a été votre rôle pour le choix des oeuvres, la scénographie, la logistique, les propositions de médiation, ...

ANNEXE 3.4.
Grille d'entretien
Monsieur L.

Artiste exposant au Bouscat

Objet : L'accueil des artistes exposants au Bouscat

Cadre : Entretien téléphonique du mercredi 18 mars 2020

Bonjour, et merci de m'accorder un peu de votre temps...

Je viens m'entretenir avec vous au sujet des dynamiques des politiques culturelles des communes de la métropole bordelaise dans le cadre d'un mémoire un Master 2 de Médiation Culturelle portant sur la médiation culturelle en mairie et plus précisément sur la place d'un médiateur dans la mise en oeuvre d'une politique des publics en matière d'expositions d'art contemporain au Bouscat.

Je souhaite enregistrer cet entretien à la seule fin d'une retranscription pour mon usage universitaire et je vous remercie, si vous acceptez, de bien vouloir signer ce formulaire d'autorisation.

1) À propos de votre parcours

- Vous considérez-vous comme un artiste professionnel ou amateur ?
- Êtes-vous représenté par une ou plusieurs galeries ?
- En dehors de votre exposition au Bouscat, avez-vous exposé ces trois dernières années ? Dans quels lieux, conditions, fréquence... ?

2) À propos de la préparation de votre exposition au Bouscat

- Était-ce votre première exposition au Bouscat ?
- Quels sont vos liens avec cette commune ?
- Pourquoi avez-vous souhaité y exposer ?
- Concrètement, comment/avec qui s'est établi le contact ? Qui a eu l'initiative ?
- Quel a été le délai entre cette prise de contact et l'exposition ?
- Comment/ par qui ont été choisis :
 - la thématique de l'exposition ?
 - la salle ?
 - la scénographie/l'accrochage ?
- Comment s'est déroulé l'accrochage ?
- En dehors de la communication de la mairie (programme/affichage), y a-t-il eu d'autres moyens mis en oeuvre ?

3) À propos de votre exposition elle-même

- Y a-t-il eu un vernissage ? Qui l'a organisé ?
- Avez-vous été présent lors de temps d'exposition ? Est-ce que ces temps de présence ont été l'occasion d'action de médiation, de rencontre avec le public, impromptues ? organisées ?
- Quels publics « visiez-vous » ?
- Savez-vous si des groupes (classes, groupes périscolaires, associations culturelles, seniors...) se sont déplacés pour voir votre exposition ? En avez-vous rencontrés ?

4) Et la suite...

- Quelles « retombées » attendiez-vous ?
- Quels résultats tangibles avez-vous observés ?
- Souhaiteriez-vous rééditer votre expérience bouscataise ? Pour quelles raisons ? Avec quelles améliorations ?

ANNEXE 3.5
Grille d'entretien
Madame S.

Artiste exposante au Bouscat

Objet : L'accueil des artistes exposants au Bouscat

Cadre : Entretien téléphonique du lundi 16 mars 2020

Bonjour, et merci de m'accorder un peu de votre temps...

Je viens m'entretenir avec vous au sujet des dynamiques des politiques culturelles des communes de la métropole bordelaise dans le cadre d'un mémoire un Master 2 de Médiation Culturelle portant sur la médiation culturelle en mairie et plus précisément sur la place d'un médiateur dans la mise en oeuvre d'une politique des publics en matière d'expositions d'art contemporain au Bouscat.

Je souhaite enregistrer cet entretien à la seule fin d'une retranscription pour mon usage universitaire et je vous remercie, si vous acceptez, de bien vouloir signer ce formulaire d'autorisation.

1) À propos de votre parcours

- Vous considérez-vous comme une artiste professionnelle ou amateur ?
- Êtes-vous représentée par une ou plusieurs galeries ?
- En dehors de votre exposition au Bouscat, avez-vous exposé ces trois dernières années ? Dans quels lieux, conditions, fréquence... ?

2) À propos de la préparation de votre exposition au Bouscat

- Était-ce votre première exposition au Bouscat ?
- Quels sont vos liens avec cette commune ?
- Pourquoi avez-vous souhaité y exposer ?
- Concrètement, comment/avec qui s'est établi le contact ? Qui a eu l'initiative ?
- Quel a été le délai entre cette prise de contact et l'exposition ?
- Comment/ par qui ont été choisis :
 - la thématique de l'exposition ?
 - la salle ?
 - la scénographie/l'accrochage ?
- Comment s'est déroulé l'accrochage ?
- En dehors de la communication de la mairie (programme/affichage), y a-t-il eu d'autres moyens mis en oeuvre ?

3) À propos de votre exposition elle-même

- Y a-t-il eu un vernissage ? Qui l'a organisé ?
- Avez-vous été présent lors de temps d'exposition ? Est-ce que ces temps de présence ont été l'occasion d'action de médiation, de rencontre avec le public, impromptues ? organisées ?
- Quels publics « visiez-vous » ?
- Savez-vous si des groupes (classes, groupes périscolaires, associations culturelles, seniors...) se sont déplacés pour voir votre exposition ? En avez-vous rencontrés ?

4) Et la suite...

- Quelles « retombées » attendiez-vous ?
- Quels résultats tangibles avez-vous observés ?
- Souhaiteriez-vous rééditer votre expérience bouscataise ? Pour quelles raisons ? Avec quelles améliorations ?

ANNEXE 3.6
Grille d'entretien
Madame P.

Artiste exposante au Bouscat

Objet : L'accueil des artistes exposants au Bouscat

Cadre : Entretien en présence du dimanche 8 mars 2020

Bonjour, et merci de m'accorder un peu de votre temps...

Je viens m'entretenir avec vous au sujet des dynamiques des politiques culturelles des communes de la métropole bordelaise dans le cadre d'un mémoire un Master 2 de Médiation Culturelle portant sur la médiation culturelle en mairie et plus précisément sur la place d'un médiateur dans la mise en oeuvre d'une politique des publics en matière d'expositions d'art contemporain au Bouscat.

Je souhaite enregistrer cet entretien à la seule fin d'une retranscription pour mon usage universitaire et je vous remercie, si vous acceptez, de bien vouloir signer ce formulaire d'autorisation.

1) À propos de votre parcours

- Vous considérez-vous comme une artiste professionnelle ou amateur ?
- Êtes-vous représentée par une ou plusieurs galeries ?
- En dehors de votre exposition au Bouscat, avez-vous exposé ces trois dernières années ? Dans quels lieux, conditions, fréquence... ?

2) À propos de la préparation de votre exposition au Bouscat

- Était-ce votre première exposition au Bouscat ?
- Quels sont vos liens avec cette commune ?
- Pourquoi avez-vous souhaité y exposer ?
- Concrètement, comment/avec qui s'est établi le contact ? Qui a eu l'initiative ?
- Quel a été le délai entre cette prise de contact et l'exposition ?
- Comment/ par qui ont été choisis :
 - la thématique de l'exposition ?
 - la salle ?
 - la scénographie/l'accrochage ?
- Comment s'est déroulé l'accrochage ?
- En dehors de la communication de la mairie (programme/affichage), y a-t-il eu d'autres moyens mis en oeuvre ?

3) À propos de votre exposition elle-même

- Y a-t-il eu un vernissage ? Qui l'a organisé ?
- Avez-vous été présent lors de temps d'exposition ? Est-ce que ces temps de présence ont été l'occasion d'action de médiation, de rencontre avec le public, impromptues ? organisées ?
- Quels publics « visiez-vous » ?
- Savez-vous si des groupes (classes, groupes périscolaires, associations culturelles, seniors...) se sont déplacés pour voir votre exposition ? En avez-vous rencontrés ?

4) Et la suite...

- Quelles « retombées » attendiez-vous ?
- Quels résultats tangibles avez-vous observés ?
- Souhaiteriez-vous rééditer votre expérience bouscataise ? Pour quelles raisons ? Avec quelles améliorations ?

ANNEXE 3.7
Grille d'entretien
Madame C.

Conseillère Pédagogique Départementale en Arts Visuels

Objet : Les dispositifs d'ÉAC proposés par l'Éducation Nationale au Bouscat

Cadre : Entretien téléphonique du jeudi 19 mars 2020

Bonjour, et merci de m'accorder un peu de votre temps...

Je souhaite m'entretenir avec vous au sujet de la place des mairies comme relais des dispositifs d'ÉAC dans le cadre d'un mémoire un Master 2 de Médiation portant sur la médiation culturelle en mairie et plus précisément sur la place d'un médiateur dans la mise en oeuvre d'une politique des publics en matière d'expositions d'art contemporain au Bouscat.

Je souhaite enregistrer cet entretien à la seule fin d'une retranscription pour mon usage universitaire et je vous remercie, si vous acceptez, de bien vouloir signifier clairement votre autorisation.

1) À propos de l'éducation artistique et culturelle :

- Quelle offre des structures de l'Education Nationale ?
- Quelle demande de la part des enseignants ?
- Quelle formation pour les enseignants ?

2) À propos de l'ÉAC au Bouscat:

- Quelle offre à destination des écoles de la part de l'EN ?
- Quelles pratiques des écoles du Bouscat connues des services de l'EN ?
- Quelles sont les demandes des enseignants formulées/satisfaites, formulées/non satisfaites ?

3) À propos des pratiques dans les autres communes

- Des exemples de communes engagées comme relais d'ÉAC ?
- Des partenariats communes / EN ?
- Quels interlocuteurs en mairies pour l'EN ? (médiateurs désignés comme tels ou autres)
- Quelle est la position de l'EN sur la légitimité des communes comme relais des politiques d'ÉAC ?
- Quelle est votre position personnelle en la matière ?

ANNEXE 3.8
Grille d'entretien
Madame K.T.

Responsable du Pôle Collection et Diffusion du FRAC

Objet : Les dynamiques culturelles de la métropole bordelaise

Cadre : Entretien téléphonique du mardi 24 mars 2020 (annulé)

Je souhaite m'entretenir avec vous au sujet de la politique du FRAC en matière de diffusion, partenariats avec les collectivités locales et expositions hors les murs dans le cadre d'un mémoire un Master 2 de Médiation portant sur la médiation culturelle en mairie et plus précisément sur la place d'un médiateur dans la mise en oeuvre d'une politique des publics en matière d'expositions d'art contemporain au Bouscat.

Je souhaite enregistrer cet entretien à la seule fin d'une retranscription pour mon usage universitaire et je vous remercie, si vous acceptez, de bien vouloir signifier clairement votre autorisation.

1) À propos des missions du FRAC :

- Quelles sont l'orientation/les spécificités du Frac Nouvelle Aquitaine ?
- Quelle est la politique du FRAC en matière de diffusion ?
- Quels sont les outils déployés pour mettre en oeuvre cette politique ?
- Le nouveau découpage régional et l'aménagement du FRAC à la MÉCA lui ont vraisemblablement impulsé nouvel élan : celui-ci se traduit-il aussi en matière de diffusion ?

2) À propos de la politique de diffusion du FRAC :

- Quels sont les types de structures qui sollicitent le FRAC pour mettre en place des partenariats ?
- En dehors de l'organisation d'expositions hors les murs, quels sont les autres motifs de partenariats ?
- Quel est le poids des expositions hors les murs par rapport aux expositions in situ ? Y a-t-il un avant/après l'aménagement à la MÉCA ?
- Y a-t-il des publics spécifiquement visés (notamment scolaires/séniors/empêchés) et dans quelles proportions ?

3) À propos des partenariats FRAC/mairies

- Quelle est leur part dans votre activité ?
- Une typologie des mairies se dessine-t-elle? (la part des mairies de la métropole bordelaise ?)
- Quelle est la proportion des partenariats mis en place à la demande des mairies ? Le FRAC est-il lui-même parfois à l'initiative ?
- Avez-vous des données concrètes à me communiquer (liste de partenariats avec des mairies/objet ? À défaut, quelques exemples significatifs ?)
- Quels sont les objectifs, explicites et implicites du FRAC dans la mise en place de ces partenariats ?

ANNEXE 3.9
Grille d'entretien
Monsieur S.

Directeur de l'Institut Départemental de Développement des Arts et de la Culture
Objet : Les dynamiques culturelles de la métropole bordelaise
Cadre : Entretien en présence le mardi 3 mars 2020

Bonjour, et merci de m'accorder un peu de votre temps...

Je viens m'entretenir avec vous au sujet des dynamiques des politiques culturelles des communes de la métropole bordelaise dans le cadre d'un mémoire un Master 2 de Médiation Culturelle portant sur la médiation culturelle en mairie et plus précisément sur la place d'un médiateur dans la mise en oeuvre d'une politique des publics en matière d'expositions d'art contemporain au Bouscat.

Je souhaite enregistrer cet entretien à la seule fin d'une retranscription pour mon usage universitaire et je vous remercie, si vous acceptez, de bien vouloir signer ce formulaire d'autorisation.

1) Présentation du projet de mémoire

La médiation au sens large de la mise en oeuvre de projets et de politiques culturels portés par des mairies à destination de leurs populations
Explorer les dynamiques culturelles des territoires périurbains

2) À propos de l'IDDAC

- Présentation de la structure
- Spécificités girondines ?
- Missions ?
- Moyens ?

3) Connaissez-vous des exemples de mairies de l'agglomération qui ont mis en place des médiateurs culturels pilotant des projets construits à partir des publics ?

4) Toujours sur le terrain des communes périphériques de la métropole, connaissez-vous des exemples de

- politiques participatives en matière de culture
- dynamiques partenariats entre les institutions culturelles locales et des communes
- dynamiques de réseaux entre communes ?

ANNEXE 3.10
Grille d'entretien
Madame B.

Chargée de médiation culturelle à la Mairie de Bègles

Objet : La médiation culturelle à Bègles

Cadre : Entretien téléphonique du mardi 17 mars 2020

Bonjour, et merci de m'accorder un peu de votre temps...Je viens m'entretenir avec vous au sujet des pratiques de médiations culturelle mises en place à Bègles dans le cadre d'un mémoire un Master 2 de Médiation Culturelle portant sur la médiation culturelle en mairie et plus précisément sur la place d'un médiateur dans la mise en oeuvre d'une politique des publics en matière d'expositions d'art contemporain au Bouscat.

Je souhaite enregistrer cet entretien à la seule fin d'une retranscription pour mon usage universitaire et je vous remercie, si vous acceptez, de bien vouloir me le signifier clairement.

1) Présentation du projet de mémoire

La médiation au sens large de la mise en oeuvre de projets et de politiques culturels portés par des mairies à destination de leurs populations

L'exemple de Bègles parmi quelques autres mairies de l'agglomération bordelaise

2) À propos de vous

- Votre titre à la mairie
- votre parcours
- votre place dans l'organigramme du service culture, vos missions
- depuis quand, sous quel statut ?
- intervenez-vous dans la mise en place de la politique culturelle?
- le montage de projets ?
- la mise en place des expositions ?
- la médiation indirecte (conception/réalisation des outils)
- la médiation directe (animation)

3) Les expositions à Bègles

- Les structures dédiées aux expositions à Bègles
- Leur mode de gestion
- Les expos qui se sont tenues en 2018/2019 et 2019/2020 ?
- Les expos sont-elles organisées avec le concours d'artistes, d'associations, de partenaires institutionnels, de mise en réseaux de communes, de mécènes privés ?
- Pour les structures municipales, qui assure :
- la programmation
- les relations partenaires/artistes...
- la mise en place (scénographie, accrochage, communication, vernissage)
- la médiation indirecte (cartels, guides, dossiers pédagogiques...)
- la médiation directe (animation de visites, ateliers...)

4) Les publics

- Quels sont les publics visés/constatés : particuliers, scolaires, périscolaires, associations, empêchés, seniors?
- Qui sont vos relais ?
- Concernant les publics scolaires,
- travaillez-vous en collaboration avec les services de l'EN ?
- Proposez-vous une offre à destination des publics scolaires de votre territoire (nature? rythme? forme? combien d'élèves concernés?)
- Vous positionnez-vous comme relais d'EAC ?

5) Diriez-vous qu'il existe à Bègles :

- des politiques participatives en matière de culture
- des dynamiques partenariats entre les institutions culturelles locales et des communes
- des dynamiques de réseaux entre communes ? Complémentarités, synergies...

ANNEXE 3.11
Grille d'entretien
Madame V.

Chargée de médiation culturelle à la Mairie de Bruges

Objet : La médiation culturelle à Bègles

Cadre : Entretien téléphonique du mercredi 18 mars 2020

Bonjour, et merci de m'accorder un peu de votre temps... Je viens m'entretenir avec vous au sujet des pratiques de médiations culturelle mises en place à Bruges dans le cadre d'un mémoire un Master 2 de Médiation Culturelle portant sur la médiation culturelle en mairie et plus précisément sur la place d'un médiateur dans la mise en oeuvre d'une politique des publics en matière d'expositions d'art contemporain au Bouscat.

Je souhaite enregistrer cet entretien à la seule fin d'une retranscription pour mon usage universitaire et je vous remercie, si vous acceptez, de bien vouloir me le signifier clairement.

1) Présentation du projet de mémoire

La médiation au sens large de la mise en oeuvre de projets et de politiques culturels portés par des mairies à destination de leurs populations

L'exemple de Bruges parmi quelques autres mairies de l'agglomération bordelaise

2) À propos de vous

- Votre titre à la mairie
- votre parcours
- votre place dans l'organigramme du service culture, vos missions
- depuis quand, sous quel statut ?
- intervenez-vous dans la mise en place de la politique culturelle?
- le montage de projets ?
- la mise en place des expositions ?
- la médiation indirecte (conception/réalisation des outils)
- la médiation directe (animation)

3) Les expositions à Bruges

- Les structures dédiées aux expositions à Bruges
- Leur mode de gestion
- Les expos qui se sont tenues en 2018/2019 et 2019/2020 ?
- Les expos sont-elles organisées avec le concours d'artistes, d'associations, de partenaires institutionnels, de mise en réseaux de communes, de mécènes privés ?
- Pour les structures municipales, qui assure :
- la programmation
- les relations partenaires/artistes...
- la mise en place (scénographie, accrochage, communication, vernissage)
- la médiation indirecte (cartels, guides, dossiers pédagogiques...)
- la médiation directe (animation de visites, ateliers...)

4) Les publics

- Quels sont les publics visés/constatés : particuliers, scolaires, périscolaires, associations, empêchés, seniors?
- Qui sont vos relais ?
- Concernant les publics scolaires,
- travaillez-vous en collaboration avec les services de l'EN ?
- Proposez-vous une offre à destination des publics scolaires de votre territoire (nature? rythme? forme? combien d'élèves concernés?)
- Vous positionnez-vous comme relais d'EAC ?

5) Diriez-vous qu'il existe à Bruges :

- des politiques participatives en matière de culture
- des dynamiques partenariats entre les institutions culturelles locales et des communes
- des dynamiques de réseaux entre communes ? Complémentarités, synergies...

ANNEXE 4

APERÇU DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS AU BOUSCAT

Photographies : Frédérique Hancock



La Source

Direction des affaires culturelles
Médiathèque
Salles d'exposition
Maison de la vie éco-citoyenne
Maison des associations



L'Ermitage Compostelle

Salle de spectacles
Salles modulables



L'École de Musique



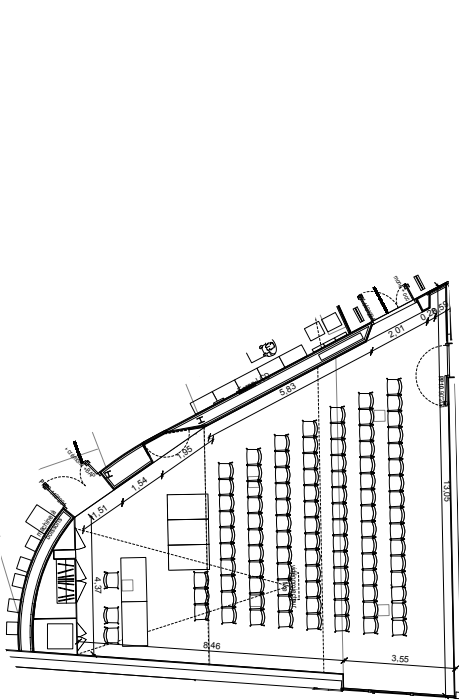
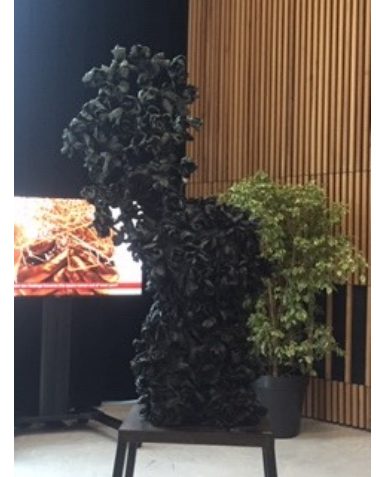
Le Castel d'Andorte

Projet de réhabilitation et
Projet culturel en cours

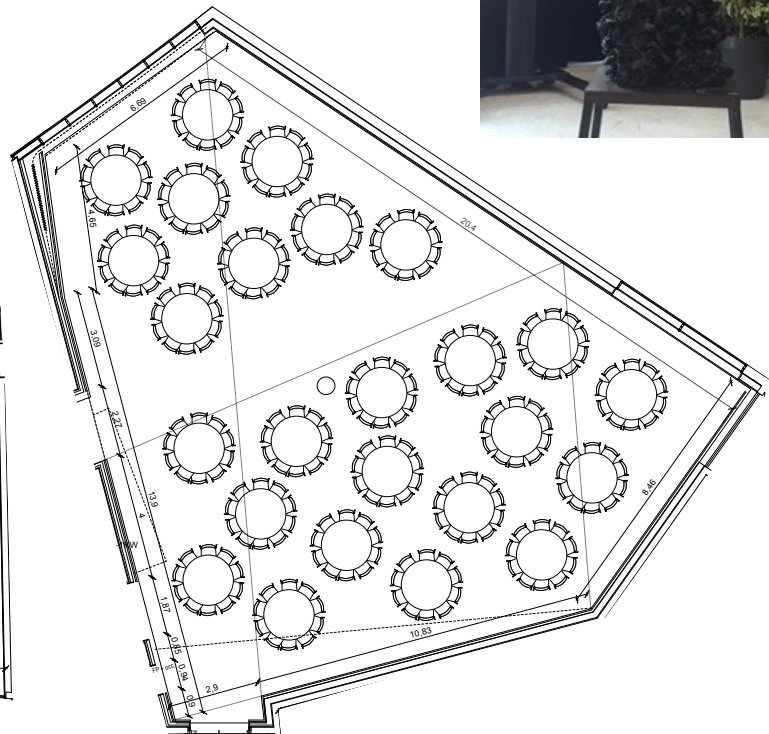
ANNEXE 5

APERÇU DES SALLES D'EXPOSITION AU BOUSCAT

Plans : Mairie du Bouscat, Photographies : Frédérique Hancock



Auditorium
échelle 1/100



Le plateau
échelle 1/100

L'Auditorium

Plan

Aperçu de l'exposition d'ÉAC de janvier 2020,
en partenariat avec le FRAC

Le Plateau

Aperçu de l'exposition sur la musique, 2018,
en partenariat avec l'ICBM

ANNEXE 6

QUESTIONNAIRE DIFFUSÉ AUPRÈS DES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ AYANT PARTICIPÉ AU PROJET D'ÉAC 2020

Questionnaire diffusé via Google Form dans le cadre du présent mémoire, aux enseignants ayant participé au projet d'ÉAC proposé par la Mairie du Bouscat .
Réponses recueillies du 24 mars au 6 avril 2020.

Questionnaire aux enseignants du projet artistique du Salon du Livre

Je vous remercie de prendre quelques instants pour répondre à ce questionnaire. Vos réponses, traitées de façon anonyme, me seront utiles pour la rédaction de mon rapport de stage et de mon mémoire de recherche portant sur la médiation culturelle en mairie.

Questionnaire aux enseignants du projet artistique du Salon du Livre

Le profil de votre classe

Niveau :

Votre réponse

Nombre d'élèves :

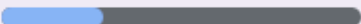
Votre réponse

Spécificités

Votre réponse

[Retour](#)

[Suivant](#)

 Page 2 sur 7

Vos pratiques en matière d'Éducation Artistique et Culturelle

Sauriez-vous définir l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC)

- Tout à fait
- À peu près
- Pas vraiment

Avez-vous suivi des formations en EAC ces dernières années ?

- Oui
- Non

Si oui, dans quel cadre, avec quel contenu ?

Votre réponse

Votre projet d'école comprend-il un volet EAC ?

- Oui, de façon centrale
- Oui, à la marge
- Non
- Je ne sais pas

Si oui, pouvez vous en donner les grandes lignes ?

Votre réponse

Vos pratiques artistiques en classe

Dans votre classe, diriez-vous que l'enseignement artistique occupe une place :

- Centrale
- Médiane, conformément aux programmes
- Accessoire

Comment expliquez-vous ce choix ou cet état de fait ?


Votre réponse

Comment concevez-vous l'enseignement artistique (plusieurs réponses possibles) ?

- Un enseignement comme les autres, avec des compétences à construire
- Une domaine se prêtant au montage de projets
- Une discipline transversale
- Une voie importante pour construire le "Vivre ensemble"
- Autre : _____

[Retour](#)

[Suivant](#)

 Page 3 sur 7

En 2019/2020, votre classe a-t-elle/doit-elle/devait-elle bénéficier d'au moins un ou une :

- Intervention d'un artiste en classe
- Concert JMF
- Concert autre que JMF
- Spectacle
- Sortie dans un musée scientifique
- Sortie dans un musée artistique
- Visite d'un site patrimonial
- Exposition "Jungfrau V" à La Source
- Autre exposition à La Source (Clotaire Lehoux, Shoko Sakabe, Sophie Pigeon)
- Autre exposition

Si vous avez coché plusieurs cases, merci de détailler

Votre réponse

Votre retour sur le projet du Salon du Livre

Vos motivations a priori (plusieurs réponses possibles) :

- Un projet artistique
- Un projet sur l'art contemporain
- Un projet dans le cadre du Salon du livre
- La thématique "Même pas peur"
- La valorisation finale des travaux d'élèves (!)
- Un projet "clés en mains"
- L'opportunité de mener un projet d'EAC complet

Avez-vous participé à la réunion d'information ?

- Oui, le vendredi 17 janvier à 17 heures
- Oui, le lundi 20 janvier à 17 heures
- Non

Les informations délivrées vous ont elles paru :

	Tout à fait	Moyennement	Pas vraiment
Clares	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Intéressantes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Suffisantes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Qu'auriez-vous apprécié en plus ?

Votre réponse

Pour l'expo Jungfrau V avez-vous utilisé/apprécié

	Non utilisé	Peu apprécié	Apprécié	Très apprécié
L'aménagement de l'espace	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La bande son	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La pertinence du choix de l'oeuvre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La pertinence du choix des histoires	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La planche gravée	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les outils de gravure	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le Padlet avec les reproductions	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le coffret de pâte à sel des maternelles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le coin lecture libre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le livret pédagogique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La fiche synthétique pense-bête	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Des remarques, des précisions ?

Votre réponse

Pouvez-vous évaluer le second livret pédagogique pour la mise en production des élèves

	Peu intéressant	Moyen	Bien	Très bien
Clarté	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Pertinence	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Opérationnel	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Ouverture/marge de manoeuvre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les références en histoire de l'art	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les cahiers des charges	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les ressources iconographiques	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les oeuvres sur la peur	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les pistes collaboratives	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Des remarques ?

Votre réponse

Quelles pistes de travail avez-vous choisies ?


- La collection dans une boîte
- Les signes graphiques et l'écriture
- La technique du monotype
- Un seul de ces thèmes
- Plusieurs thèmes indépendamment
- Plusieurs thèmes combinés

Des détails ?

Votre réponse

[Retour](#)

[Suivant](#)

 Page 5 sur 7

Quels compléments souhaiteriez -vous voir développés ? (de 1 éventuellement à 4 en priorité)


	1	2	3	4
Des expos plus fréquentes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des expos plus larges	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des visites "guidées"	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des rencontres avec les artistes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des animations d'ateliers en classe	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La participation des enseignants à la construction des projets	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Une offre plus large permettant de prioriser des choix	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

D'autres idées ?

Votre réponse

[Retour](#)

[Suivant](#)

 Page 6 sur 7

Votre avis sur la place du Service Culture de la mairie auprès des écoles

Quelle est votre évaluation globale sur cette opération (en dehors des aléas dûs à la situation sanitaire)

- Très satisfait
- Plutôt satisfait
- Insatisfait

Rééditeriez-vous l'expérience ?

- Tout à fait, chaque année
- Oui, de temps en temps
- Éventuellement
- Non, merci

Qu'est-ce qui vous a semblé important ? (de 1 peu important à 4 très important)

	1	2	3	4
La confrontation des élèves à une oeuvre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le projet "clés en main"	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Une offre complémentaire au Salon du Livre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le projet transversal à toutes les écoles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'ouverture de la PS au CM2	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Ces activités sont-elles organisées sur proposition de :

	Éducation Nationale	Mairie	Autre institution	Initiative enseignant
Sortie dans un musée artistique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Visite d'un site patrimonial	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Exposition "Jungfrau V" à La Source	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre exposition à La Source (Clotaire Lehoux, Shoko Sakabe, Sophie Pigeon)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre exposition	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Estimez-vous bénéficier d'une offre :

- Variée dans laquelle vous pouvez faire des choix
- Suffisante pour bâtir vos projets
- Insuffisante

[Retour](#)

[Suivant](#)

Page 4 sur 7

Un grand merci pour votre participation !

[Retour](#)

[Envoyer](#)

Page 7 sur 7

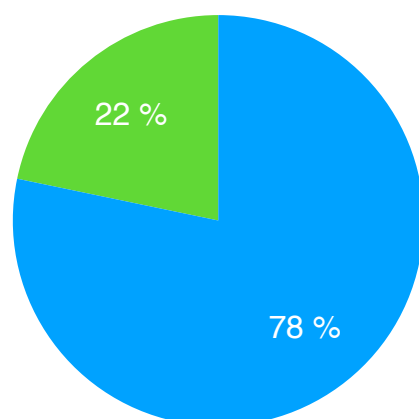
ANNEXE 6 bis

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE DIFFUSÉ AUPRÈS DES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ AYANT PARTICIPÉ AU PROJET D'ÉAC 2020

Graphiques de synthèse des réponses au questionnaire
(quelques remarques figurent en italique)

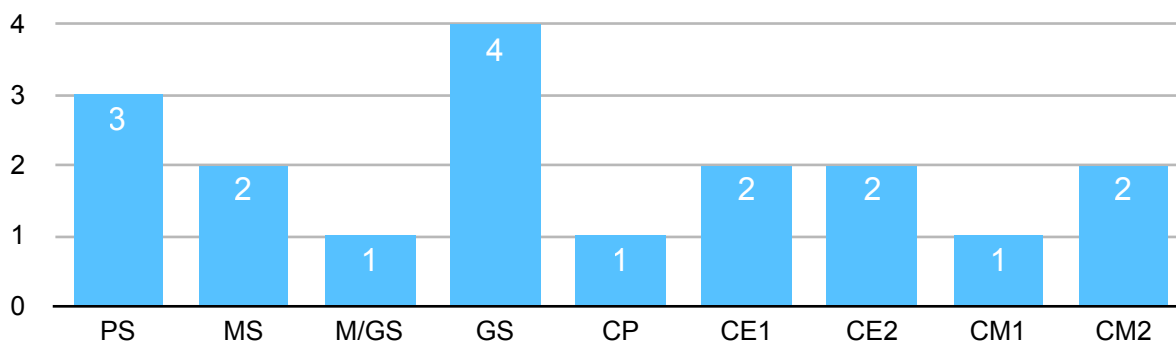
TAUX DE RÉPONSE :

● réponse ● absence de réponse

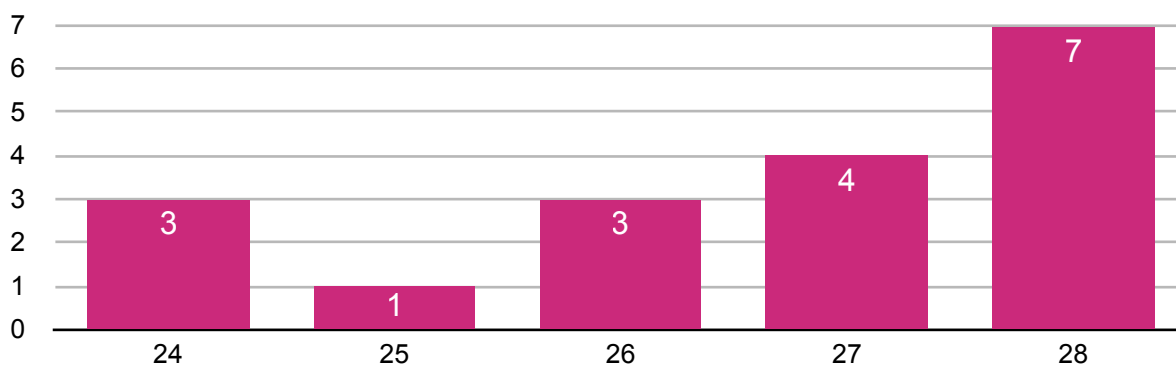


1. LE PROFIL DE VOTRE CLASSE

1.1. Niveau



1.2. Nombre d'élèves



1.3. Spécificités (Question ouverte, 9 réponses)

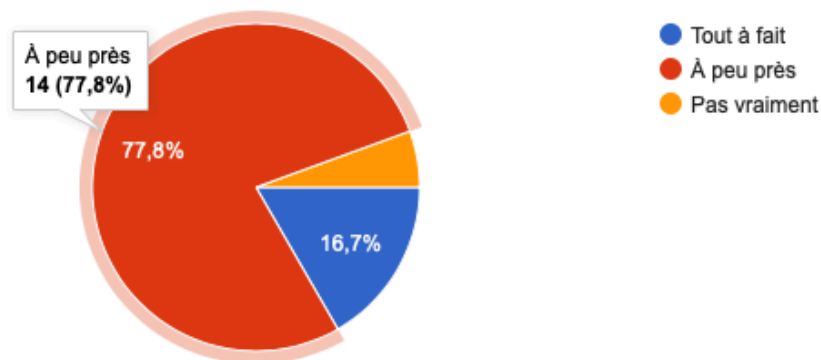
- Je suis TRS
- Élèves motivés
- Aucune
- Plus petits de l'école (nés entre juillet et décembre)
- 3 enfants allophones
- Niveau très hétérogène
- Milieu socio-culturel très hétérogène
- 2 inclusions ULIS dont une trisomique
- Professeur des écoles

Conclusion :

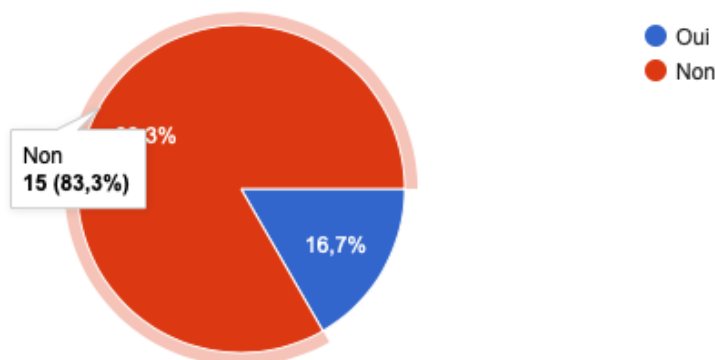
Les répondants exercent dans tous les niveaux impliqués et offrent ainsi un échantillon représentatif ; les spécificités mentionnent des particularités courantes (inclusion d'enfants handicapés, non francophones ou d'origine très hétérogène).

2. VOS PRATIQUES EN MATIÈRE D'EAC

2.1. Sauriez-vous définir l'Éducation Artistique et Culturelle ?



2.2. Avez-vous suivi des formations en EAC ces dernières années ?

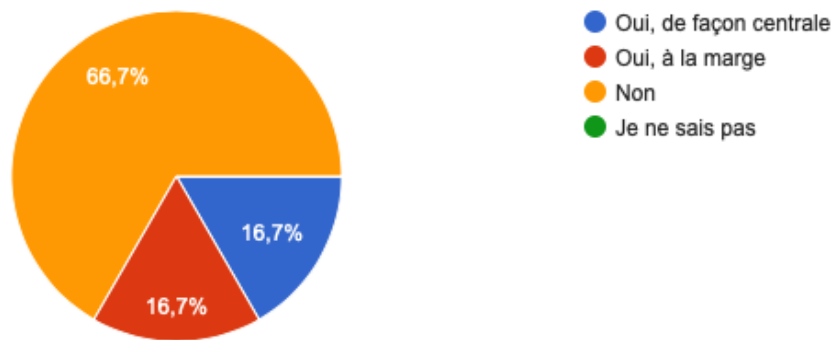


2.3., Si oui, dans quel contexte et avec quel contenu ?

(Question ouverte, 3 réponses)

- Durant le master MEEF
- animation pédagogique
- Chante école

2.4. Votre projet d'école comprend-il un volet ÉAC ?



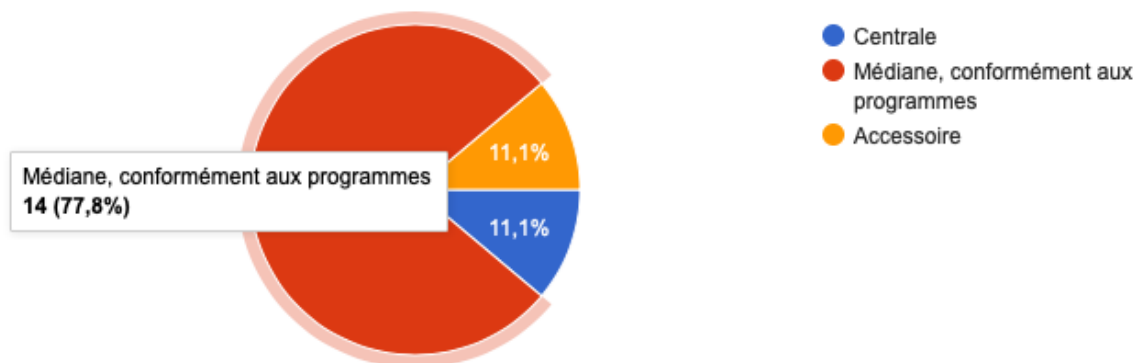
2.5., Si oui, pouvez-vous en donner les grandes lignes ?

(Question ouverte, 6 réponses)

- Histoire de l'art - Créations libres - Créations personnelles et/ou libres en liaison avec les autres matières étudiées - cahier de voyage...
- Pratique du chant chorale
- utiliser les contes comme support dans les expositions et installations artistiques (réaliser des œuvres individuelles ou collectives ; faire découvrir différentes formes d'expression artistique)
- Notre projet d'école est en lien avec un projet Erasmus + et nous travaillons sur Le thème « Réutiliser, recycler et respecter ». Pour ce faire, nous ouvrons la classe à l'Art qui nous entoure, aux moyens de s'exprimer, et de communiquer avec l'Autre... visite de musées, participation à des spectacles, création d'œuvres diverses par recyclage, découverte d'artistes d'univers différents, écoutes et créations musicales avec des objets recyclés. ...
- Les contes (notre projet d'école)
- Donner une culture commune aux élèves de l'école

3. VOS PRATIQUES ARTISTIQUES EN CLASSE

3.1. Dans votre classe, diriez-vous que l'enseignement artistique s'occupe une place :



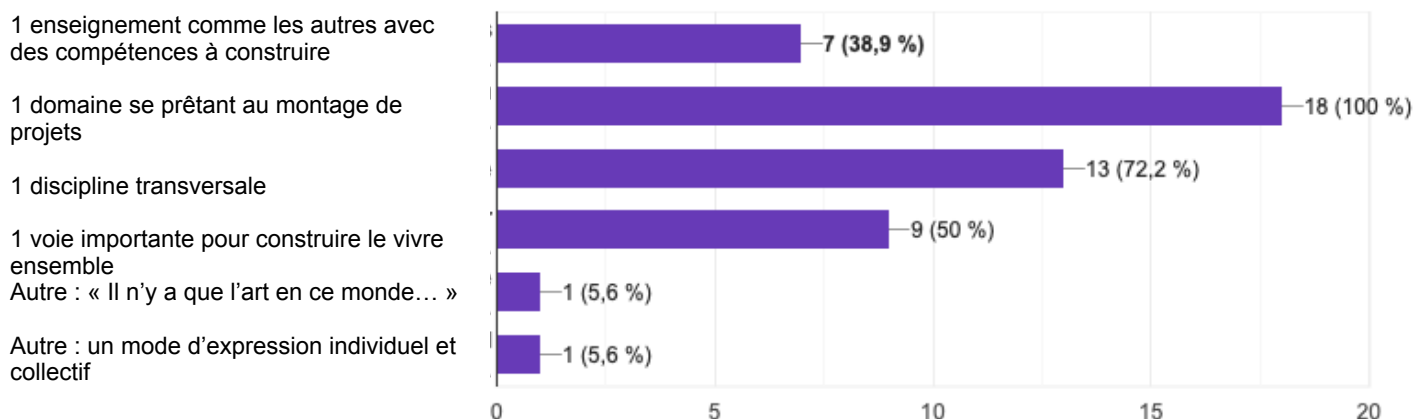
3.2 Comment expliquez-vous ce choix ou cet état de fait ?

(Question ouverte, 15 réponses)

- Pour ma part , par manque de connaissance artistique et manque de formation, d accompagnent sur les projets.
- Le but de l'art, le but d'une vie ne peut être que d'accroître la somme de liberté et de responsabilité qui est dans chaque homme et dans le monde. Albert Camus
- Le Pari de notre génération (1957)
- La culture est un élément essentiel dans la construction d'un individu
- Je trouve important de faire découvrir différentes formes d'art aux élèves mais je ne suis pas toujours très compétente dans ce domaine.
- Volume horaire hebdomadaire à respecter à peu près, en fonction des projets...
- Les journées de classe sont trop courtes pour donner plus de place à chaque domaine.
- Difficile de se lancer dans des projets de grande envergure par manque de temps
- Un goût personnel pour la discipline
- Concentration sur le lire, écrire, compter. Pas assez de temps en classe et peu de connaissances en art.
- Manque de temps
- recherche d'équilibre entre les divers enseignements
- J'essaye d'appliquer les horaires du programme
- Manque de temps
- Pour ma classe, par temps forts... Pas une activité régulière mais nous nous y consacrons par moments dans l'année en rapport avec des actions spécifiques.
- Pour mon échange de services avec les CE1 (anglais/arts visuels), activité plus régulière (1 ou 2 fois / semaine, selon les impératifs).
- Manque de temps et de culture personnelle

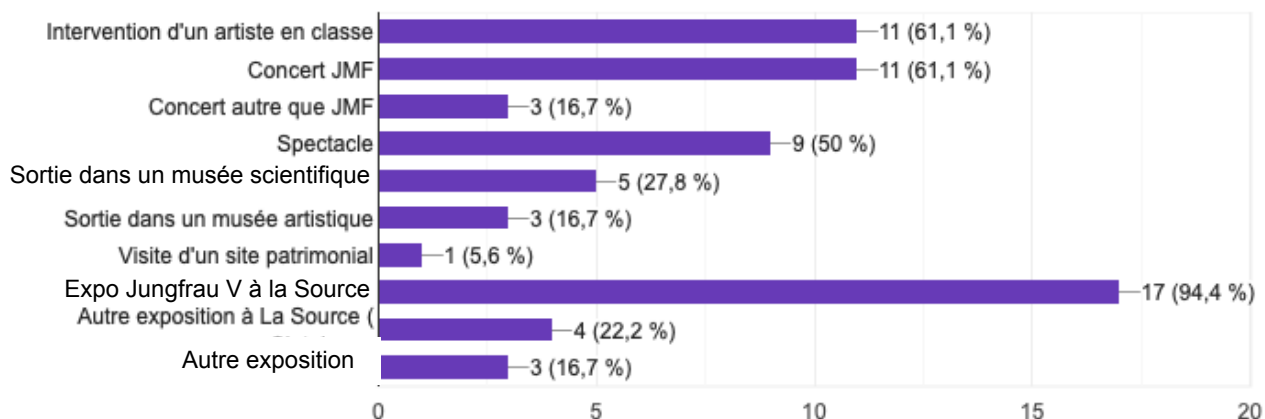
3.3 Comment concevez-vous l'enseignement artistique ?

(plusieurs réponses possibles)



3.4. En 2019/2020, votre classe a-t-elle/doit-elle/devait-elle bénéficier d'au moins un ou une :

(plusieurs réponses possibles)

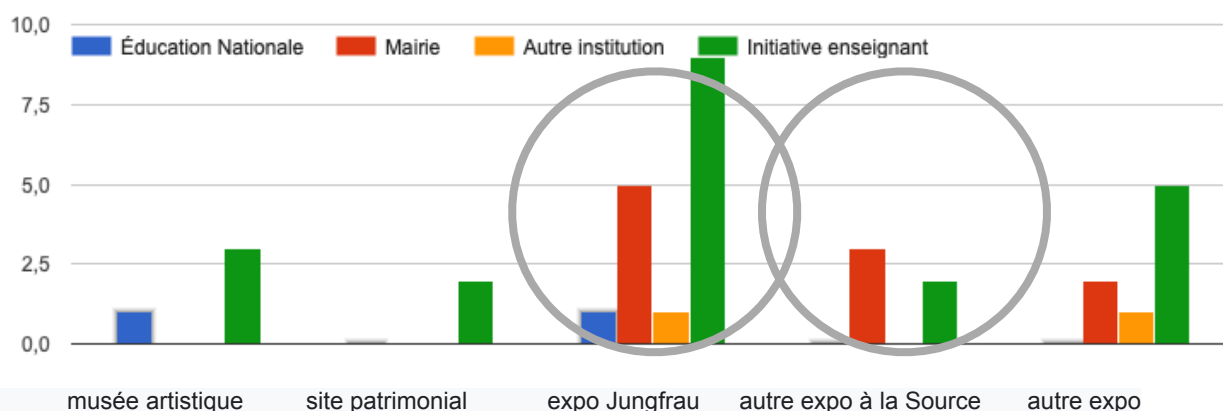


3.5. Si vous avez coché plusieurs cases, merci de détailler :

(Question ouverte, 14 réponses)

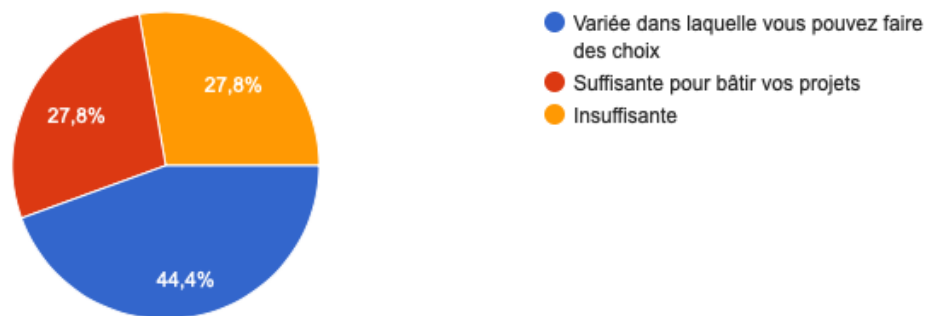
- Dans l'ordre: Sophie Pigeon avait prévu de venir créer avec nous... Dommage! / Autre que JMF: Ensemble les Surprises / Musée Création Franche / Paleosite ...
- Intervention d'un artiste en street art et réalisation d'œuvre puis intervention prévue à Darwin
- concert Pájaros (JMF)
- Cendrillon au Grand Théâtre, visite Cap Sciences les as de la jungle, visites expo Clothaire lehoux, Sophie Pigeon, Jungfrau V et animation "éveil musical" à la médiathèque du Bouscat.
- Intervention d'une illustratrice dans le cadre du salon du livre
- spectacle marionnettes, spectacle chanté, visite musée d'histoire naturelle
- Sortie au MADD, expo design "Memphis Plastic Fields"
- Intervention de Betty BONE (auteur illustratrice) dans la classe dans le cadre du salon du livre. Spectacle Pàrajos organisé par JMF. Probablement annulés
- Concert du grand orchestre de Bordeaux/visite et ateliers à Capsciences/ rencontre avec un auteur/ 2 spectacles à l'école / préparation d'un spectacle de danse avec les élèves
- auteur salon du livre, conte musical occitan, muséum de Bx, expos productions des classes bilingues, spectacle/conte marionnettes et théâtre d'objets
- Théâtre: la mouette et le chat, concert JMF, venue d'un auteur en classe, expositions à la source
- Visite d'un illustrateur (salon du livre), Cap Sciences (robots), Par delà la forêt (JMF), spectacle de danse (Ballet d'Aquitaine), Académie Bach
- 2 spectacles JMF
- spectacle de danse
- intervention artiste sur le street art
- sortie à Darwin avec même intervenante pour observer quelques oeuvres de street art
- expo "Jungfrau V"
- Intervention d'un illustrateur de BD dans le cadre du salon du livre du Bouscat, Intervention sur le street art + visite d'un endroit proposant des oeuvres de street art

3.6. Ces activités sont-elles organisées sur proposition de :

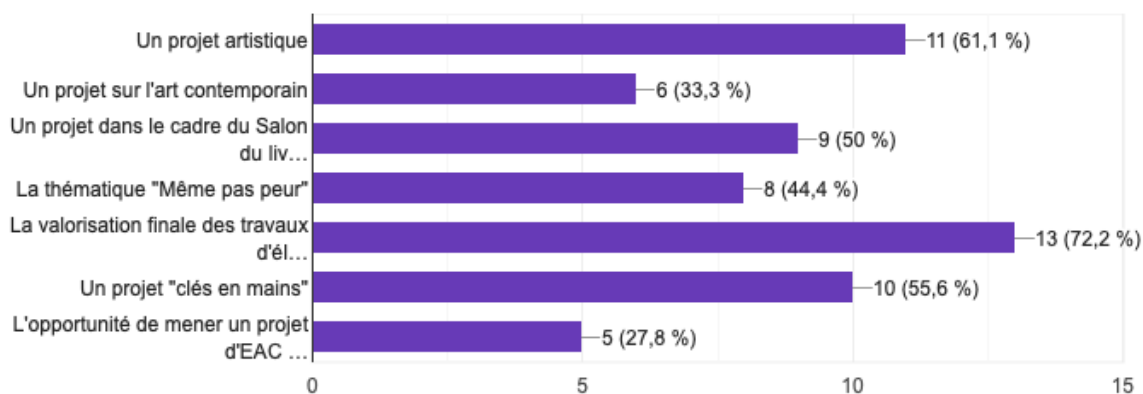


*On constate ici que les acteurs sont mal identifiés :
Il s'agit ici de propositions de la mairie...*

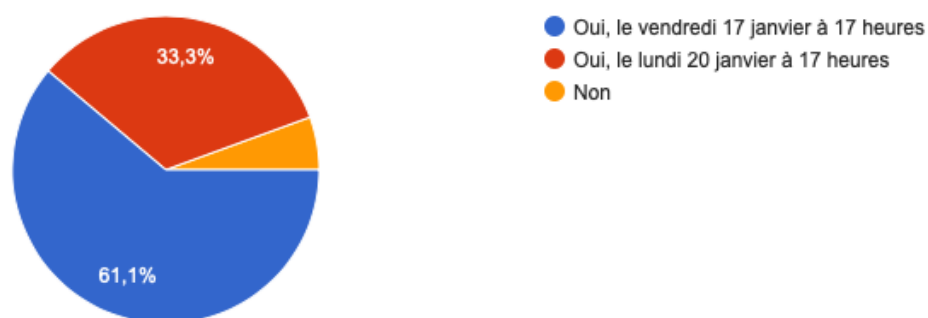
4. VOTRE RETOUR SUR LE PROJET DU SALON DU LIVRE



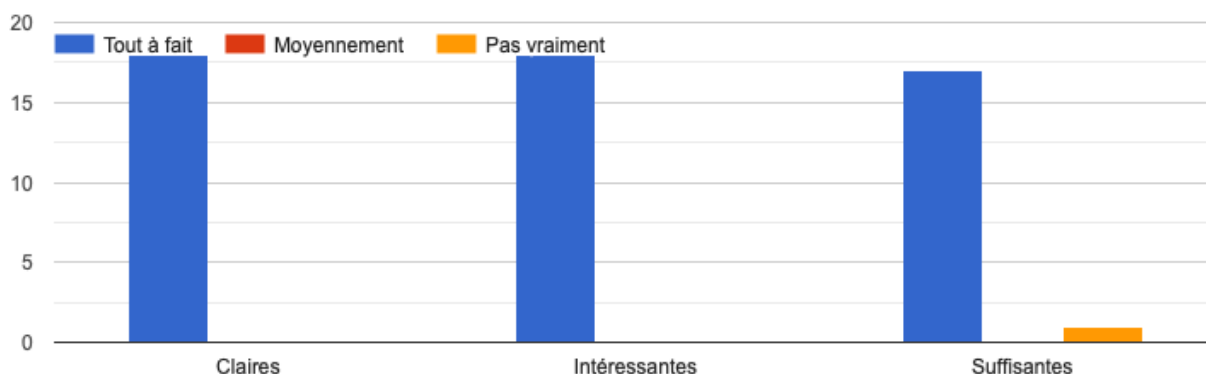
4.1. Vos motivations a priori



4.2. Avez-vous participé à la réunion d'information ?



4.3. Les informations délivrées vous ont-elles paru :

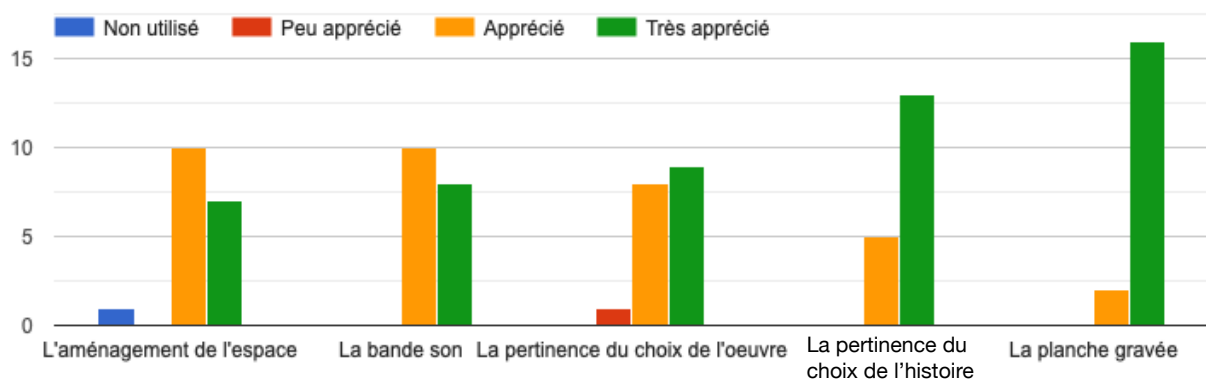


4.4. Qu'auriez-vous apprécié en plus ?

(Question ouverte, 7 réponses)

- Rien de plus, le reste, reste à l'appréciation et à l'interprétation créative des artistes que nous sommes (enfants et enseignant)...
- La présence de l'artiste ;-p
- J'aurais apprécié que tu théâtralises la séance à mener avec les élèves afin d'avoir une idée nette et précise de ce que je pouvais faire et me sentir à l'aise le jour J.
- Ou alors peut-être avoir la réunion plus en amont encore par rapport à la visite afin d'intégrer les informations que tu nous as donné et réfléchir à la mise en oeuvre de la séance...
- Cela est sûrement dû à mon manque d'expérience !
- Les informations données étaient claires, les pistes très bien détaillées et exploitables
- La présence de l'enseignante à l'initiative du projet ;)

4.5. Pour l'expo Jungfrau V avez-vous utilisé/apprécie ?



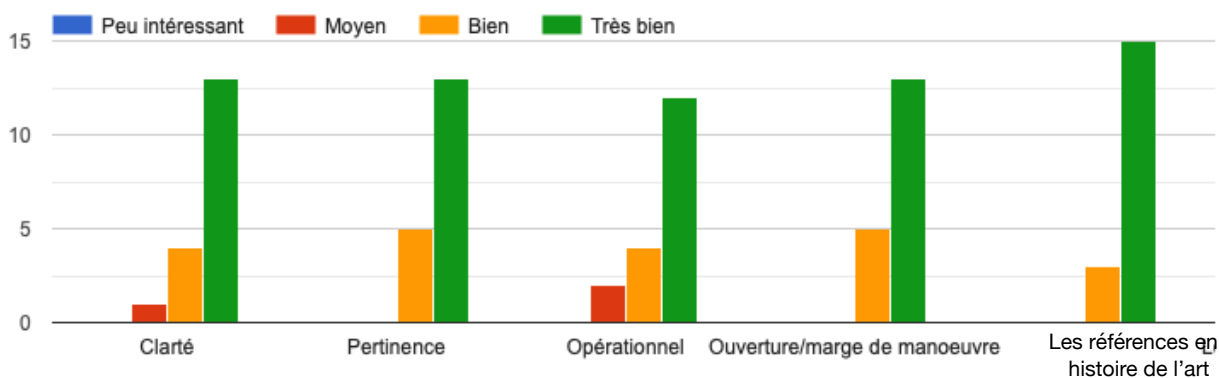
4.6. Des remarques, des précisions ?

(Question ouverte, 5 réponses)

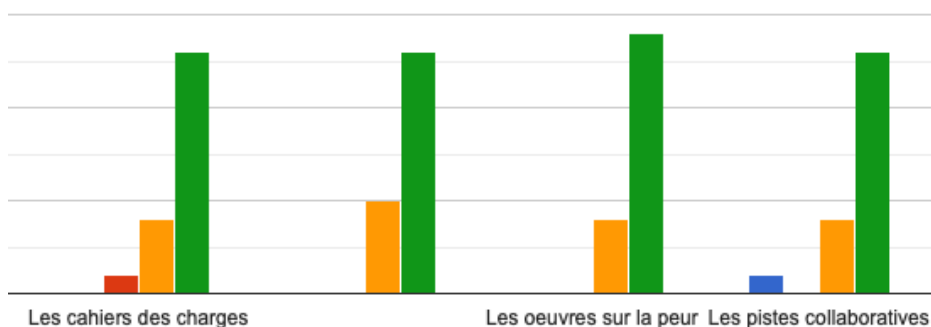
- Suis amplement frustré ne n'avoir pu poursuivre ce projet
 - non
 - Pas utilisé coin lecture libre par manque de temps
 - Heureusement que tu étais là pour faire la présentation !
 - Je ne sais plus si le padlet était accessible depuis chez soi pour mieux le connaître.
- Si c'était le cas, je ne m'en rappelais plus...

Si ce n'était pas le cas, cela aurait pu me servir (réflexion à posteriori et depuis que je sais me servir d'un padlet grâce, façon de parler, au confinement).

4.7. Pouvez-vous évaluer le second livret pédagogique pour la mise en production des élèves ?



Les ressources iconographiques

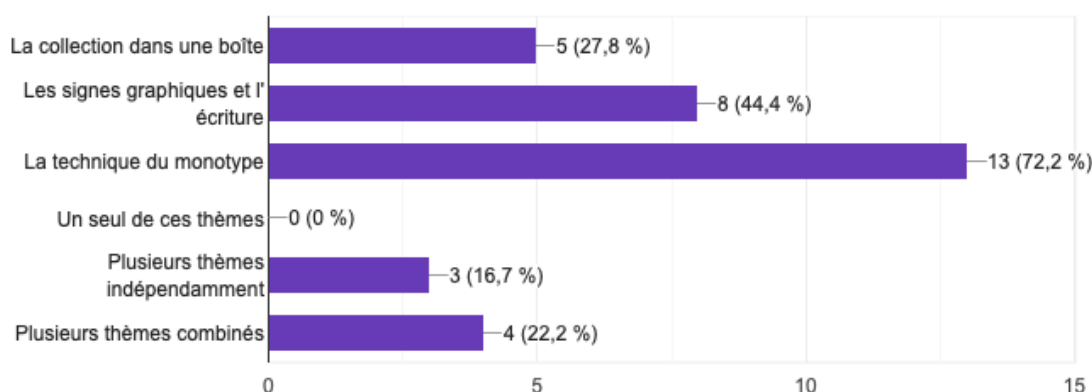


4.8. Des remarques ?

(Question ouverte, 7 réponses)

- Les contraintes données laissent beaucoup de place à la liberté
- non
- Livret très appréciable pour se lancer dans le projet
- Je trouve qu'il est difficile de se projeter. Peut-être suis-je trop "scolaire" mais si je n'avais pas eu tes explications et idées je ne sais pas comment je me serais emparée du dossier sachant qu'il n'y a pas d'exemple concret. Mais encore une fois c'est sûrement mon manque d'expérience qui parle !
- proposition: disposer des ressources iconographiques en format A4 type diaporama plutôt que sur PDF...
- A propos des caisses de vin (projet retenu):
 - j'aurai bien aimé qu'elles puissent avoir une orientation libre (portrait et paysage)
 - interrogations sur leur disposition lors de l'expo : si au ras du sol, problème pour les observer (sauf si on est à 4 pattes!), et difficultés pour voir l'intérieur-haut de la caisse...
 - problème pour fixer les objets pour qu'aucun visiteur ne les prennent mais aussi pour les restituer à leur propriétaire à la fin.
 - quelques petits exemples m'auraient aidé pour expliquer aux élèves.
- Aide précieuse lorsque comme moi on n'a pas une culture artistique énorme

4.9. Quelles pistes de travail avez-vous choisies ?



4.8. Des détails ?

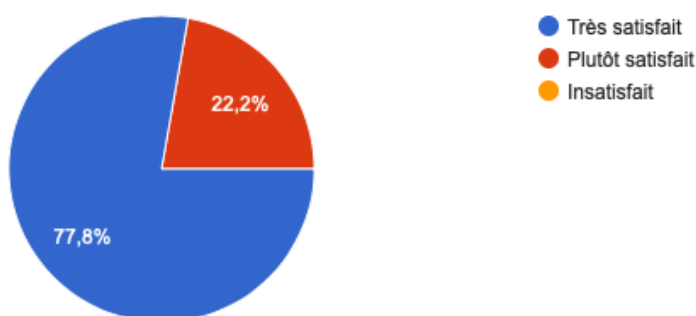
(Question ouverte, 8 réponses)

- J'avais des mots des textes mis en boîte et en verticalité, des collections d'objets, des monotypes géants... et tout est resté figé... Grrrrr...
- ne sais pas ds quelle catégorie mettre notre caisse de vin....
 - 1 panneau signes typographiques
 - 1 panneau exploitation de l'album (technique mixte dont monotype)
 - 1 panneau peur des araignées
 - 1 boîte peur des araignées
 - 1 boîte peur du loup
 - 1 boîte peur des monstres
 - 1 boîte peur de se perdre

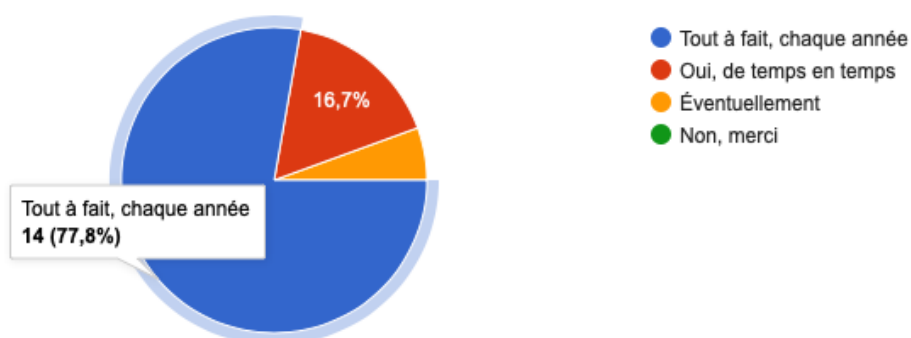
- J'aimerais essayer la technique du monotype avec les élèves mais dû fait que nous puissions travailler en ce moment je ne sais pas si j'aurai le temps.
- Notre travail sur l'Egypte nous a amené à explorer les hiéroglyphes, la calligraphie...
- Avec des plaques de plexi et de la gouache. Testé à la maison mais pas eu le temps avec les élèves !
- Voir ci-dessus.
- Je n'avais pas compris que l'on pouvait choisir différents thèmes, indépendamment ou de manière combinée.
- Sur des plaques de plexiglas

5.VOTRE AVIS SUR LA PLACE DU SERVICE CULTURE DE LA MAIRIE

5.1. Quelle est votre évaluation globale sur cette opération (en dehors des aléas dûs à la situation sanitaire) ?

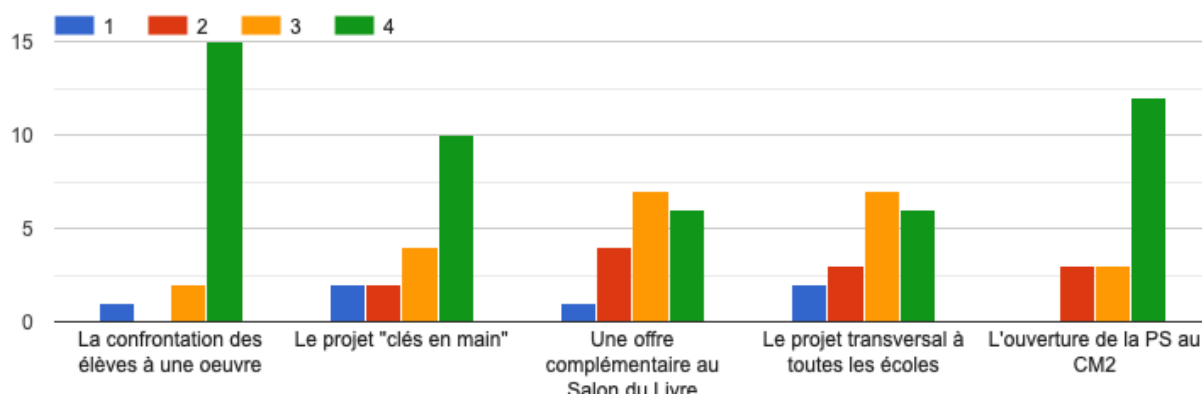


5.2. Rééditeriez-vous l'expérience ?



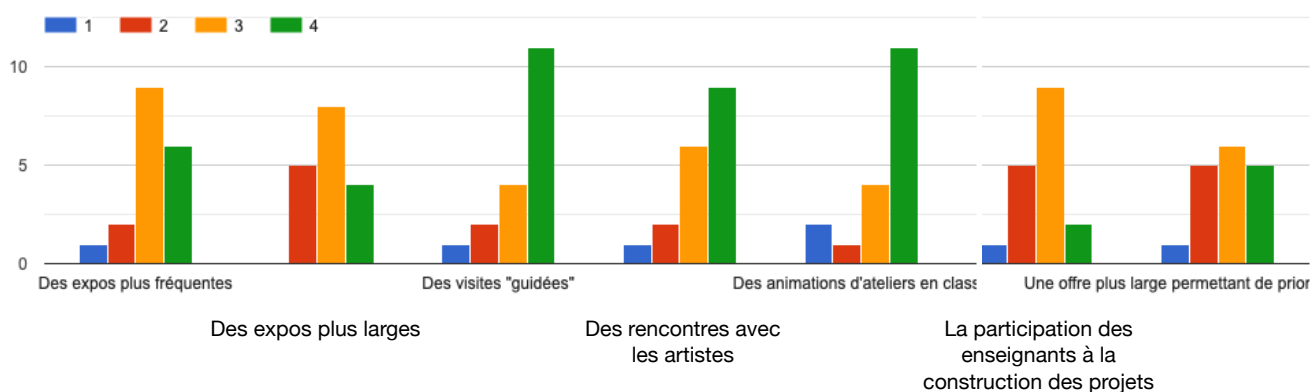
5.3. Qu'est ce qui vous a semblé important?

(de 1 peu important à 4 très important)



5.4. Quels compléments souhaiteriez-vous voir développés?

(de 1 éventuellement à 4 en priorité)



5.5. D'autres idées ?

(Question ouverte, 1 réponse)

- Non, c'est déjà parfait

CHARTRE POUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Source : Éducation Nationale

À L'INITIATIVE DU HAUT CONSEIL DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

CHARTRE POUR l'éducation artistique et culturelle

1

L'éducation artistique et culturelle **doit être accessible à tous**, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.

2

L'éducation artistique et culturelle associe **la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.**

3

L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est une **éducation à l'art.**

4

L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. C'est aussi une **éducation par l'art.**

5

L'éducation artistique et culturelle prend en compte **tous les temps de vie des jeunes**, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur **environnement familial et amical.**

6

L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de **donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain.**

7

L'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur **l'engagement mutuel entre différents partenaires**: communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.

8

L'éducation artistique et culturelle relève d'une **dynamique de projets associant ces partenaires** (conception, évaluation, mise en œuvre).

9

L'éducation artistique et culturelle nécessite une **formation des différents acteurs** favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.

10

Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de **travaux de recherche et d'évaluation** permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.



ANNEXE 8

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DONNÉES EN MATIÈRE DE CULTURE DES SITES WEB DES MAIRIES PÉRIPHÉRIQUES DE LA MÉTROPOLE BORDELAISE

	ÉQUIPEMENTS	MENTION D'UNE SAISON CULTURELLE	ADJT CULTURE : RANG SEXE	ADJOINT CULTURE : INTITULÉ DE LA DÉLÉGATION	SERVICE CULTURE : INTITULÉ	SERVICE CULTURE : NOMBRE DE PERSONNES	SERVICE CULTURE : MENTION DE LA FONCTION DE MÉDIATION
AMBARÈS ET LAGRAVE	Pôle Évasion : École de musique Auditorium Salle de danse Vidéo	oui	3° H	Culture, relations internationales, vie associative, communication	Direction proximité avec les habitants Service culture	6 au pôle évasion + 6 à la bibliothèque	non
AMBÈS	Médiathèque Espace des 2 rives (salle de spectacles vivants, expo, dîners spectacles, rencontres...)	oui Festival Les Odyssées (arts de rue et pyrotechnie)	?	Pas de délégation mentionnée	Service culturel	aucun détail	non
ARTIGUES	Médiathèque École d'arts Salle de spectacle : Le Cuvier de Feydeau	oui	? H	Culture, animations et relations internationales	Pôle vie locale, culture, salle de spectacles, communication médiathèque, sport et vie associative		non
BASSENS	Médiathèque Espace public numérique	oui	8° (/8) H	Culture et patrimoine	Culture		non

BÈGLES	Bibliothèque Maison municipale de la musique Musée de la Création Franche (municipal) Cinéma	oui	1° F	Culture	Pôle Vie locale/DGA Culture		non
BLANQUE FORT	Médiathèque Carré Colonnes Cinéma	oui	9° H	Vie associative et culture	aucun détail		non
BOULIAC	Bibliothèque Ludithèque Artothèque Centre Culturel François Mauriac Café Philo	oui	1° H	Culture et patrimoine	Direction communication, culture et élections		non
BRUGES	Espace culturel Treulon École de musique	oui	3° H	Culture et jeunesse	Service culture		non
CARBON BLANC	Médiathèque Cinéma	oui	5° F	Citoyenneté culture éducation	Responsable culture		non
CENON	École de musique Médiathèque Espace Simone Signoret Ludothèque Oscillo- théâtre Rocher de Palmer	oui	2°	Culture communication, relations internat. Jumelage EPLC Rocher Pal	Direction des affaires culturelles		non
EYSINES	Théâtre Cinéma Salle du Vigean Château Lescombe (centre d'art contemporain) École de musique	oui	6° F	Culture et citoyenneté	Service développement culturel : Médiathèque, action culturelle, spectacles et école de musique		non

FLOIRAC	École d'art École de musique et de danse Médiathèque	oui	4° F	Politique culturelle	Direction de l'action culturelle : programmation artistique et culturelle, médiation culturelle, patrimoine et mécénat culturel, médiathèque, école de musique et de danse		oui
GRADIGNAN	Médiathèque Théâtre des 4 Saisons Conservatoire de musique Ludothèque Écomusée de la vigne Musée Georges de Sonneville	oui Festival Lire en Poche	2° F	Activités culturelles	Activités culturelles		non
LE BOUSCAT	La Source (Médiathèque, Maison de la vie éco-citoyenne, Maison de la vie associative Ermitage Compostelle (spectacles, expo, vie asso...) École de musique	oui	2° F	Vie culturelle	Direction des affaires culturelles : Politique culturelle École de musique Lecture publique MVA et animations associatives /Ermitage Mise en valeur du patrimoine/ Projet Castel/ Archives		non
LE HAILLAN	Salle de spectacle l'Entrepôt Bibliothèque Ludothèque	oui	? H	Sport Jeunesse et Vie associative	Pôle culturel, sport, vie associative et jeunesse		non
LE TAILLAN	Café des associations : L'Estanquet Médiathèque École de musique	oui	8° F	Culture, animations, patrimoine et jumelage	Service Culture, Vie associative et Sport Animation et vie locale		non

LORMONT	École de musique, danse et théâtre Espace culturel du Bois Fleuri : spectacle vivant et expositions Médiathèque Centre d'arts Musée des amis du Vieux Lormont Musée national de l'assurance maladie	oui	10° H	Culture et animation	Direction culturelle Pôle médiathèque	7 personnes	non
MARTIGNAS	Salle de spectacles Gérard Philippe Bibliothèque Lucie Aubrac École de musique Léo Ferré Galerie d'Art Claude Monet	oui	7° F	Culture, patrimoine, relations avec les associations et citoyenneté	Services culturels		non
MÉRIGNAC	Médiathèque Vieille église St Vincent (expos) Krakatoa (asso/musique) Conservatoire Pin Galant Cinéma	oui	7° H	Culture, communication et relations internationales	Pôle territoire et vie locale : Culture Lecture publique Enseignement artistique Mission arts vivants/arts visuels		Le site mentionne un « important travail de médiation culturelle » à la vieille église (visites, ateliers, rencontres)
PAREMPUYRE	Bibliothèque municipale EMA : École de musique et d'art (musique, arts plastiques, danse et théâtre)	non	?	Pas d'adjoint à la culture, un conseiller municipal délégué à la sécurité et aux relations EMA	0		non

PESSAC	Kiosque Culture et Tourisme Médiathèque J Ellul Médiathèque P Neruda Artothèque Les arts au mur 4 lieux de spectacles Cinéma	oui Salon des littératures : La Grands Évasion 4 festivals de cinéma	4° F	Culture, tourisme et patrimoine	Direction culturelle : Actions culturelles, lecture publique patrimoine tourisme		non
ST AUBIN	Espace Villepreux : Salle Ronsard, Salle Hermès, Bergerie École de musique Bibliothèque	oui	6° F	Culture et animation	Service culture		non
ST LOUIS	<i>Pas de site internet</i>						
ST MÉDARD	Carré des Jalles : médiathèque, ludomédiathèque et EPCC Carré Colonnes, , 2 salles de spectacles et 1 salle d'exposition Cinéma École de musique École de danse	oui	4° F	Culture, animation , grands événements, vie associative et jumelages	Pôle proximité à la population : Direction des actions culturelles, vie associative et jeunesse		non
ST VINCENT	École de musique	non		Aucune mention des délégations	Aucune mention		non
TALENCE	3 médiathèques Forum des arts et de la culture (expositions, conférences, résidences, animation) École de musique et de danse	oui	?	Site inaccessible	Service culturel		non

VILLENAVE	École de danse École de musique École de théâtre 2 médiathèques	oui	8°	Culture et accompagnement scolaire	Pôle culture, sports et loisirs		non	
TOTAUX	Lecture publique : 22 Enseignement artistique : 18 Salles de spectacles : 15 Salles d'exposition : 10 Musées ou centres d'arts dédiés à l'art contemporain : 4		24	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
27 communes 26 sites internet								

LÉGENDE :

CULTURE/EXPO/MÉDIATION

LECTURE PUBLIQUE

ENSEIGNEMENT MUSICAL

SPECTACLE VIVANT

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN

ÉDUCATION

COMMUNICATION

RELATIONS INTERNATIONALES/JUMELAGES

CITOYENNETÉ

SPORT

ASSOCIATIONS

ANIMATIONS

PATRIMOINE

TOURISME

NOTES À PROPOS DU TABLEAU :

(1) Adjoints au maire délégués à la culture :

dans 24 mairies

9 hommes, 11 femmes, 4 non spécifiés

Rang médian parmi les adjoints : 4,5

(2) Délégations :

- délégation unique : 4 (sous les intitulés Culture, Politique culturelle, Action culturelle et Vie culturelle)

- délégation couplée à une autre compétence : 8 (Patrimoine (2), Animation (2), Association, Jeunesse, Citoyenneté, Éducation)

- délégation multiple : 9

La culture est associée à la compétence :

- relations internationales et jumelages : 6 citations

- animation : 5

- associations/ vie associative : 5

- patrimoine : 5

- citoyenneté : 3

- communication : 3

- éducation : 2

- gestion d'un équipement culturel : 1

- jeunesse : 1

- sport : 1

- tourisme : 1

(3) La culture dans les services municipaux :

- culture ne figure pas : 2

- culture service autonome exclusivement dédié à la culture : 15

- culture service intégré dans un regroupement de différents services : 5 (proximité avec les habitants (2), vie locale (2) et territoire & vie locale (1))

- culture intégrée dans un service associant d'autres compétences : 4 (associée aux sport (3), associations (2), animation (1), communication (1), élections (1), jeunesse (1), loisirs (1), vie locale (1)). La culture figure alors en 1^o position, sauf dans le cas de la compétence communication qui la précède.

(4) Nombre de personnes dans le service :

Données non exploitables : absentes, intégrant ou non les personnels des différents équipements culturels...

(5) Mentions de la médiation culturelle :

Seuls deux sites mentionnent la fonction, un avec la présence d'un médiateur culturel dans l'organigramme, l'autre par la promotion d'un « important travail de médiation culturelle (visite, rencontres, ateliers) » associé à un équipement culturel dédié aux expositions d'art contemporain.

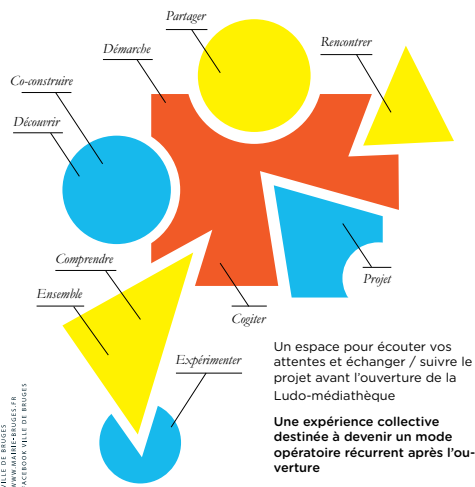
ANNEXE 9

PLAQUETTE DE LA POLITIQUE CULTURELLE PARTICIPATIVE MISE EN OEUVRE À BRUGES

Source : Prospectus diffusé au grand public par la Mairie de Bruges

La Fabrique citoyenne?

Faire avec, par et pour vous !



Comment ça fonctionne ?

- > Processus d'échange entre les groupes
- > Organisé sous forme d'ateliers thématiques

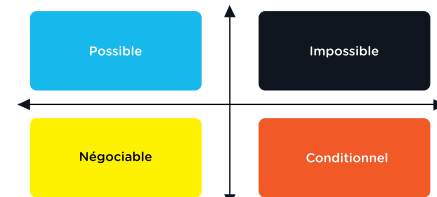
Les membres du groupe citoyen s'expriment en tant que tel et en dehors de leurs autres attributions.



Les règles du jeu :

- > Qu'est-ce qu'on a le droit ou non d'y faire ?
- > Quels livres, films, jeux... on veut y trouver ?
- > À quelles animations on veut participer ?

- > Ambition et intérêt du projet
- > Fonctionnement administratif et humain
- > Mobilier et aménagement intérieur
- > Budget



Toute sollicitation non prévue dans la démarche fera l'objet d'une demande préalable au Comité de Pilotage

- > À quelle heure on veut venir ?
- > Horaires d'ouverture à partir de scénarii

Engagements communs

Élus - Habitants - Services - Partenaires

La Ville s'engage à prendre en compte les résultats issus de la participation, mais se réserve la possibilité de ne pas donner suite à toutes les propositions formulées.

Elle s'engage à produire une réponse argumentée dans laquelle elle explique ce qu'elle retient ou non des travaux menés en ateliers.

La Fabrique n'a pas vocation à être un lieu de recueil de doléances et/ou apporter une réponse favorable à toutes les attentes des participants.



Et après l'ouverture ?

Suivi des projets /
Nouvelles propositions
Comité d'usagers ?

2020

Ouverture Ludo-Médiathèque
Restitution festive de la
Fabrique citoyenne

11 OCT. 2019

Réunion de travail
de la Fabrique citoyenne

Juin 2019

Réunion de travail
de la Fabrique citoyenne

6 AVR. 2019

Réunion de travail de
la Fabrique citoyenne

26 JAN. 2019

Réunion de lancement
de la Fabrique citoyenne

12 OCT. 2018

Pose de la 1ère pierre

Les étapes